



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



OBJECTIFS  
DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

# LE SYSTÈME **AGRICOLE** ET **AGROALIMENTAIRE** TUNISIEN FACE AUX CRISES: FOCUS SUR LA CHAÎNE DE VALEUR **CÉRÉALIÈRE**

Constats et réflexions pour la proposition d'un  
plan de relance à court et à moyen termes





# LE SYSTÈME AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE TUNISIEN FACE AUX CRISES: FOCUS SUR LA CHAÎNE DE VALEUR CÉRÉALIÈRE

---

Constats et réflexions pour la proposition d'un plan de relance à court et à moyen termes

**Housseem Eddine Chebbi, Mohammed Amrani et Fatma Bouallegui**

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Citer comme suit:

**Chebbi, H.E., Amrani, M. et Bouallegui, F.** 2023. *Le système agricole et agroalimentaire tunisien face aux crises: focus sur la chaîne de valeur céréalière - Constats et réflexions pour la proposition d'un plan de relance à court et à moyen termes.* Tunis, FAO. <https://doi.org/10.4060/cc6217fr>

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

ISBN 978-92-5-137907-3

© FAO, 2023



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Intergouvernementales (CC BY NC SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr>).

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne tels ou tels organisation, produit ou service. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'œuvre est traduite, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition originale [langue] est celle qui fait foi.»

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

**Matériel attribué à des tiers.** Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui y sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

**Ventes, droits et licences.** Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO ([www.fao.org/publications](http://www.fao.org/publications)) et peuvent être achetés sur demande adressée par courriel à: [publications-sales@fao.org](mailto:publications-sales@fao.org). Les demandes visant un usage commercial doivent être soumises à: [www.fao.org/contact-us/licence-request](http://www.fao.org/contact-us/licence-request). Les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: [copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org).

**Photographie de couverture:** ©FAO; quatrième de couverture: ©FAO/Daniel Beaumont

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Abréviations, sigles et acronymes</b>	viii
<b>1. Introduction</b>	1
<b>2. Contexte général de l'économie tunisienne</b>	3
<b>3. Principaux impacts de la crise de la covid-19 sur les secteurs agricoles et agroalimentaires en Tunisie</b>	5
3.1. L'agriculture et l'agroalimentaire: une certaine résilience face à la crise de la covid-19	5
3.2. Les investissements en Tunisie baissent et ceux destinés au secteur agricole sont inférieurs à sa contribution au PIB	6
3.3. Une hausse persistante des prix à la consommation des produits alimentaires	7
3.4. Hormis pour les entreprises de la CDV céréalière, la pandémie de covid-19 a eu des répercussions négatives en termes de chiffre d'affaires	9
3.5. Bien que le système agricole et agroalimentaire ait contribué à amortir le choc subi par le marché du travail, la pandémie de covid-19 a fait surgir de multiples fragilités	9
3.6. Perturbations affectant les circuits de distribution	11
3.7. Difficultés d'approvisionnement en matières premières causées par la covid-19	11
3.8. Perturbations affectant la prestation des services centraux et régionaux	11
3.9. La crise de la covid-19 a contribué à accroître la vulnérabilité de certaines populations rurales	12
3.9.1. La covid-19 a aggravé la vulnérabilité des femmes rurales	12
3.9.2. Des travailleurs agricoles en situation de précarité	12
3.9.3. Impacts de la covid-19 sur l'impact socioéconomique des membres des groupements de développement agricole (GDA)	13
3.10. Peu de mesures spécifiques ont été envisagées dans les secteurs agricoles et agroalimentaires en réponse à la crise de la covid-19	14
<b>4. Retour sur les impacts globaux et réponses internationales pour sauvegarder les secteurs agricoles et agroalimentaires</b>	15
4.1. L'effet global de la pandémie de covid-19: baisse des revenus des ménages, contraction de la consommation alimentaire et baisse des revenus agricoles	15
4.2. Des mesures de soutien avec des règles claires et transparentes assurant la neutralité concurrentielle	17
4.3. Principales réponses à la crise covid-19 en Amérique latine et dans les Caraïbes (ALC)	18
<b>5. Le commerce agricole et agroalimentaire de la Tunisie à l'heure des crises</b>	21
5.1. Une balance commerciale agricole et agroalimentaire structurellement déficitaire	21
5.2. Une facture des importations qui pèse lourd sur le budget de l'État	24
5.3. Hausse de la facture des importations des céréales en Tunisie: effet volume versus effet prix	25

5.4. Dynamique des exportations agricoles et agroalimentaires: quel impact du choc de la covid-19?	27
5.4.1. Les exportations tunisiennes d'huiles et de matières grasses	28
5.4.2. Les exportations tunisiennes de fruits	31
5.4.3. Les exportations des produits de la mer	34
5.4.4. Les exportations de l'industrie de la transformation céréalière	35
5.4.5. Les exportations tunisiennes de légumes	37
<b>6. La guerre en Ukraine: vulnérabilités et risques à court terme pour les secteurs agricoles et agroalimentaires</b>	<b>41</b>
6.1. Choc des prix des aliments et des intrants agricoles	41
6.2. Risque de baisse des quantités d'engrais utilisées, notamment pour les céréales, en raison des perturbations de l'approvisionnement national et de la hausse des prix	42
6.3. Nouvelle estimation du potentiel d'exportation (PE) pour les secteurs agricoles et agroalimentaires en Tunisie	45
<b>7. La CDV céréalière tunisienne face aux crises concomitantes</b>	<b>47</b>
7.1. Le défi permanent de la sécurité alimentaire	47
7.2. Une organisation rigide pour une campagne céréalière fortement réglementée	48
7.3. Entre régulation et intermédiation financière: rôle central de l'OC et de la Caisse générale de compensation (CGC)	49
7.4. Faiblesse des niveaux de collecte de grains en Tunisie	49
7.5. Hausse de la consommation apparente et explosion des dépenses de compensation supportées par le budget de l'État	50
7.6. Principaux goulots d'étranglement de la CDV céréalière au niveau de la production	53
7.6.1. Des superficies globales emblavées au plus bas	53
7.6.2. Grande variabilité interannuelle et nouvelles tendances constatées au niveau de la production céréalière	54
7.6.3. Modification de la répartition régionale de la production et légère extension des superficies consacrées à l'orge et au triticale consécutive à la libéralisation de leur vente sur le marché national	54
7.6.4. La progression des rendements nationaux ne compense pas la régression des superficies emblavées	55
7.6.5. Des céréaliculteurs tunisiens qui font face à une certaine érosion des soutiens accordés	55
7.6.6. Une tarification à la production qui a montré ses limites	56
7.6.7. Un effet mitigé de la prime exceptionnelle de prompt livraison: un outil d'action de politique agricole «sous exploité»	57
7.6.8. La «prime exceptionnelle de prompt livraison» est un instrument de politique agricole qui mérite d'être exploitée pleinement	58
<b>8. En guise de conclusion: quelques recommandations et options de réajustement</b>	<b>61</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>67</b>
<b>Annexes</b>	<b>69</b>

# FIGURES

<b>Figure 1.</b> Évolution de la croissance annuelle du PIB en Tunisie (%)	3
<b>Figure 2.</b> Évolution de la part des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans le PIB	5
<b>Figure 3.</b> Formation brute de capital fixe: part du secteur de l'agriculture en Tunisie, 2010-2021 (MDT)	6
<b>Figure 4.</b> Flux entrants d'investissements directs étrangers en Tunisie (millions d'USD)	7
<b>Figure 5.</b> Évolution mensuelle du taux d'inflation des produits alimentaires et boissons non alcoolisées, janvier 2015-août 2022 (base 100 en 2015)	8
<b>Figure 6.</b> Évolution de la demande brute de calories pour les scénarios optimiste et pessimiste par rapport au scénario de référence dans le monde, l'OCDE et les PMA, 2020-2021 et 2029	15
<b>Figure 7.</b> Évolution des revenus agricoles pour les scénarios optimiste et pessimiste par rapport au scénario de référence, 2020-2021 et 2029	16
<b>Figure 8.</b> Encadrement temporaire des mesures d'aide des États membres de l'UE visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel de la flambée de la covid-19	17
<b>Figure 9.</b> Commerce extérieur agricole et agroalimentaire et taux de couverture en Tunisie, 2002-2021 (MDT)	22
<b>Figure 10.</b> Évolution de la valeur des importations des produits agricoles et agroalimentaires et part des céréales dans ces importations (%)	24
<b>Figure 11.</b> Évolution du volume d'importations de l'OC par type de grain (millions de tonnes)	25
<b>Figure 12.</b> Évolution de la valeur des importations de l'OC par type de grain (MDT)	25
<b>Figure 13.</b> Évolution du taux de change USD/TND (moyennes annuelles des cours du marché interbancaire)	26
<b>Figure 14.</b> Évolution des exportations tunisiennes d'huile d'olive, 2002-2021 (MDT)	29
<b>Figure 15.</b> Évolution des exportations tunisiennes de fruits en volume (1 000 tonnes) et en valeur (MDT), 2002-2021	31
<b>Figure 16.</b> Évolution de la composition des exportations tunisiennes de fruits en valeur (MDT), 2012-2021	32
<b>Figure 17.</b> Évolution des exportations tunisiennes des produits de la mer en volume (1 000 tonnes) et en valeur (MDT), 2002-2021	34
<b>Figure 18.</b> Composition des exportations tunisiennes des produits de la mer en valeur (MDT), 2012-2021	34
<b>Figure 19.</b> Évolution des exportations tunisiennes de l'industrie de la transformation céréalière en volume (1 000 tonnes) et en valeur (MDT), 2002-2021	35
<b>Figure 20.</b> Composition des exportations tunisiennes de l'industrie de la transformation céréalière en valeur (MDT), 2012-2021	35
<b>Figure 21.</b> Évolution des exportations tunisiennes de légumes en volume (1 000 tonnes) et en valeur (MDT), 2002-2021	37
<b>Figure 22.</b> Évolution de la composition des exportations tunisiennes de légumes en valeur (MDT), 2012-2021	38
<b>Figure 23.</b> Évolution de l'indice FAO des prix des produits alimentaires (2014-2016=100)	41
<b>Figure 24.</b> Évolution de la variation annuelle des prix à la production de certains produits avicoles en Tunisie	42
<b>Figure 25.</b> Évolution des quantités d'engrais utilisées en céréaliculture (1 000 tonnes)	43
<b>Figure 26.</b> Évolution des prix des engrais sur les marchés internationaux (USD nominaux)	44
<b>Figure 27.</b> Évolution des prix de vente des principaux engrais chimiques en Tunisie (dinars/tonne)	44

<b>Figure 28.</b> Évolution du différentiel de prix (prix de référence-prix en Tunisie) du DAP et TSP (dinars/tonne)	45
<b>Figure 29.</b> PE pour les chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires en Tunisie d'ici 2026 (millions d'USD)	46
<b>Figure 30.</b> Contribution de la céréaliculture à la valeur de la production agricole (prix courants, MDT)	48
<b>Figure 31.</b> Évolution des taux de collecte des céréales (%)	50
<b>Figure 32.</b> Évolution de la consommation apparente des céréales subventionnées en Tunisie (kg/habitant/an)	50
<b>Figure 33.</b> Consommation apparente en équivalent de grains par origine (moyenne annuelle 2017-2021, milliers de tonnes)	51
<b>Figure 34.</b> Évolution de la valeur de la compensation pour les produits de base (MDT)	52
<b>Figure 35.</b> Évolution des superficies emblavées 1980-2022 (1 000 ha)	53
<b>Figure 36.</b> Principaux mécanismes étatiques de soutien pour la production de céréales en Tunisie	56
<b>Figure 37.</b> Corrélation entre le soutien des prix de marchés et les superficies emblavées en Tunisie (MDT)	57
<b>Figure 38.</b> Valeur globale de la prime exceptionnelle de prompt livraison accordée aux céréaliculteurs (MDT)	58
<b>Figure 39.</b> Corrélation entre taux de collecte et valeurs unitaires de la prime exceptionnelle de prompt livraison	59

## TABLEAUX

<b>Tableau 1.</b> Évolution indiciaire des prix à la consommation familiale des produits alimentaires et boissons non alcoolisées en Tunisie, 2015-2021 (base 100 en 2015)	7
<b>Tableau 2.</b> Position du secteur agricole et agroalimentaire dans le marché du travail en Tunisie (en milliers)	10
<b>Tableau 3.</b> Balance commerciale agricole et agroalimentaire par chapitre douanier, 2015-2021 (MDT)	23
<b>Tableau 4.</b> Décomposition de la variation de la valeur des importations de l'OC par type de grain (MDT)	27
<b>Tableau 5.</b> Contribution des 10 premiers chapitres douaniers aux exportations agricoles et agroalimentaires de la Tunisie en valeur (%)	27
<b>Tableau 6.</b> Exportations tunisiennes de graisses et huiles animales ou végétales, 2017-2021 (MDT)	28
<b>Tableau 7.</b> Évolution du marché mondial d'huile d'olive: top 15 des pays exportateurs, 2017-2021 (millions d'USD)	30
<b>Tableau 8.</b> Évolution indiciaire des principales exportations de fruits, base 2020	33
<b>Tableau 9.</b> Évolution indiciaire des principales exportations de l'industrie de la transformation céréalière, base 2020	36
<b>Tableau 10.</b> Évolution indiciaire des principales exportations de légumes, base 2020	39



# ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

AFD	Agence française de développement
AMF	assistance macro-financière
APII	Agence de promotion de l'industrie et de l'innovation
BAD	Banque africaine de développement
BCT	Banque centrale de Tunisie
BTS	Banque tunisienne de solidarité
CA	chiffre d'affaires
CAWTAR	Centre de la femme arabe pour la formation et la recherche
CCI	Centre du commerce international
CDV	chaîne de valeur
CGC	Caisse générale de compensation
CNSS	Caisse nationale de sécurité sociale
DAP	di-ammonium phosphate
DGEDA	Direction générale des études et du développement agricole
DGPA	Direction générale de la production agricole
EUR	euro
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
FTDES	Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux
GCT	Groupe chimique tunisien
GDA	groupements de développement agricole
ha	hectare
IAA	industries agroalimentaires
IACE	Institut arabe des chefs d'entreprises
IDE	investissements directs étrangers
IFPRI	International Food Policy Research Institute
INC	Institut national de la consommation
INS	Institut national de la statistique
ITC	International Trade Centre
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
KFW	Banque allemande de développement
MARHP	Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques et de la pêche
MDT	millions de dinars tunisiens
OC	Office des céréales
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEP	Office d'élevage et du pâturage
OMD	Organisation mondiale des douanes
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONAGRI	Observatoire national de l'agriculture
PAM	Programme alimentaire mondial des Nations Unies
PE	potentiel d'exportation
PIB	produit intérieur brut

PMA	pays les moins avancés
PME	petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
qx	quintaux
SH	système harmonisé
SOTUGAR	Société tunisienne de garantie
S&P	Agence de notation internationale Standard & Poor's
SPM	soutiens des prix du marché
TND	dinars tunisiens
TPE	très petites entreprises
TPME	petites et moyennes entreprises
TSP	triple super phosphate
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
UGTT	Union générale tunisienne du travail
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
USD	dollar des États-Unis
UTICA	Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat

# 1. INTRODUCTION

Ce rapport est la contribution de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans le cadre du projet TCP/TUN/3801 «**Réponses aux conséquences de la crise de la covid-19 sur les chaînes de valeur alimentaires et la sécurité alimentaire en Tunisie**», qui vise à appuyer le gouvernement tunisien à travers le Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques et de la pêche (MARHP) à faire la relance post-covid-19.


Ce travail a été réalisé par Pr Houssein Eddine Chebbi, expert en analyse et développement des politiques agricoles (consultant national) en étroite collaboration entre la FAO, le Ministre de la MARHP et la contribution technique de M. Mohamed Amrani, fonctionnaire principal des politiques (FAO) et Mme Fatma Bouallegui, experte en politiques agricoles (FAO). Il a bénéficié également du soutien et de la collaboration précieuse de Mme Nejia Hayouni (Direction générale des études et du développement agricole (DGEDA)/MARHP).

L'accompagnement opérationnel de ce travail est assuré par M. Ahmed Bougacha (FAO) et Mme Henda Boulajfène (FAO). L'étude a été facilitée par la participation des représentants des principales institutions tunisiennes publiques et privées (profession et interprofession) concernées par la chaîne de valeur (CDV) céréalière, que nous remercions pour leur contribution aux discussions et recommandations.

Le contexte actuel est également particulier, compte tenu du fait qu'au cours des dernières années, il y a eu différentes phases au cours desquelles l'adaptation des politiques aux situations économiques qui se sont présentées a risqué d'affaiblir l'offre et l'accès aux marchés. Les marchés alimentaires et le pays en général, ont fait preuve de résilience.

Ce rapport est articulé autour de six chapitres thématiques émanant principalement des termes de référence (TDR) de l'étude:

- Le premier chapitre est consacré à l'évaluation des impacts macro et microéconomiques de la crise de la covid-19 sur le secteur agricole et agroalimentaire en Tunisie. Les données économiques de base les plus récentes (produit intérieur brut (PIB), investissement, emploi...) sont collectées et analysées. Ce chapitre est consolidé par les principales conclusions et réflexions des études et rapports qui traitent spécifiquement des possibles impacts économiques, financiers et sociaux de la pandémie de covid-19 sur le secteur agricole et agroalimentaire en Tunisie.
- Le deuxième chapitre du rapport fait un retour sur les impacts globaux et les réponses internationales en matière de réponses à la crise covid-19 pour sauvegarder les secteurs agricoles et agroalimentaires. Un focus spécial est fait sur l'expérience de certains pays de l'Amérique latine dont l'objectif de la sécurité alimentaire des populations accapare une place importante dans la conduite des politiques publiques.
- Le troisième chapitre est consacré à l'évaluation de l'impact de la pandémie de covid-19 sur les performances des chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires en termes de commerce extérieur. La chute historique de la croissance économique enregistrée en 2020 est également due à la baisse de la demande extérieure pour certains secteurs d'exportation, notamment agricoles et agroalimentaires. Une attention particulière a été accordée à l'examen des séries chronologiques des échanges de la Tunisie en volume et en valeur afin de détecter les possibles impacts des restrictions et de la fermeture des frontières de certains pays



durant la pandémie sur le commerce agricole et agroalimentaire de la Tunisie. En plus et dans un objectif de normalisation et de comparaison internationale, le diagnostic repose essentiellement sur les données du commerce tunisien extraites de Trade MAP (ITC) qui est basé sur le système harmonisé (SH) de description et de codification des marchandises.

- Le quatrième chapitre est axé sur l'analyse des principales caractéristiques de la CDV céréalière. Il permet de présenter les principaux facteurs de vulnérabilité et les goulots d'étranglements de cette CDV centrale dans la conduite de politique publique de sécurité alimentaire en Tunisie.
- Le cinquième chapitre aborde la question des risques à court terme et des possibles répercussions de la guerre en Ukraine sur les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Tunisie.
- Sur la base de l'évaluation des incidences des crises et des caractéristiques propres des secteurs agricole et agroalimentaire, notamment celles de la CDV céréalière, le dernier chapitre du rapport propose un «plan de réponse» et des recommandations opérationnelles pour la relance du système agricole et agroalimentaire à court et moyen termes (2022-2025) dans un contexte budgétaire difficile.

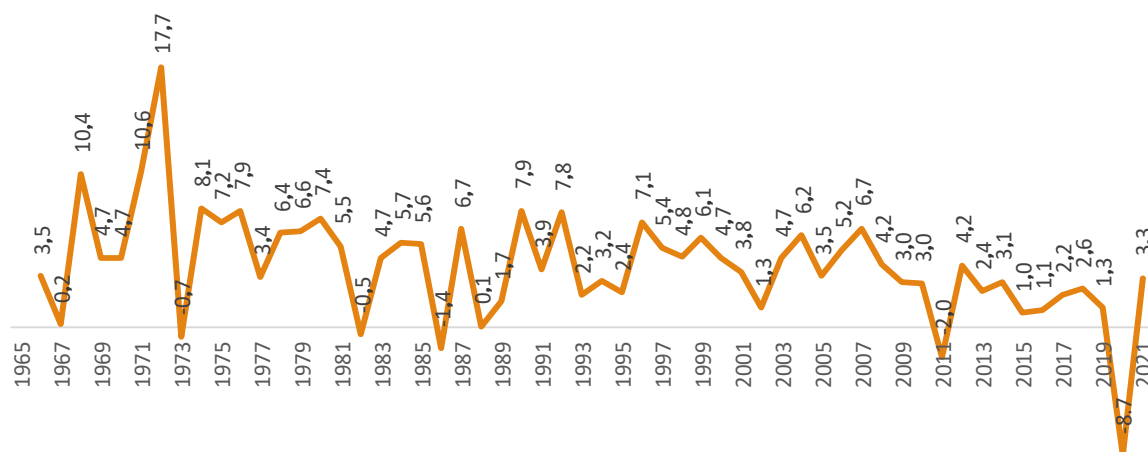
## 2. CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ÉCONOMIE TUNISIENNE

En Tunisie, les performances économiques restent une source de préoccupation majeure face à une succession de crises. En effet, faisant face depuis des années à de fortes pressions, l'économie a été exposée au double choc de la covid-19 en 2020: **i)** un choc d'offre impactant directement l'activité des principaux secteurs et **ii)** une contraction de la demande en relation avec les mesures d'endiguement entraînant la baisse des revenus des différents agents économiques<sup>1</sup>.

De ce fait, l'économie tunisienne s'est contractée durant la crise de la covid-19 (2019-2021) après la forte récession de 2020 (baisse du PIB de 8,7 pour cent) et la faible reprise économique de 2021 avec seulement 3,3 pour cent de croissance (figure 1).

La guerre en Ukraine et la hausse des prix sur les marchés internationaux ont amplifié les vulnérabilités de l'économie tunisienne en 2022. Ces vulnérabilités sont particulièrement importantes pour les équilibres macroéconomiques, avec une inflation qui s'accélère et le creusement à prévoir des déficits jumeaux (courant et budgétaire), et cette situation risque de compliquer les difficultés d'une reprise lente post-covid en grande partie due aux rigidités structurelles du climat des affaires (Banque mondiale, 2022).

Figure 1. Évolution de la croissance annuelle du PIB en Tunisie (%)



Source: Élaboration à partir des données de la Banque mondiale (indicateurs du développement dans le monde, WDI).

1 Selon une étude de la BAD (2022), les entreprises tunisiennes qui ont le mieux résisté à la pandémie sont celles qui ont bénéficié d'une digitalisation de leurs activités plus élevée, ayant permis le télétravail. Or, seulement 13 pour cent des TPME et 18 pour cent des PME ont pu poursuivre une partie de leurs activités de manière virtuelle. De plus, même les entreprises qui ont adopté le télétravail ont fait face à des difficultés en termes d'accès au matériel requis, de qualité du réseau Internet, et d'absence d'espace de travail au domicile. Concernant les TPE et les petites entreprises, la plupart d'entre elles n'étaient pas équipées pour adopter le télétravail, ce qui a entravé la continuité de leurs activités. Dans certains secteurs d'activité tels que les entreprises agricoles, le transport et la construction, le télétravail n'était pas une option étant donné que le type d'activité nécessitait un travail présentiel.



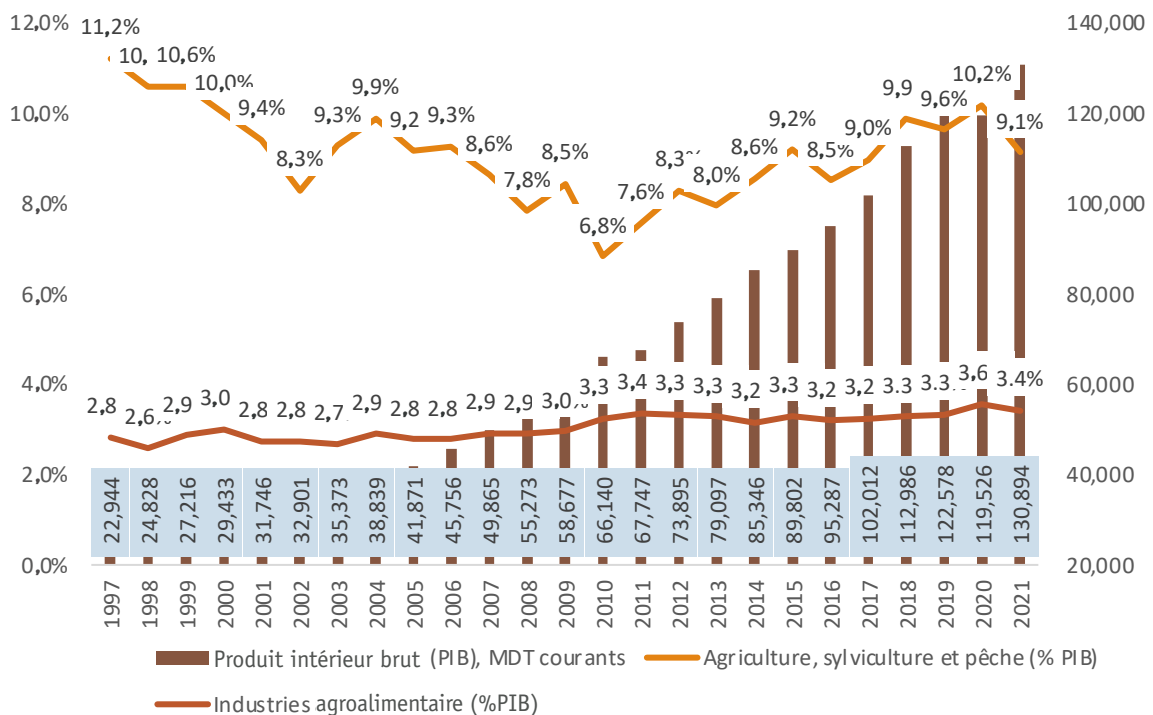
# 3. PRINCIPAUX IMPACTS DE LA CRISE DE LA COVID-19 SUR LES SECTEURS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES EN TUNISIE

Ce chapitre est dédié à l'évaluation des principaux impacts économiques de la crise de la covid-19 sur le secteur agricole et agroalimentaire en Tunisie. Les données économiques de base les plus récentes (PIB, investissement, emploi...) sont collectées et analysées. Ce chapitre est consolidé par les principales conclusions et réflexions des études et rapports qui traitent spécifiquement des possibles impacts économiques, financiers et sociaux de la pandémie de covid-19 sur le secteur agricole et agroalimentaire en Tunisie.

## 3.1. L'agriculture et l'agroalimentaire: une certaine résilience face à la crise de la covid-19

En Tunisie, les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire restent d'une importance économique et sociopolitique majeure en raison de leur contribution à la réalisation des objectifs nationaux en matière de sécurité alimentaire, de génération de revenus et d'emplois, de développement régional et de gestion des ressources naturelles (Chebbi *et al.*, 2019). Ces deux secteurs ont contribué à hauteur de 16 463 millions de dinars tunisiens (TND) (l'équivalent de 5 887 millions dollars des États-Unis [ci-après dollars]) au PIB de la Tunisie en 2021 (soit une part de 13,7 pour cent, figure 2). Les deux secteurs restent fortement orientés vers l'exportation et la part des exportations dans la production de l'agriculture et de l'industrie alimentaire a atteint environ 31 pour cent en 2021.

Figure 2. Évolution de la part des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans le PIB



Source: Élaboration à partir des données de la Banque centrale de Tunisie (BCT).

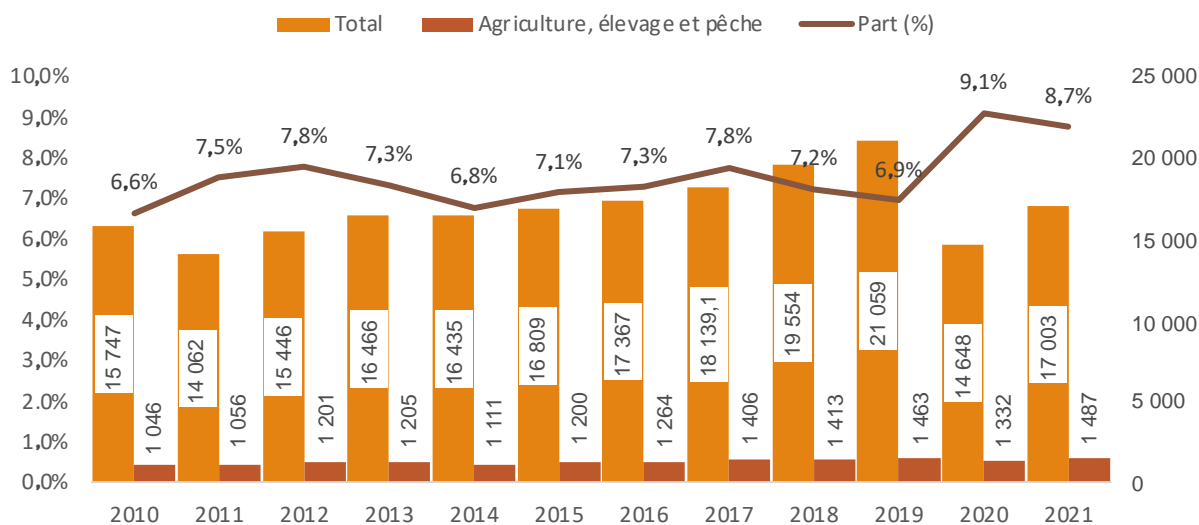
L'examen de l'évolution des taux de croissance annuels des valeurs ajoutées montre, malgré quelques performances erratiques, une certaine résilience du secteur agricole et agroalimentaire tunisien en période de crise. Ces deux secteurs ont enregistré une croissance annuelle moyenne de 6,78 pour cent sur la période 2015-2021 supérieure à celle de l'économie dans son ensemble (6,57 pour cent de croissance du PIB nominal pour la même période). L'agriculture et l'agroalimentaire assurent ainsi le rôle de premier amortisseur et garantissent un seuil minimum de croissance de l'ensemble de l'économie dans un contexte difficile marqué par le ralentissement du système productif après 2011. Ces deux secteurs ont connu respectivement une augmentation de leur productivité de l'ordre de 4,2 pour cent et de 7,7 pour cent entre 2019 et 2020 alors que d'autres secteurs ont vécu plus sévèrement les effets de la pandémie (la Banque africaine de développement [BAD], 2022)<sup>2</sup>.

### 3.2. Les investissements en Tunisie baissent et ceux destinés au secteur agricole sont inférieurs à sa contribution au PIB

Les vulnérabilités structurelles de l'économie tunisienne ont été exacerbées et la baisse des investissements depuis 2011 a été amplifiée par la pandémie de covid-19 conduisant à une baisse historique du taux d'investissement en 2020 (seulement 13,3 pour cent du PIB contre 18,3 pour cent en 2019). La légère reprise de l'investissement en 2021 risque d'être freinée par la flambée des prix internationaux suite à la guerre en Ukraine, qui devrait continuer à réduire le niveau d'investissement en raison de l'augmentation des dépenses liées à la facture d'importation et au système de subventions à la consommation en Tunisie.

Le secteur de l'agriculture et de la pêche a connu une baisse moins marquée que celle de l'investissement global et a vu sa part progresser au cours des deux dernières années. En 2021, la part de la formation brute de capital fixe dans ce secteur représentait près de 8,7 pour cent du total des investissements publics et privés (figure 3).

Figure 3. Formation brute de capital fixe: part du secteur de l'agriculture en Tunisie, 2010-2021 (million de TND)



Source: Élaboration à partir des données de la BCT, l'Institut national de la statistique (INS) et la DGEDA.

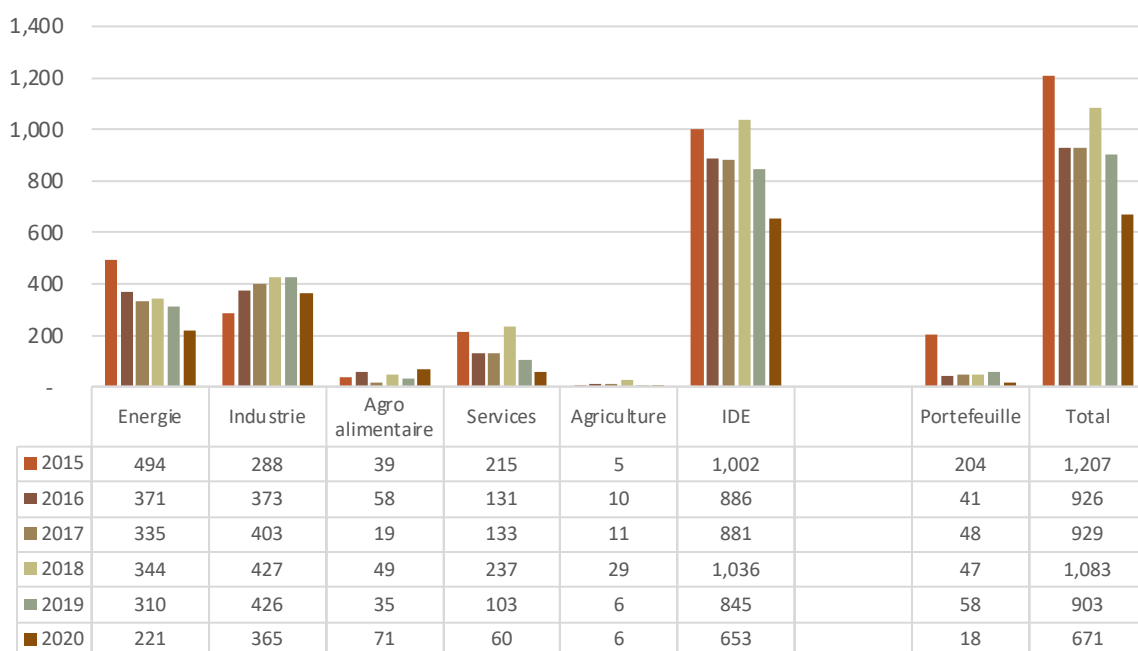
Concernant les flux d'investissements directs internationaux vers la Tunisie, ceux-ci restent volatils et limités (758 millions dollars en moyenne sur la période 2015-2020). Au cours de cette période, les investissements directs internationaux dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire se sont élevés à 136 millions dollars par an (17,1 pour cent du total des investissements directs internationaux en Tunisie)<sup>3</sup>. À rappeler que l'année 2020 a été marquée par la baisse des investissements directs internationaux en Tunisie à l'exception du secteur des industries agroalimentaires (IAA) (figure 4).

2 Selon la BAD (2022), durant la crise de la covid-19, le sous-secteur THC est passé de la stagnation à la dépression et les industries mécaniques et électriques, marquées de 2012 à 2019 par une progression de l'emploi mais une baisse de la productivité, ont aussi vécu une forte réduction des deux agrégats. Pour les industries non manufacturières et le tourisme, la croissance continue a été rompue par la pandémie et les pertes d'emploi au deuxième trimestre 2020 ont été importantes. Au troisième trimestre 2020, le sous-secteur des industries non manufacturières a connu un certain redressement, alors que les pertes d'emploi dans le tourisme se sont aggravées.

3 Sur la période 2010-2020, les Émirats arabes unis ont concentré près de 20,41 pour cent du stock d'IDE dans le secteur agricole. Quatre pays de l'Union européenne concentrent près de 60 pour cent du stock d'IDE dans le secteur de l'agriculture et de la pêche sur la période 2010-2020. Ainsi, l'Italie, les Pays-Bas, la France et l'Espagne sont les pays européens les plus présents avec des parts respectives de 18,48 pour cent, 16,13 pour cent, 14,74 pour cent et 10,39 pour cent du total des IDI dans l'agriculture.



Figure 4. Flux entrants d'investissements directs internationaux en Tunisie (millions d'USD)



Source: Élaboration à partir des données de la FIPA et l'INS.

Cela dit, la Tunisie continue à attirer le moins d'investissements directs étrangers (IDE) de la région d'Afrique du Nord (annexe 1). Ainsi, le pays n'a pas dépassé le palier du milliard de dollars par an depuis 2018 et le volume des IDE en Tunisie n'a atteint que 0,65 milliard de dollars en 2020 et 0,66 milliard de dollars en 2021, soit 7,2 pour cent et 7,6 pour cent du total des IDE en Afrique du Nord (Maroc, Égypte, Tunisie et Algérie) en 2020 et 2021 respectivement.

### 3.3. Une hausse persistante des prix à la consommation des produits alimentaires

En dépit de tous les efforts financiers déployés pour stabiliser les prix à la consommation notamment par le biais des subventions, la perte de pouvoir d'achat s'accroît en Tunisie et les prix évoluent à un rythme supérieur à celui de la croissance économique<sup>4</sup>. Cette hausse des prix concerne particulièrement les produits alimentaires et elle ne semble pas fléchir depuis 2015 (tableau 1).

Tableau 1. Évolution indiciaire des prix à la consommation familiale des produits alimentaires et boissons non alcoolisées en Tunisie, 2015-2021 (base 100 en 2015)

	Variation annuelle (%)											
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
<b>Ensemble</b>	103,6	109,1	117,1	125	132	139,6	3,6	5,3	7,3	6,7	5,6	5,7
<b>Produits alimentaires et boissons non alcoolisées</b>	102,7	108,5	116,4	124,4	130,2	138,4	2,7	5,6	7,2	6,9	4,7	6,3
<b>Produits alimentaires</b>	102,5	108,4	116,4	124,3	130,2	138,9	2,5	5,7	7,4	6,9	4,7	6,7
• Pain et céréales	101,2	103,6	108,6	112,9	117,8	121,5	1,2	2,4	4,8	3,9	4,3	3,2
• Viandes	97,1	100,1	113,2	124,2	130,7	137,5	-2,9	3,1	13,1	9,7	5,2	5,2

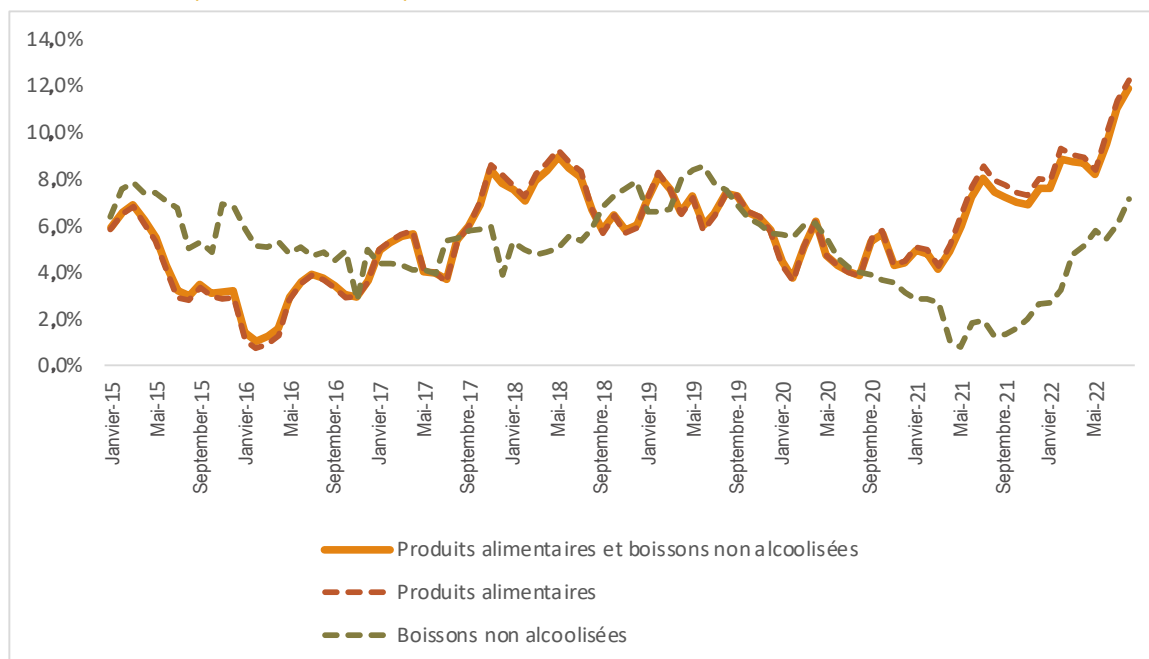
4 La Tunisie a opéré durant 2021 plusieurs augmentations des prix administrés, notamment l'essence (février et avril), l'eau potable (avril), les transports publics de passagers (juin), le lait (avril), et ce, dans l'objectif de limiter le coût des subventions et des transferts et de réduire les déficits des entreprises publiques. Selon la Banque mondiale (2021), ces augmentations n'ont pas suffi à résoudre le problème dans la mesure où les subventions et transferts (sociaux et destinés aux entreprises publiques) devraient dépasser 10 pour cent en 2021 (contre 9,6 pour cent en 2020 et 8,1 pour cent en 2019).

	Variation annuelle (%)											
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
• Poissons	105,6	113	123,3	128,2	136,3	145,4	5,6	7,0	9,1	4,0	6,3	6,7
• Lait, fromage et œufs	99,9	102,7	110,5	121,2	127,4	135,9	-0,1	2,8	7,5	9,7	5,1	6,7
• Huiles	106,1	123,3	132,4	132	119	137,7	6,1	16,2	7,3	-0,2	-9,8	15,7
• Fruits	111	114,9	131,6	136,3	147,9	152,9	11,0	3,5	14,6	3,6	8,5	3,4
• Légumes	106,2	118,1	116,1	126,8	135,8	150,2	6,2	11,1	-1,7	9,2	7,1	10,6
• Sucre	102	105,6	112,8	120,4	129,1	136	2,0	3,5	6,9	6,7	7,3	5,3
<b>Boissons non alcoolisées</b>	104,8	109,8	116,4	124,6	130,4	132,8	4,8	4,8	5,9	7,1	4,6	1,9
• Café, thé et cacao	101,3	103,5	111,7	119,5	127	131,3	1,3	2,2	7,9	7,0	6,3	3,3
• Eaux minérales, boissons gazeuses et jus de fruits	106,4	112,7	118,5	126,9	131,9	133,5	6,4	5,9	5,1	7,1	3,9	1,3

Source: Élaboration de l'auteur à partir des données de l'INS.

Les derniers chiffres de l'inflation montrent qu'elle poursuit sa course à la hausse après avoir atteint 8,6 pour cent en août 2022, franchissant ainsi des records. Cette tendance haussière est expliquée principalement par l'accélération surtout du rythme des hausses des prix des produits alimentaires (et boissons non alcoolisées) dont l'inflation a atteint 11,9 pour cent en août 2022, son niveau le plus haut depuis janvier 2015 (figure 5). En ce qui concerne les produits alimentaires, selon l'INS, la hausse observée depuis le début de l'année 2022 est principalement due à l'augmentation des prix des œufs de 28,3 pour cent, de la volaille de 22,1 pour cent, des huiles alimentaires de 21,4 pour cent, des fruits frais de 18,4 pour cent, des légumes frais de 15,8 pour cent et des dérivés des céréales de 12,7 pour cent. La persistance de l'inflation à des niveaux très élevés, notamment pour les produits alimentaires, pourrait compromettre le niveau de vie des tunisiens alors que la pauvreté et le chômage demeurent élevés, notamment dans les zones rurales de l'intérieur du pays.

Figure 5. Évolution mensuel du taux d'inflation des produits alimentaires et boissons non alcoolisées, janvier 2015-août 2022 (base 100 en 2015)



Source: Élaboration de l'auteur à partir des données de l'INS.

### 3.4. Hormis pour les entreprises de la CDV céréalière, la pandémie de covid-19 a eu des répercussions négatives en termes de chiffre d'affaires

La pandémie de covid-19 a généré des effets négatifs en termes de chiffre d'affaires (CA) sur les entreprises du secteur agroalimentaire qui se caractérise par la prédominance des petites et moyennes entreprises (PME)<sup>5</sup>. Toutefois, plusieurs études estiment que ces impacts négatifs semblent être moins importants que ceux observés dans d'autres secteurs d'activité (textile, tourisme...)<sup>6</sup>.

Ainsi, selon le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2021), le secteur de l'industrie agroalimentaire – et le secteur de l'éducation – auraient été parmi les secteurs les moins impactés en termes de CA<sup>7</sup>. Ces secteurs ont été indirectement impactés par la baisse d'activité d'autres secteurs, notamment celui de l'hôtellerie et de la restauration. En effet, les produits agricoles et agroalimentaires, par exemple, représentent environ 85 pour cent de la consommation intermédiaire totale des hôtels et restaurants. Par conséquent, la baisse de 23 pour cent de la valeur de la production des hôtels et restaurants explique en partie la baisse de 3 pour cent et 2,8 pour cent de la production agricole et agroalimentaire respectivement. Au même titre, l'étude réalisée en 2022, par la BAD, le Ministère de l'industrie, et l'Institut arabe des chefs d'entreprises (IACE) sur l'impact de la crise covid-19 sur les très petites, petites et moyennes entreprises (TPME) et l'emploi en Tunisie, a révélé que la pandémie de covid-19 a lourdement affecté le CA de toutes les très petites entreprises (TPE) et des PME en Tunisie (BAD, 2022). Cependant les TPME des secteurs agricoles et agroalimentaires auraient été globalement les moins touchées.

Cette étude indique qu'autour de 63 pour cent des très petites entreprises du secteur de l'agriculture, ont enregistré une baisse de leur CA entre 2019 et 2020, que 25 pour cent des TPE ont gardé un CA stable et que seulement 13 pour cent ont pu enregistrer une hausse de leurs chiffres d'affaires<sup>8</sup>. Dans le cas des PME du secteur agricole, la même étude a indiqué que la baisse du CA a concerné 72 pour cent d'entre elles alors que 11 pour cent des PME ont pu maintenir leurs CA et 17 pour cent ont pu réaliser des augmentations dans leurs revenus<sup>9</sup>.

En ce qui concerne le secteur industriel, les PME de l'industrie agroalimentaire ont été relativement les moins touchées par la pandémie<sup>10</sup>. La baisse du CA a concerné 42 pour cent d'entre elles alors que 18 pour cent des PME ont maintenu le même CA et 40 pour cent ont pu augmenter leur CA.

Par ailleurs, si la pandémie de covid-19 a eu un impact négatif sur la majorité des entreprises du secteur agroalimentaire en termes de CA, les entreprises opérant au niveau de la CDV céréalière ont particulièrement bien tiré leur épingle du jeu grâce à la hausse de la forte demande de consommation des produits céréaliers. En effet, l'enquête réalisée par le technopole de Bizerte évoque une amélioration du CA de 60 pour cent des entreprises enquêtées qui opèrent dans la filière des céréales et dérivés. Selon la même enquête, 80 pour cent de ces entreprises prévoient la croissance de leurs activités et le développement de leur situation économique, au cours du deuxième semestre de 2020<sup>11</sup>.

### 3.5. Bien que le système agricole et agroalimentaire ait contribué à amortir le choc subi par le marché du travail, la pandémie de covid-19 a fait surgir de multiples fragilités

La pandémie de covid-19 a eu un effet négatif en termes de pertes de revenus et d'emplois occasionnées par les mesures de prévention contre le virus. Le taux de chômage s'est élevé à un pic de 18 pour cent au

5 En effet, selon l'APII (2022), seules 115 entreprises industrielles emploient plus que 100 personnes, 645 entreprises emploient entre 10 et 100 personnes, 808 entreprises emploient entre six et neuf personnes et enfin 3604 entreprises emploient entre une à cinq personnes. La répartition de ces entreprises par produit et/ou par activité montre que la branche des huiles et corps gras occupe la première place avec 304 entreprises, la branche des céréales et dérivés se place en 2<sup>ème</sup> position avec 242 entreprises et l'activité entreposage frigorifique vient en 3<sup>ème</sup> place avec 148 entreprises.

6 La pandémie de covid-19 a affecté le CA des entreprises, ce qui traduit l'impact à travers plusieurs canaux de transmission (arrêt de la production, fermeture des points de vente, arrêt de la collecte interentreprises, suspension des opérations de commerce international...).

7 La même étude montre que les secteurs d'activité les plus impactés par la crise de la covid-19 sont les industries non manufacturières (-29 pour cent sur le CA), le tourisme (-23 pour cent sur le CA), le transport (-19,6 pour cent sur le CA) et le textile (-17,7 pour cent sur le CA). Les autres secteurs d'activité sont également impactés mais dans une moindre mesure.

8 Au niveau global, autour de 65 pour cent des TPE ont enregistré une baisse de leur CA entre 2019 et 2020. Les baisses ont été plus fréquentes dans les secteurs de la construction, l'hébergement et la restauration, l'information et la communication, et les services (>70 pour cent).

9 Pour les PME, les secteurs les plus affectés ont été la construction, l'hébergement et la restauration.

10 En moyenne, entre 2019 et 2020, 70 pour cent des PME industrielles ont enregistrées une baisse de leurs chiffres d'affaires (BAD, 2020).

11 Cette même étude réalisée par le Technopole de Bizerte révèle que 68 pour cent des entreprises agroalimentaires ont enregistré une baisse de leur nombre de transactions depuis la propagation de la covid-19 en Tunisie, contre une stabilité du CA de 32 pour cent des entreprises enquêtées. Citée par l'Agence TAP, cette étude réalisée en mai 2020 sur l'évaluation de l'impact de la covid-19 sur les IAA a été conduite auprès de 70 entreprises opérant dans le secteur (lait, céréales, conserves alimentaires, viandes...).

T2 de 2020 contre 14,9 pour cent à fin 2019, avant de revenir à 17,4 pour cent au dernier trimestre de l'année 2020. Les derniers chiffres publiés par l'ins, indiquent que le taux de chômage est de 16,1 pour cent au T1 2022 (tableau 2).

Cependant, le système agricole et agroalimentaire a contribué à absorber le choc de l'emploi pendant la crise de la covid. Ainsi, d'une manière globale, la création nette d'emplois durant la crise de la covid-19 en 2020 dans ce secteur a été positive et la part du secteur agricole dans l'emploi national a augmenté pour atteindre 14,4 pour cent pour la même année avec près de 504 000 postes d'emploi<sup>12</sup>. Pour sa part, la création nette d'emplois dans l'industrie agroalimentaire tunisienne a été positive au cours des dernières années et sa part dans l'emploi national a atteint 2,9 pour cent en 2020, avec près de 100 000 postes d'emploi.

**Tableau 2. Position du secteur agricole et agroalimentaire dans le marché du travail en Tunisie (en milliers)**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Population active en Tunisie</b>	<b>3 395</b>	<b>3 424</b>	<b>3 465</b>	<b>3 500</b>	<b>3 540</b>	<b>3 494</b>
<b>Agriculture et pêche</b>	<b>511</b>	<b>511</b>	<b>507</b>	<b>501</b>	<b>487</b>	<b>504</b>
<b>Industries manufacturières</b>	<b>628</b>	<b>628</b>	<b>636</b>	<b>648</b>	<b>652</b>	<b>641</b>
Industries alimentaires et boissons	83	88	92	96	98	100
Matériaux de construction, céramique et verre	43	40	39	39	38	33
Industries mécaniques et électriques	148	149	154	156	156	154
Industries chimiques	29	30	29	30	31	33
Textiles, vêtements et chaussures	239	235	235	243	237	232
Population active employée dans d'autres industries manufacturière	85	85	87	84	92	89
<b>Industries non manufacturières</b>	<b>487</b>	<b>503</b>	<b>518</b>	<b>528</b>	<b>549</b>	<b>521</b>
Main d'œuvre employée dans les mines et l'énergie	35	37	38	36	39	37
Main d'œuvre employée dans la construction et les travaux publics	452	466	481	492	510	484
<b>Services</b>	<b>1 768</b>	<b>1 770</b>	<b>1 798</b>	<b>1 816</b>	<b>1 835</b>	<b>1 807</b>
Commerce	467	459	462	460	441	435
Transports et télécommunications	194	187	190	191	197	186
Hôtels et restaurants	113	116	128	142	155	136
Banques et assurances	31	32	35	33	35	38
Services de réparation, services immobiliers et autres services insti	166	174	176	180	187	189
Services sociaux et culturels	138	140	145	148	156	156
Enseignement, santé et services administratifs	659	661	662	661	664	667
<b>Activités non déclarées</b>	<b>2</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>16</b>	<b>22</b>

Source: L'INS

Nonobstant, ces chiffres globaux cachent des disparités à l'échelle microéconomique. En effet, selon l'étude du Technopôle de Bizerte (2020) sur l'évaluation de l'impact de la covid-19 réalisée en mai 2020, deux tiers des entreprises agroalimentaires enquêtées ont été obligées de réduire la main-d'œuvre, après la décision du confinement sanitaire général, vu qu'elles n'ont pas obtenu les autorisations de travail et ont enregistré une baisse de leurs exportations.

12 Si pendant la crise de la covid-19, le secteur agricole a contribué à absorber en partie le choc de l'emploi, la part de la population active agricole est en baisse depuis 2010 (17,6 pour cent avec 575 800 emplois). Cette diminution de l'importance du secteur agricole dans la création d'emplois à l'échelle nationale est étroitement liée aux disparités régionales en termes d'accès aux services, d'occupation des sols et d'accès à l'emploi et traduit un fort exode rural et des mouvements migratoires internes et d'immigration (Chebbi et al., 2019).

Il y a lieu aussi de rappeler que les mesures de confinement et de couvre-feu ont provoqué le départ de travailleurs saisonniers qui ne sont pas originaires de certaines régions de production et qui bénéficient surtout du mécanisme étatique d'emploi des travailleurs sur les chantiers régionaux et les sites agricoles hors site, ce qui a entraîné une certaine indisponibilité de la main-d'œuvre agricole (Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux [FTDES], 2020).

L'étude de la BAD (2022) indique par contre que dans leurs stratégies d'adaptation face à la crise de la covid-19, la majorité des TPE et des PME en Tunisie ont maintenu leur effectif pendant la crise même si un certain nombre sont passées au chômage technique.

Ainsi, pour le secteur agricole, 67 pour cent des TPE n'ont pas introduit des ajustements de leurs coûts salariaux (BAD, 2022). Pour le reste, 22 pour cent des TPE ont licencié et 11 pour cent des TPE du secteur ont eu des travailleurs au chômage technique<sup>13</sup>. Pour les PME du secteur agricole, 86 pour cent d'entre elles n'ont opérées aucun ajustement et seulement 14 pour cent ont introduit des ajustements de différents types (3 pour cent ont licencié, 6 pour cent ont procédé à des réaffectations, 6 pour cent ont réduit des salaires et 11 pour cent ont eu recours au travail partiel et 11 pour cent ont eu des travailleurs au chômage technique)<sup>14</sup>.

### **3.6. Perturbations affectant les circuits de distribution**

La très forte demande de nombreux produits alimentaires de base (notamment les produits dérivés des céréales, le sucre, les huiles...), Surtout au début de la pandémie de covid-19 en Tunisie, a provoqué une perturbation importante des circuits de distribution. Les restrictions à la mobilité ont également eu un impact sur les exploitations fruitières à forte intensité de main-d'œuvre, réduisant considérablement l'offre de certains fruits sur les marchés locaux. En outre, les stocks relativement importants de fruits dans les unités de stockage réfrigérées en Tunisie ont réduit les incitations des agriculteurs à récolter des fruits durant la phase initiale de la pandémie (International Food Policy Research Institute [IFPRI], 2020). Pour des raisons similaires, l'offre de bétail sur les marchés locaux est fortement réduite.

### **3.7. Difficultés d'approvisionnement en matières premières causées par la covid-19**

Selon l'étude du Technopôle de Bizerte (2020) sur l'évaluation de l'impact de la covid-19, 71 pour cent des entreprises sondées ont confirmé avoir rencontré des difficultés sur le marché local en termes d'approvisionnement ou d'importation de matières premières, depuis la propagation du virus dans le monde et en Tunisie<sup>15</sup>. D'autres entreprises ont rencontré des problèmes en ce qui concerne le conditionnement et l'emballage de leurs produits, en raison des problèmes logistiques, le coût élevé du transport maritime et de la diminution ou l'annulation des commandes de l'étranger.

L'Agence de promotion de l'industrie et de l'innovation (APII) (2022) estime que la diversification des clients et des fournisseurs ne constitue pas vraiment le fort des IAA en Tunisie. Même si les IAA ont pu poursuivre leurs activités en enregistrant des retards dus aux perturbations logistiques, la pandémie de covid-19 a dévoilé la fragilité des chaînes d'approvisionnement des IAA tunisiennes, notamment en ce qui concerne les emballages, les pièces de rechange et certaines matières premières importées. Toujours selon l'APII (2022), il sera nécessaire que les IAA révisent leurs stratégies d'approvisionnement et d'achat en intégrant dans leurs plans de continuité d'activité des analyses de risques orientées vers la diversification des fournisseurs et l'assurance de stocks stratégiques pour faire face à des situations similaires.

### **3.8. Perturbations affectant la prestation des services centraux et régionaux**

La pandémie de covid-19 a eu un impact significatif sur le fonctionnement des services publics. L'enquête menée par le Technopôle de Bizerte en mai 2020, indique que 81 pour cent des entreprises agroalimentaires se sont plaintes du ralentissement de certaines de leurs activités à cause de la fermeture des administrations et du retard dans le rythme des transactions bancaires, pour cause de confinement.

13 Selon la BAD (2022), parmi les TPE, 84 pour cent n'ont pas introduit des ajustements de coûts salariaux et 7 pour cent ont eu des travailleurs au chômage technique. Seulement 2.6 pour cent ont réduit les effectifs et 3.8 pour cent ont réduit les salaires. Les ajustements ont été plus importants dans le secteur de la construction où 40 pour cent des TPE ont introduit des ajustements et 23 pour cent ont réduit la main-d'œuvre.

14 Pour l'ensemble des PME tunisiennes, à cause de la pandémie, 18 pour cent ont introduit des ajustements du coût salarial.

15 La même enquête a également révélé que 22 pour cent des entreprises sont satisfaites de leurs stocks de matières premières.

Le rythme de la réalisation des activités et des projets d'investissement (publics et privés) semble également être affecté par la pandémie de covid-19. Le rapport du FTDES (2020) note que, jusqu'à fin avril 2020, plusieurs projets d'investissement à l'étude et portés par de nouveaux promoteurs ont été ralentis<sup>16</sup>.

Ce rapport fait état de plusieurs dysfonctionnements des services publics qui ont pesé défavorablement sur les opérations d'investissement agricole, notamment:

- le report et l'annulation de certaines commissions d'octroi de subventions;
- l'annulation des visites de suivi sur le terrain, ce qui a conduit à la suspension du versement des subventions;
- l'arrêt des activités d'encadrement et de formation des jeunes promoteurs programmées par les pépinières d'entreprises agricoles;
- la suspension des services au profit de l'agriculture biologique (contrôle et certification de l'agriculture biologique);
- l'arrêt des inspections des zones forestières pour lutter contre les infractions et l'utilisation illégale des ressources forestières;
- la suspension des campagnes de vaccination contre les maladies animales;
- la suspension des services de contrôle de la qualité des intrants phytosanitaires;
- le report des formalités d'attribution des terres domaniales aux promoteurs;
- les difficultés et incapacités des promoteurs à s'acquitter de leurs cotisations sociales;
- le non-achèvement des transactions avec réception définitive au-delà de la date d'achèvement du projet;
- le retard dans les travaux ou les commandes et les paiements aux prestataires;
- l'absence de suivi des transactions et des contrats conclus dans le cadre des projets avec les entrepreneurs et les fournisseurs.

### **3.9. La crise de la covid-19 a contribué à accroître la vulnérabilité de certaines populations rurales**

Même si les secteurs agricoles et agroalimentaires ont fait preuve d'une certaine résilience, notamment en termes de production et ont été parmi les secteurs les moins exposés au choc, la pandémie de covid-19 a entraîné une certaine détérioration du niveau de vie de certaines populations vulnérables, notamment dans les zones rurales.

#### **3.9.1. La covid-19 a aggravé la vulnérabilité des femmes rurales**

La situation socio-économique de plusieurs femmes rurales tunisiennes s'est détériorée, entre mars et avril 2020, durant le confinement dû au coronavirus à cause de la détérioration des conditions de travail et d'une sécurité de l'emploi plus volatile que celle des hommes. Plusieurs femmes qui dépendent du transport rural ont dû se limiter aux endroits auxquels elles pouvaient accéder en raison des restrictions de mobilité, ce qui a impliqué moins de travail et moins de revenus. Selon BAJEC (2020), certaines agricultrices ont dû vendre le peu de bétail qu'elles possédaient afin de répondre aux besoins essentiels de leurs familles et réduisant ces petites agricultrices à l'appauvrissement.

#### **3.9.2. Des travailleurs agricoles en situation de précarité**

Les estimations des impacts de la pandémie de covid-19 en termes de pauvreté monétaire faites par le PNUD (2020) montrent que les ménages les plus pauvres en Tunisie appartiennent aux catégories socioprofessionnelles des ouvriers agricoles et non agricoles, les exploitants agricoles, les chômeurs et autres inactifs<sup>17</sup>. Force est de constater que les ouvriers agricoles, ne représentent que 2,2 pour cent de la population totale mais 5,5 pour cent de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté, soit environ 2,5 fois son poids démographique.

L'étude de la FTDES (2020) signale également que plusieurs ouvriers des secteurs de l'agriculture, de la pêche et des IAA étaient incapables de se protéger contre le virus et n'avaient pas les moyens de protection nécessaires. Ces ouvriers éprouaient des difficultés pour faire face aux conséquences de la

<sup>16</sup> Selon le même rapport, la viabilité des projets lancés en 2019 a été compromise car la majorité des promoteurs ont été confrontés à des difficultés pour obtenir les approbations et déclarations nécessaires pour les subventions, à l'irrégularité des activités de commercialisation entraînant une baisse des revenus, ce qui a entraîné le non-respect de leurs obligations envers les institutions de financement.

<sup>17</sup> Cette étude fournit une estimation économétrique de l'impact de la covid-19 sur l'économie tunisienne et plus particulièrement sur les microentreprises en termes de fragilité financière ainsi que les ménages en termes d'aggravation de la pauvreté.

perte d'emplois et de revenus, à l'augmentation des prix des denrées alimentaires et à l'instabilité de la disponibilité alimentaire<sup>18</sup>.

### 3.9.3. Impacts de la covid-19 sur l'impact socioéconomique des membres des groupements de développement agricole (GDA)

La question de la sécurité alimentaire des membres des GDA en Tunisie a été investiguée conjointement par le Programme alimentaire mondial des Nations Unies (PAM) et le Centre de la femme arabe pour la formation et la recherche (CAWTAR). Ainsi, une enquête a été réalisée, en juillet 2021, pour déterminer l'impact socio-économique de la covid-19 sur les membres des GDA, notamment sur les femmes rurales.

L'enquête cible les agricultrices et les agriculteurs les plus vulnérables membres de 50 GDA situés dans les délégations tunisiennes ayant un niveau de pauvreté supérieur à 25 pour cent et vise à examiner les moyens de subsistance et de sécurité sociale, alimentaire et nutritionnelle des femmes au milieu rural, en particulier les femmes membres de GDA<sup>19</sup>.

En ce qui concerne les ménages et les conditions de vie, les résultats de l'enquête montrent que les principaux revenus des répondants et de leurs ménages proviennent en premier lieu de l'exploitation d'une terre agricole (50 pour cent des répondants) ou proviennent d'une activité d'élevage de bétail en deuxième lieu. Plus de 80 pour cent des répondants déclarent avoir subi une baisse de leurs revenus pendant et après la période du confinement et 24 pour cent des femmes et 39 pour cent des hommes confirment que cette baisse est principalement causée par les effets de la pandémie de covid-19.

L'enquête montre également que les difficultés liées la commercialisation des produits agricoles et l'incapacité de couvrir les charges et frais de cette activité ont connu une hausse considérable durant le confinement à la suite de la fermeture des marchés et l'arrêt de l'activité, les femmes étant plus touchées que les hommes. Durant le confinement, la part de la production destinée à l'autoconsommation a augmenté ainsi aux dépens de la part destinée à la commercialisation.

Le rôle des GDA dans la commercialisation des produits s'est avéré limité notamment en période de crise, pendant laquelle l'accès aux marchés et points de ventes est devenu très limité. Selon les répondants, certains types d'aides n'ont devenu accessibles qu'à la suite du déconfinement et ont bénéficié principalement aux hommes (renforcement de capacité en matière de marketing et marketing électronique...)<sup>20</sup>.

Les femmes, en particulier, affirment avoir plus de difficultés à accéder aux structures de support y compris les structures des GDA, depuis l'arrivée de la pandémie, chose ayant rendu plus difficile pour elles la recherche des moyens pour le lancement d'une activité agricole indépendante.

Certains GDA ont complètement arrêté toute activité de coordination pendant le confinement et ont eu du mal à la reprendre après le confinement. À cet effet, la capacité des GDA à supporter les agriculteurs en période de crise semble très faible depuis les témoignages des répondants, notamment les femmes.

18 Ces constatations sont basées sur une enquête menée auprès d'une population de la région de Sidi Thabet (gouvernorat de l'Ariana) et de la région de Makthar (gouvernorat de Siliana). L'échantillon interrogé est composé de petits éleveurs cunicoles et avicoles, de jeunes promoteurs, de petits artisans et de travailleurs journaliers dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et des IAA et de travailleurs des chantiers sociaux en arrêt de travail (FTDES, 2020). Les personnes interrogées ont également déclaré souffrir face aux effets du confinement, notamment en matière de mobilité, d'accès aux intrants et facteurs de production, aux marchés des produits agricoles et agroalimentaires et aux ressources financières, et sont, dans la plupart des cas, «victimes» des spéculateurs et des intermédiaires. Ils sont entravés dans la production et la commercialisation de leurs produits, dont la plupart sont périssables, et subissent par conséquent des pertes qui affectent considérablement leurs revenus. La pérennité de leurs systèmes de production et la satisfaction des besoins de consommation de leurs familles sont sérieusement menacées.

19 L'enquête a été réalisée auprès de 350 personnes affiliées à 50 GDA distribués sur 33 délégations dans 14 gouvernorats tunisiens (Bizerte, Kef, Beja, Jendouba, Sousse, Mahdia, Kairouan, Kasserine, Sidi Bouzid, Gafsa, Kébili, Gabès et Médenine).

20 La même enquête montre également que la proportion des répondants ayant accès à des alternatives de commerce électroniques est très faible et elle est presque nulle pour les femmes. En général, bénéficient peu des formations et des appuis et cela peut être lié à la non-participation des femmes aux structures décisionnelles des GDA.

### 3.10. Peu de mesures spécifiques ont été envisagées dans les secteurs agricoles et agroalimentaires en réponse à la crise de la covid-19

La Tunisie a mis en œuvre un plan d'urgence sociale et économique exceptionnel dès le 21 mars 2020 pour atténuer certains des impacts de la pandémie. Ce plan qui couvre près de 1,1 million de personnes et cible les plus pauvres et les plus vulnérables (familles dans le besoin, familles à revenus limités, familles s'occupant d'une personne sans soutien familial, pensions de retraite inférieures à 180 TND, famille «istimarat» – à l'exclusion des familles aux revenus limités –) ne prévoit aucune mesure spécifique pour les ouvriers agricoles<sup>21</sup>.

Afin d'assurer la poursuite des activités vitales tout en respectant les mesures de confinement décrété durant la période allant du 22 mars au 4 avril 2020, les agriculteurs et les pêcheurs ont été dispensés d'autorisation de circulation afin d'assurer la production et l'approvisionnement des marchés<sup>22</sup>. Cette décision a été accompagnée de l'annonce de l'ouverture des marchés de gros seulement trois jours par semaine (mardi, jeudi et samedi) pendant la période de confinement<sup>23</sup>.

Certaines entreprises, notamment dans les secteurs de l'alimentation, ont eu la possibilité de demander des autorisations spéciales, dès le 24 mars 2020, pour poursuivre leurs activités pendant le confinement sous un format limité (15 pour cent maximum des employés) pour réaliser ou produire uniquement des services et des biens essentiels pour l'économie<sup>24</sup>.

Parallèlement, le gouvernement Tunisien a mis en place des mesures exceptionnelles pour faire face aux répercussions du confinement et l'arrêt obligatoire d'activités économiques. Les principales mesures engagées ont visé à soutenir les ménages en difficulté et la trésorerie des entreprises

Fort est de rappeler que la seule mesure spécifique aux IAA concerne l'autorisation accordée aux entreprises totalement exportatrices actives dans l'agroalimentaire d'écouler 100 pour cent de leur production en 2020 sur le marché local au lieu de 30 pour cent auparavant.

---

21 L'annexe 2 présente la chronologie et la classification des mesures prises en Tunisie (mesures d'endiguement, mesures fiscales, politique monétaires réglementation prudentielle, partage des charges au sein du secteur privé et autres mesures).

22 Les travailleurs du secteur agricole et de la pêche devraient justifier de leur adhésion aux organisations agricoles.

23 Cette décision a été annoncée le 25 mars 2020 par les ministères en charges de l'intérieur, du commerce, des affaires locales et de l'agriculture.

24 Une cellule d'encadrement et de soutien chargée des entreprises les plus affectées, qui œuvre à préserver les postes d'emploi et à garantir les droits des travailleurs, a été mise en place au niveau de la Présidence du gouvernement. Cette cellule est composée des représentants des ministères des finances et des affaires sociales, de la BCT, de l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA), de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT), de l'Association professionnelle des banques et des institutions financières (APBIF), ainsi que de l'Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche (UTAP).



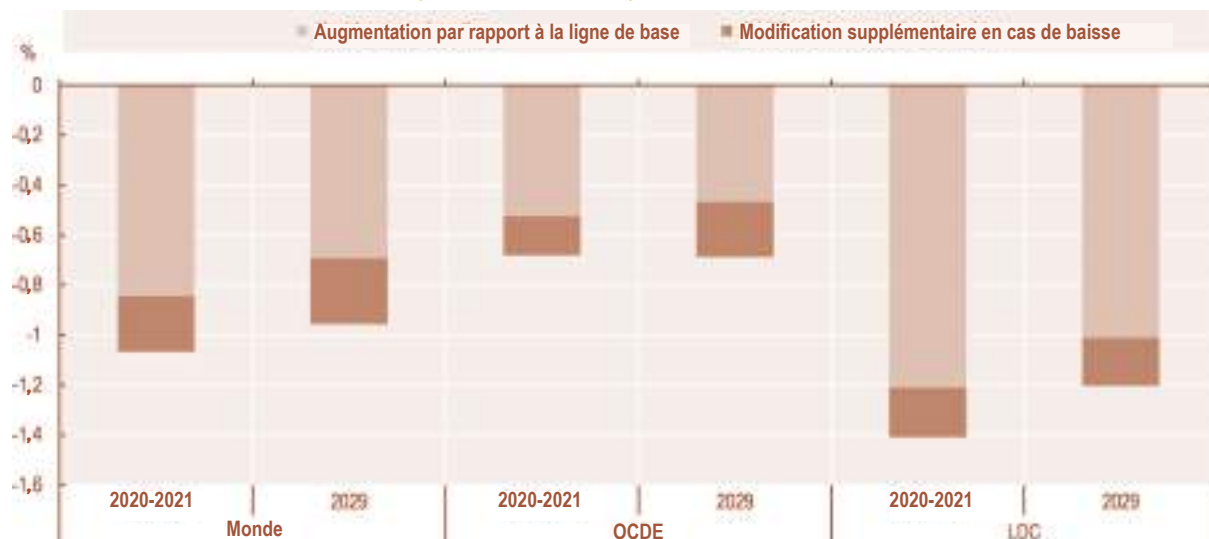
## 4. RETOUR SUR LES IMPACTS GLOBAUX ET RÉPONSES INTERNATIONALES POUR SAUVEGARDER LES SECTEURS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

### 4.1. L'effet global de la pandémie de covid-19: baisse des revenus des ménages, contraction de la consommation alimentaire et baisse des revenus agricoles

L'analyse globale conduite par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la FAO (2020)<sup>25</sup> montre qu'une croissance économique plus faible réduirait la consommation alimentaire globale et une baisse de la demande de calories par habitant. Les projections indiquent que la demande de calories par habitant pourrait diminuer de 1 pour cent à l'échelle mondiale, par rapport aux niveaux de référence, tant en 2020-2021 qu'en 2029 (figure 6)<sup>26</sup>.

Dans les pays les moins avancés (PMA)<sup>27</sup>, où les ménages consacrent une part plus importante de leurs revenus à l'alimentation, les effets de la crise de la covid-19 sont exacerbés et la baisse estimée en pourcentage de la demande brute de calories dans ces pays est environ deux à trois fois plus importante que dans les pays de l'OCDE en 2020-2021 et cet effet devrait se maintenir à moyen terme, bien qu'en termes absolus, la réduction de la demande de calories dans les PMA soit plus faible que dans les autres pays<sup>28</sup>.

Figure 6. Évolution de la demande brute de calories pour les scénarios optimiste et pessimiste par rapport au scénario de référence dans le monde, l'OCDE et les PMA, 2020-2021 et 2029



Source: OCDE/FAO (2020), perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO et statistiques agricoles de l'OCDE.

25 OCDE/FAO (2020), Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO et statistiques agricoles de l'OCDE.

26 Cette analyse envisage deux scénarios possibles pour l'évolution de l'économie mondiale. Le premier scénario optimiste suppose que la reprise d'activité économique est stimulée par des campagnes de vaccination réussies, des politiques gouvernementales efficaces et une meilleure coopération entre les pays. Le deuxième scénario pessimiste suppose que les retards dans le déploiement de la vaccination et les difficultés à contrôler les nouvelles épidémies de virus vont affaiblir la reprise économique. Ces mêmes scénarios sont basés sur les «Perspectives économiques de l'OCDE», publiées en juin 2020. <https://www.oecd.org/perspectives-economiques/juin-2020/>

27 À ce jour, 47 pays sont classés par les Nations Unies parmi les pays les moins avancés (PMA)

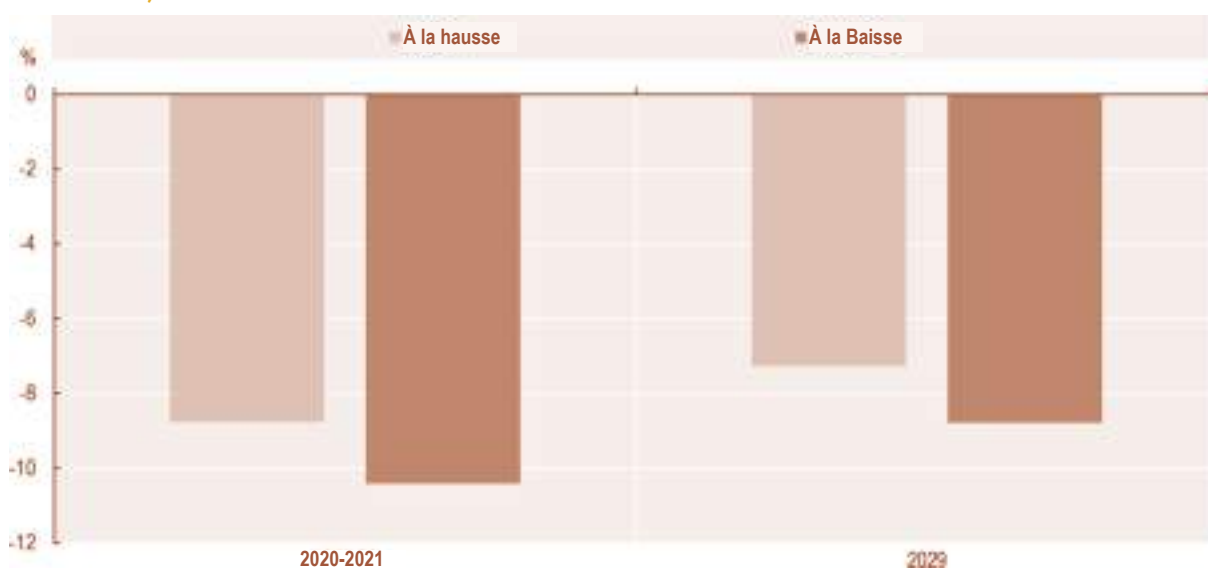
28 Selon le scénario optimiste, la demande brute de calories par habitant devrait être inférieure de 0,85 pour cent au niveau de référence en 2020-2021 et de 0,7 pour cent en 2029. La demande brute de calories devrait diminuer de 0,3 pour cent supplémentaire tout au long de la période de projection selon le scénario pessimiste.

Pour atteindre la sécurité alimentaire mondiale d'ici 2030, selon les objectifs de développement durable il serait crucial de déployer des efforts supplémentaires pour soutenir les ménages les plus pauvres de la population qui seront exposés à une baisse des revenus et une détérioration de la qualité des régimes alimentaires se traduisant par des difficultés supplémentaires à accéder aux aliments nutritifs (fruits et légumes, produits laitiers, etc.).

À l'échelle globale, selon l'analyse conduite par l'OCDE et la FAO (2020), les recettes agricoles en 2020-2021, devraient être inférieures de 8,8 pour cent et de 10,4 pour cent aux niveaux de référence selon les scénarios optimiste et pessimiste, respectivement. Comme les réactions de l'offre à la baisse de la demande sont retardées, les prix agricoles devraient baisser à court terme en raison d'une offre excédentaire de produits agricoles de base. Cette baisse des prix agricoles exercera une pression à la baisse sur les revenus agricoles (figure 7)<sup>29</sup>.

La baisse des prix et, par conséquent, la diminution des recettes agricoles pourrait inciter à une intensification des politiques protectionnistes et à une augmentation des aides publiques, ce qui pourrait entraîner une nouvelle baisse des prix internationaux.

**Figure 7. Évolution des revenus agricoles pour les scénarios optimiste et pessimiste par rapport au scénario de référence, 2020-2021 et 2029**



**N.B.:** Le revenu agricole est calculé comme la somme de tous les produits des quantités produites multipliées par le prix du producteur plus les paiements de subventions.

**Source:** OCDE/FAO(2020), perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO et statistiques agricoles de l'OCDE.

Les estimations de l'OCDE et la FAO (2020) montrent également les exportations agricoles mondiales en 2020-2021 devraient chuter de plus de 1 pour cent en volume par rapport au scénario de référence en raison de la baisse de la demande et ne se redresseront que partiellement à moyen terme<sup>30</sup>.

Le choc de la covid-19 a également impacté l'évolution des taux de change. Le dollar américain s'est apprécié par rapport à presque toutes les monnaies, tandis que les monnaies des exportateurs de matières premières ont subi des dépréciations importantes (par exemple, le real brésilien). La dévaluation de ces monnaies reflète, dans une certaine mesure, la forte baisse des prix des matières premières, notamment ceux du pétrole, des métaux et de l'énergie et, dans une moindre mesure, ceux des produits agricoles (Fonds monétaire international [FMI], 2020)<sup>31</sup>.

29 Selon les estimations de l'OCDE et la FAO, cette baisse moyenne des prix ne reflète que l'impact sur les prix de la diminution des revenus, et n'inclut pas l'impact sur les prix des perturbations de la chaîne d'approvisionnement.

30 Ces moyennes globales cachent des différences entre les pays, dont certains connaîtront des baisses d'exportations agricoles plus fortes que d'autres. Selon les estimations de l'OCDE et la FAO de 2020, qui ne tiennent pas compte de l'effet de la guerre en Ukraine, les exportations agricoles mondiales d'ici 2029, selon les scénarios optimiste et pessimiste, devraient être inférieures d'environ 3 milliards de dollars et 4 milliards de dollars (en termes constants de 2004-06) aux niveaux de référence, respectivement.

31 FMI (2020), World Economic Outlook: The great lockdown. April 2020. <https://www.imf.org/en/Publications/WEO/Issues/2020/04/14/World-Economic-Outlook-April-2020-The-Great-Lockdown-49306>.

## 4.2. Des mesures de soutien avec des règles claires et transparentes assurant la neutralité concurrentielle

Les gouvernements sont souvent appelés à intervenir en période de crises exceptionnelles et temporaires touchant la demande et de l'offre, de manière immédiate et vigoureuse pour aider les consommateurs, les travailleurs et les entreprises à traverser la crise, et mettre en place les conditions propices à la reprise de l'activité une fois la crise surmontée. Les interventions étatiques peuvent toucher aussi bien les marchés directement impactés (comme par exemple ceux du transport aérien, tourisme et santé pleinement touchés par la crise de la covid-19) que ceux susceptibles d'être impactés par les crises à un stade ultérieur. Ces interventions étatiques ne devraient pas engendrer un risque des distorsions de concurrence et fausser les règles du jeu entre les entreprises bénéficiaires de soutien public et celles qui n'en reçoivent pas.

Les mesures prises par la commission européenne depuis le 19 mars 2020 présentent un exemple d'orientations sur les règles claires et transparentes à appliquer pour garantir la neutralité concurrentielle dans le contexte de la crise de la covid-19<sup>32</sup>.

Ainsi, l'encadrement temporaire des mesures d'aide des États membres de l'Union européenne (UE) visant à soutenir l'économie dans le contexte de la flambée de la covid-19 constitue le cadre qui permet aux États membres de l'UE d'exploiter les règles en matière d'aides publiques pour soutenir l'économie dans le contexte de la flambée de la covid-19, garantir la disponibilité de liquidités suffisantes pour les entreprises de tous types et préserver la continuité de l'activité économique pendant et après la crise.

Ce cadre temporaire prévoit quatorze catégories de soutien qui permettent aux entreprises privées de faire face à la crise de la covid-19 et soutenir les économies européennes (figure 8)<sup>33</sup>. Ces aides peuvent être octroyées notamment aux entreprises privées exerçant des activités dans le domaine de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles<sup>34</sup>. La commission européenne a également mis en place les règles pour le suivi transparent de chaque aide individuelle octroyée.

**Figure 8. Encadrement temporaire des mesures d'aide des États membre de l'UE visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel de la flambée de la covid-19**

<b>Mesures d'aides temporaires</b>	Montants d'aide limités (subventions, avantages fiscaux, avantages en matière de paiements, avances remboursables, garanties, prêts et fonds propres).
	Aides sous forme de garanties sur les prêts
	Aides sous forme de taux d'intérêt bonifiés pour les prêts
	Aides sous forme de garanties et de prêts acheminées par des établissements de crédit ou d'autres établissements financiers
	Assurance-crédit à l'exportation à court terme
	Aides à la recherche et au développement liés à la covid-19
	Aides à l'investissement en faveur des infrastructures d'essai et de développement

32 Le 19 mars 2020, la Commission a adopté sa communication intitulée «Encadrement temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel de la flambée de la covid-19 2020/C 91 I/01».

[https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=OJ:JOC\\_2020\\_091\\_I\\_0001](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=OJ:JOC_2020_091_I_0001)

Le 3 avril 2020, elle a adopté une première modification afin de rendre possibles les aides permettant d'accélérer la recherche portant sur les produits liés à la covid-19 ainsi que les essais et la production de ces produits, de protéger l'emploi et de continuer à soutenir l'économie pendant la crise actuelle. Le 8 mai 2020, elle a adopté une deuxième modification afin de faciliter encore l'accès au capital et aux liquidités pour les entreprises touchées par la crise. Le 29 juin 2020, elle a adopté une troisième modification afin de soutenir davantage les jeunes pousses et les micro, PME et d'encourager les investissements privés. Le 13 octobre 2020, elle a adopté une quatrième modification afin de prolonger l'encadrement temporaire et de rendre possibles les aides couvrant une partie des coûts fixes non couverts des entreprises frappées par la crise. Le 28 janvier 2021, elle a adopté une cinquième modification afin de prolonger encore l'encadrement temporaire, d'adapter les plafonds d'aide qui y sont fixés et de rendre possible la conversion des instruments remboursables en subventions directes sous certaines conditions.

33 Ces aides sont octroyées au plus tard le 30 juin 2022.

34 Ces aides ne devraient pas être cédées ni partiellement, ni totalement, à des producteurs primaires et ne sont pas fixées sur la base du prix ou de la quantité des produits achetés à des producteurs primaires ou mis sur le marché par les entreprises concernées.

Aides à l'investissement en faveur de la fabrication de produits liés à la covid-19
Aides sous forme de reports d'imposition ou de taxation et/ou de reports de cotisations de sécurité sociale
Aides sous forme de subventions salariales en faveur des salariés afin d'éviter les licenciements durant la flambée de la covid-19
Mesures de récapitalisation
Aides sous forme de soutien aux coûts fixes non couverts
Soutien à l'investissement en vue d'une reprise durable
Soutien à la solvabilité

**Source: Élaboration sur la base des communications de la commission européenne modifiant l'«encadrement temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel de la flambée de la covid-19 2020/c 91 i/01».**

En ce qui concerne les entreprises des secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture, certaines conditions spécifiques s'appliquent notamment concernant les régimes qui accordent jusqu'à 345 000 EUR par entreprise du secteur de la pêche et de l'aquaculture et 290 000 EUR par entreprise du secteur de la production primaire de produits agricoles<sup>35</sup>. Les aides publiques dans le domaine de la production primaire de produits agricoles ne sont pas fixées sur la base du prix ou de la quantité des produits mis sur le marché. Ces aides peuvent être octroyées sous forme de subventions directes, d'avantages fiscaux et d'avantages en matière de paiements ou sous d'autres formes telles que des avances remboursables, des garanties, des prêts et des fonds propres.

#### 4.3. Principales réponses à la crise covid-19 en Amérique latine et dans les Caraïbes (ALC)


En plus des mesures adoptées par les pays de la région d' ALC pour contenir le virus et atténuer les retombées sanitaires de la covid-19, les pays de région ont pris rapidement un ensemble de mesures pour assurer également la sécurité alimentaire des populations et protéger les secteurs agricoles et agroalimentaires<sup>36</sup>. En Équateur, les agriculteurs (en plus des petits commerçants et artisans) qui ne sont pas en mesure de payer leurs factures d'eau et d'électricité pourront en reporter le versement, sans majoration, entre avril et juin 2020. En Honduras, le gouvernement a annoncé le 16 mars 2002 des mesures telles que l'injection de fonds dans le secteur de la construction, l'extension des lignes de crédit pour garantir l'accès à la nourriture et un soutien financier aux propriétaires de petites entreprises (gel de 3 mois sur le remboursement des prêts et un financement spécial pour les entreprises de moins de 10 employés). Ces mesures ont été élargies le 2 avril 2002 pour inclure, entre autres, la création d'une fiducie pour garantir des prêts au secteur agricole et aux PME. Des transferts de 14 millions dollars aux maires ont été programmés pour l'achat de produits alimentaires et de produits de nettoyage à distribuer aux familles les plus éprouvées.

Au Commonwealth de la Dominique, un programme économique d'un montant de 600 000 dollars a été engagé pour pallier les pertes de salaires et l'insécurité alimentaire et 1,5 million de familles percevront une allocation mensuelle d'un montant compris entre 27 et 130 dollars, du 1er avril au 31 mai 2020, pour l'achat de produits alimentaires et de première nécessité.

De son côté le Guatemala a créé un fonds d'urgence de 26 millions dollars pour aider les familles nécessiteuses pendant l'épidémie avec le versement de 129 dollars à ceux qui satisfont aux conditions requises pour couvrir les frais d'électricité, d'eau, et l'achat de produits alimentaires.

<sup>35</sup> D'après la sixième modification de l'encadrement temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel de la flambée de la covid-19 et modification de l'annexe de la communication de la Commission aux États membres concernant l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'UE à l'assurance-crédit à l'exportation à court terme, publiée le 18.11.2021.

<sup>36</sup> La pandémie de covid-19 vient frapper cette région qui est déjà confrontée à une crise économique dans un contexte budgétaire plus difficile qu'en 2008. Avant l'épidémie, le FMI avait prévu une croissance du PIB de seulement 1,6 pour cent pour la région en 2020. L'annexe 5 résume les principales mesures adoptées en réponse à la crise de la covid-19 dans 15 pays de la région d'ALC pour atténuer la situation de la santé publique, y compris ses dimensions sociales, économiques et de gouvernance. D'autres mesures régionales ont été prises, notamment un plan d'urgence régional qui comprend 1,9 milliard de dollars de fonds de stabilisation économique, adopté en mars 2020 par les pays membres du Système d'intégration centraméricain (SICA).



EN Uruguay, un programme alimentaire a été mis en place pour le versement d'une prime de 27 dollars (versé sur la carte Uruguay social) aux personnes les plus vulnérables moyennant une application mobile développé en coordination avec l'entreprise publique de télécommunications. Une enveloppe de 22 millions dollars est gérée par le Ministère du développement social pour renforcer les programmes sociaux, notamment l'augmentation du montant d'aide publique versée aux personnes les plus défavorisées pour l'achat de produits alimentaires et de première nécessité. En plus, des transferts monétaires ont été programmés pour l'achat de produits alimentaires et d'hygiène pour près de 33 000 ménages dont le revenu a diminué à cause du confinement sanitaire (création du programme Ñangareko).

Sur le plan régional, la FAO a réuni, en avril 2020, les ministres en charge de l'agriculture et l'alimentation et des mesures ont été adoptées pour assurer la sécurité alimentaire des pays de la région pendant la crise de la covid-19. Les 25 pays signataires s'engagent à apporter une assistance technique et financière aux PME des secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage et de l'agro-industrie, dans l'objectif de favoriser la durabilité et d'augmenter la production. Des programmes d'urgence devraient être mis en place pour prévenir la perte et la destruction d'aliments et des comités devraient être établis pour faciliter le suivi permanent de l'offre et de la situation des marchés.



# 5. LE COMMERCE AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE DE LA TUNISIE À L'HEURE DES CRISES

La chute historique de la croissance économique enregistrée en Tunisie en 2020 est aussi due à la réduction de la demande extérieure pour certains secteurs d'exportation, la pandémie de covid-19 ayant également touché les principaux partenaires commerciaux du pays.

Ce chapitre est consacré à l'évaluation de l'impact de la crise de la covid-19 et des performances des chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires en termes de commerce extérieur tunisien. Le diagnostic repose essentiellement sur les données du commerce extraites de Trade MAP (ITC) qui est basé sur le SH de désignation et de codification des marchandises<sup>37</sup>.

Cette question de l'impact de la fermeture des frontières terrestres et aériennes sur le commerce agricole et agroalimentaire consécutive au confinement a été évoquée en Tunisie mais peu d'études ont abordé la question d'une manière globale et détaillée<sup>38</sup>.

Ainsi, une attention particulière a été accordée à l'analyse des séries chronologiques longues des échanges de la Tunisie en volume et en valeur des chapitres douaniers (SH 01-24) afin d'identifier les gammes de produits agricoles qui ont été impactés négativement (ou positivement) par la crise de la covid-19<sup>39</sup>.

## 5.1. Une balance commerciale agricole et agroalimentaire structurellement déficitaire

La balance commerciale agricole et agroalimentaire de la Tunisie (chapitres douaniers 1-24) est structurellement déficitaire<sup>40</sup>. En 2021, la valeur des exportations des produits agricoles et alimentaires a atteint 5 023 millions de dinars tunisiens (MDT) en légère baisse par rapport à l'année 2020 marquée par la pandémie de covid-19 (5 286 MDT).

37 Le système harmonisé ou «SH», est une nomenclature internationale polyvalente élaborée par l'Organisation mondiale des douanes (OMD). Au niveau international, la nomenclature SH est un système de code à six chiffres pour classer les marchandises. Le SH comprend environ 5 300 descriptions d'articles/produits qui apparaissent sous forme de rubriques et de sous-rubriques et organisés en 99 chapitres, regroupés en 21 sections qui se réfèrent à des catégories de produits spécifiques (produits animaux, produits végétaux, minéraux, etc.). La structure à six chiffres peut être divisée en trois parties: les deux premiers chiffres (HS-2) identifient le «chapitre» dans lequel les marchandises sont classées. Chaque «chapitre» est ensuite divisé en «rubriques», identifiées par les quatre premiers chiffres (HS-4) du code à 6 chiffres. Les six chiffres réunis (HS-6) sont plus spécifiques et identifient une «sous-rubrique». Jusqu'au niveau des chiffres du SH-6, tous les pays classent les produits de la même manière (il existe quelques exceptions où certains pays appliquent d'anciennes versions de la nomenclature SH).

38 Dans sa lettre trimestrielle de juin 2020, l'Observatoire national de l'agriculture (ONAGRI) était des premières institutions en Tunisie à suivre l'impact de la pandémie de covid-19 sur les activités agricoles. L'ONAGRI indique que les quantités de fruits exportées par la Tunisie ont baissé sur la période allant de premier janvier jusqu'au 6 mai 2020, en raison de la fermeture des frontières terrestres et aériennes de certains pays après la propagation de la covid-19 virus, de 18,6 pour cent pour s'établir à 1166 tonnes contre 1 433 tonnes au cours de la même période de 2019. Une enquête réalisée par le Technopole de Bizerte, auprès d'un pool d'entreprises agroalimentaires en mai 2020 indique que le rythme des exportations de 58 pour cent des entreprises a baissé, 54 pour cent des entreprises ont noté la longueur des délais d'exportation et 19 pour cent ont souligné la baisse des prix des produits destinés à l'export. Cependant, 23 pour cent des sociétés enquêtées ont déclaré que leurs exportations n'ont pas été affectées par la covid-19, engendrant même une croissance.

39 L'étude de la FTDES (2020) évoque des avis divergents par rapport à l'impact du confinement et l'arrêt de certaines opérations d'importation sur les niveaux de production agricole. Si selon les entretiens réalisés par les auteurs de l'étude auprès de certains responsables de la Direction générale de la production agricole (DGPA) et l'Office d'élevage et du pâturage (OEP), la rupture des approvisionnements en produits fourragers et en certains produits phytosanitaires importés a fragilisé la situation de certains éleveurs (surtout les engraisseurs de taurillons), selon certains agriculteurs, la pénurie de produits d'alimentation animale n'est pas seulement due à l'arrêt des importations mais aussi à la situation de spéculation sur ces produits par certains fournisseurs privés.

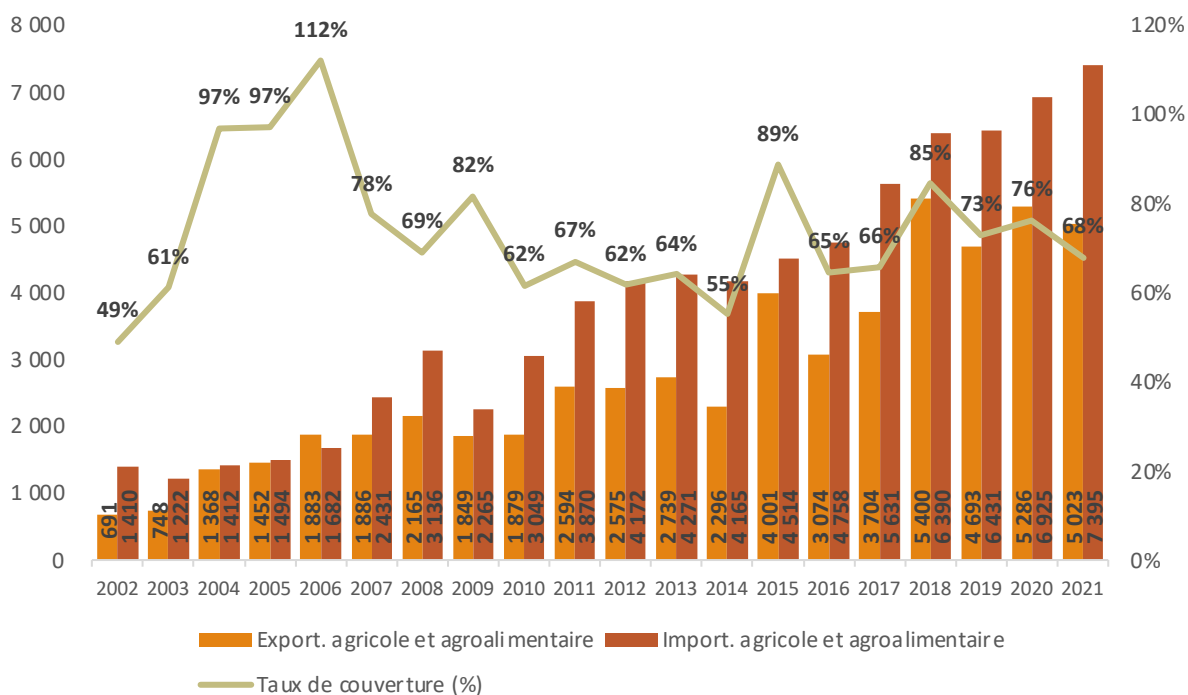
40 Force est de rappeler que sur les vingt dernières années, la balance commerciale agricole et agroalimentaire n'a été excédentaire qu'en 2006.

Ces exportations ont représenté près de 10,9 pour cent des exportations totales du pays en 2021 contre 12,1 pour cent une année auparavant (figure 9)<sup>41</sup>.

Les importations agricoles et agroalimentaires continuent à croître à un rythme supérieur à celui des exportations. Ces importations ont atteint la valeur de 7 935 MDT (contre 6 925 MDT en 2020) et le taux de couverture des importations par les exportations n'a pas dépassé 68 pour cent en 2021 enregistrant ainsi un déficit historique de -2 372 MDT (contre un déficit de -1 639 MDT et un taux de couverture de 76 pour cent en 2020)<sup>42</sup>.

La trajectoire d'évolution des échanges agricoles et agroalimentaires de la Tunisie ne semble pas indiquer l'existence d'un changement abrupt ou d'un changement majeur significatif causé par la pandémie de covid-19 sur la balance commerciale qui semble être affectée par d'autres facteurs notamment celui de l'évolution de la valeur du dinar tunisien (TND).

**Figure 9. Commerce extérieur agricole et agroalimentaire et taux de couverture en Tunisie, 2002-2021 (MDT)**



Source: Élaboration à partir des données Trade MAP et BCT.

Par grand chapitre douanier, la balance commerciale est largement excédentaire pour le chapitre 15 (graisses et huiles animales ou végétales; produits de leur dissociation; graisses alimentaires) avec 1 381 MDT en 2021 (contre 2017 MDT en 2020), le chapitre douanier 08 (fruits comestibles; écorces d'agrumes ou de melons) avec 655 MDT en 2021 (contre 656 MDT en 2020), le chapitre 03 (poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques) avec 333 MDT (seulement 162 MDT en 2020), le chapitre 19 (préparations à base de céréales, de farines, d'amidons, de féculés ou de lait; pâtisseries) avec 171 MDT en 2021 (183 MDT en 2020) et le chapitre douanier 07 (légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires) avec 117 MDT en 2021 de surplus commercial enregistré (contre 104 MDT en 2020)<sup>43</sup>.

Par ailleurs, les déficits de la balance commerciale agricole et agroalimentaires en Tunisie se creusent pour le chapitre 10 (céréales) avec 3 280 MDT en 2021 (-2 816 MDT en 2020) et au lieu du chapitre 12 (graines et fruits oléagineux, graines, semences et fruits divers, plantes industrielles...)

41 À titre d'indication, voir les annexes qui tracent l'évolution du échanges commerciaux de la Tunisie et la balance commerciale agricole et agroalimentaire par chapitre douanier aux prix internationaux.

42 Pour la période 2015-2021, le taux de croissance annuel moyen des exportations agricoles et agroalimentaires était de l'ordre de 4 pour cent alors que celui des importations était de l'ordre de 11 pour cent pour la période.

43 Pour la période 2015-2021, la Tunisie a enregistré aussi un revirement de la situation des soldes commerciaux qui sont devenus négatifs pour les chapitres 11 (produits de la minoterie, malt, amidons et féculés, inuline, gluten de froment) et 05 (autres produits d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs).



avec -907 MDT en 2021 (-807 MDT en 2020) et dans une moindre mesure pour le chapitre douanier 17 (sucres et sucreries) avec -200 MDT; le chapitre 24 (tabacs et succédanés de tabac fabriqués) avec -303 MDT; le chapitre 23 (résidus et déchets des industries alimentaires; aliments préparés pour animaux) avec -185 MDT et le chapitre 09 (café, thé, maté et épices) avec -148 MDT de déficit en 2021.

**Tableau 3. Balance commerciale agricole et agroalimentaire par chapitre douanier, 2015-2021 (MDT)**

Code SH	Libellé du chapitre douanier	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
'01	Animaux vivants	-49	-14	-16	-46	-74	-55	-35
'02	Viandes et abats comestibles	-28	-5	-16	-52	-62	-15	1
'03	Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques	154	147	212	221	146	162	333
'04	Lait et produits de la laiterie, œufs d'oiseaux, miel naturel, produits comestibles d'origine...	21	13	-19	-63	-108	-83	-34
'05	Autres produits d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs	52	24	19	9	-2	-2	-3
'06	Plantes vivantes et produits de la floriculture	-7	-9	-8	4	1	4	2
'07	Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires	39	55	45	85	113	104	117
'08	Fruits comestibles, écorces d'agrumes ou de melons	510	505	566	728	787	656	655
'09	Café, thé, maté et épices	-76	-81	-152	-144	-155	-147	-148
'10	Céréales	-1839	-1753	-1776	-2145	-2030	-2816	-3280
'11	Produits de la minoterie, malt, amidons et féculés, inuline, gluten de froment	8	0	9	2	-16	-12	-12
'12	Graines et fruits oléagineux, graines, semences et fruits divers, plantes industrielles ou...	-510	-619	-581	-843	-862	-807	-907
'13	Gommes, résines et autres sucs et extraits végétaux	-9	-8	-9	-13	-17	-17	-15
'14	Matières à tresser et autres produits d'origine végétale, non dénommés ni compris ailleurs	1	0	-1	-1	-2	-2	-2
'15	Graisses et huiles animales ou végétales, produits de leur dissociation, graisses alimentaires...	1676	645	595	1877	1059	2017	1381
'16	Préparations de viande, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés	37	28	26	55	79	74	86
'17	Sucres et sucreries	-309	-262	-377	-301	-326	-312	-200
'18	Cacao et ses préparations	-14	-21	-38	-27	-28	-43	-27
'19	Préparations à base de céréales, de farines, d'amidons, de féculés ou de lait; pâtisseries	144	112	116	132	207	183	171
'20	Préparations de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes	6	15	2	-14	-14	6	36

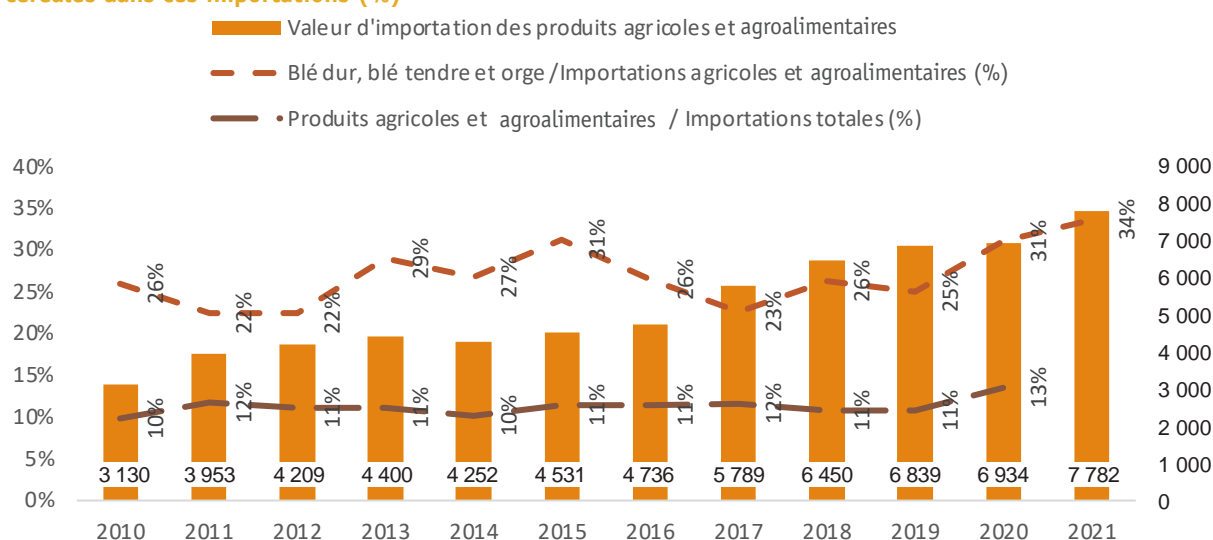
Code SH	Libellé du chapitre douanier	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
'21	Préparations alimentaires diverses	-83	-72	-78	-50	-57	-52	-34
'22	Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	56	42	31	28	46	53	30
'23	Résidus et déchets des industries alimentaires; aliments préparés pour animaux	-193	-254	-202	-125	-67	-163	-185
'24	Tabacs et succédanés de tabac fabriqués	-99	-171	-275	-307	-359	-371	-303
	Solde agricole et agroalimentaire (1)	-513	-1539	-1563	-734	-1163	-1144	-1664
	solde commercial global (2)	-12 066	-11 601	-12 595	-14 077	-12 818	-8 994	-10 556
	(1)/(2)	4,2 %	13,3 %	12,4 %	5,2 %	9,1 %	12,7 %	15,8 %

Source: Élaboration à partir des données Trade MAP et BCT.

## 5.2. Une facture des importations qui pèse lourd sur le budget de l'État

Les importations de produits agricoles et agroalimentaires représentent plus de 13 pour cent des importations totales de la Tunisie, soit plus de 6,9 milliards de TND en 2020 (figure 10)<sup>44</sup>. La dépendance aux importations de céréales et dans une moindre mesure d'huile et de sucre se traduit par une facture alimentaire élevée. En 2021, la part des importations de blés (dur et tendre) et celles d'orge sont estimées à 34 pour cent des importations agricoles et agroalimentaires de la Tunisie<sup>45</sup>. Au fil des années, alors que la production progresse peu, ces importations ne cessent d'augmenter et la dépendance de la Tunisie au marché mondial augmente.

Figure 10. Évolution de la valeur des importations des produits agricoles et agroalimentaires et part des céréales dans ces importations (%)



Source: Élaboration à partir des données de l'INS.

Depuis 2005, les importations de céréales n'ont cessé de progresser tant en valeur qu'en volume pour répondre à une demande croissante que n'arrive pas à couvrir la production nationale. Toutefois, les importations suivent l'évolution de la production qui varie fortement d'une année sur l'autre du fait d'une pluviométrie très erratique.

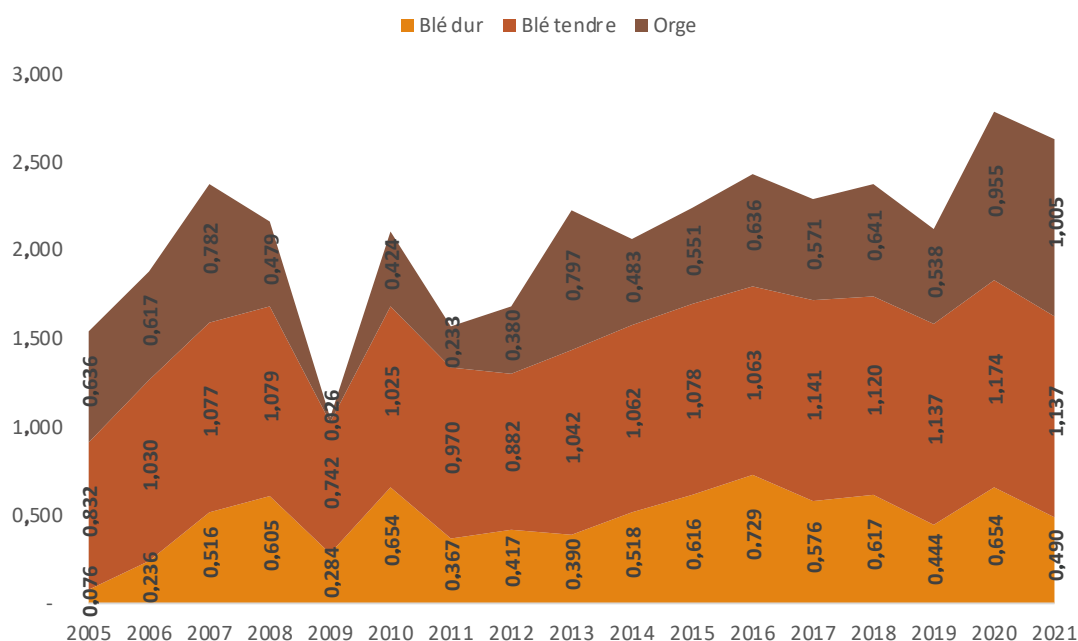
Pour les besoins de son marché national, l'Office des céréales (OC) importe annuellement près de 2,411 millions de tonnes de céréales (moyenne de la période 2015-2021), dont 24 pour cent de blé dur (0,590

44 Depuis 2000, les importations agricoles et agroalimentaires ont progressé plus fortement que les importations totales.

45 La Tunisie est le 28<sup>ème</sup> importateur de blés (dur et tendre) dans le monde (1,2 pour cent du volume et 1,0 pour cent de la valeur des importations mondiales en moyenne sur la période 2011-2020). Le pays est également le 13<sup>ème</sup> plus grand importateur d'orge en volume (soit 1,9 pour cent du volume des importations) et 14<sup>ème</sup> plus grand acheteur d'orge en valeur (1,6 pour cent de la valeur des importations mondiales pour la même période).

million de tonnes/an), 47 pour cent de blé tendre (1,121 million de tonnes/an), et 29 pour cent d'orge (0,700 million de tonnes/an)<sup>46</sup>.

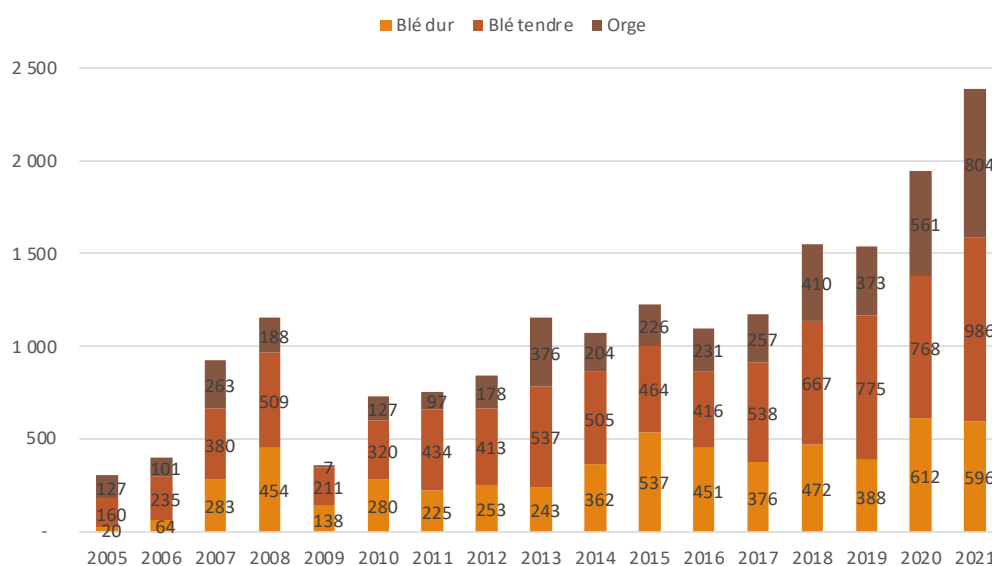
**Figure 11. Évolution du volume d'importations de l'OC par type de grain (millions de tonnes)**



Source: Élaboration à partir des données de l'ONAGRI.

En 2021, la facture des importations de l'OC pour le marché local a atteint son plus haut niveau historique, soit 2 386 milliards de TND (986 MDT pour le blé tendre, 596 MDT pour le blé dur et 804 MDT pour l'orge).

**Figure 12. Évolution de la valeur des importations de l'OC par type de grain (MDT)**



Source: Élaboration à partir des données de l'ONAGRI.

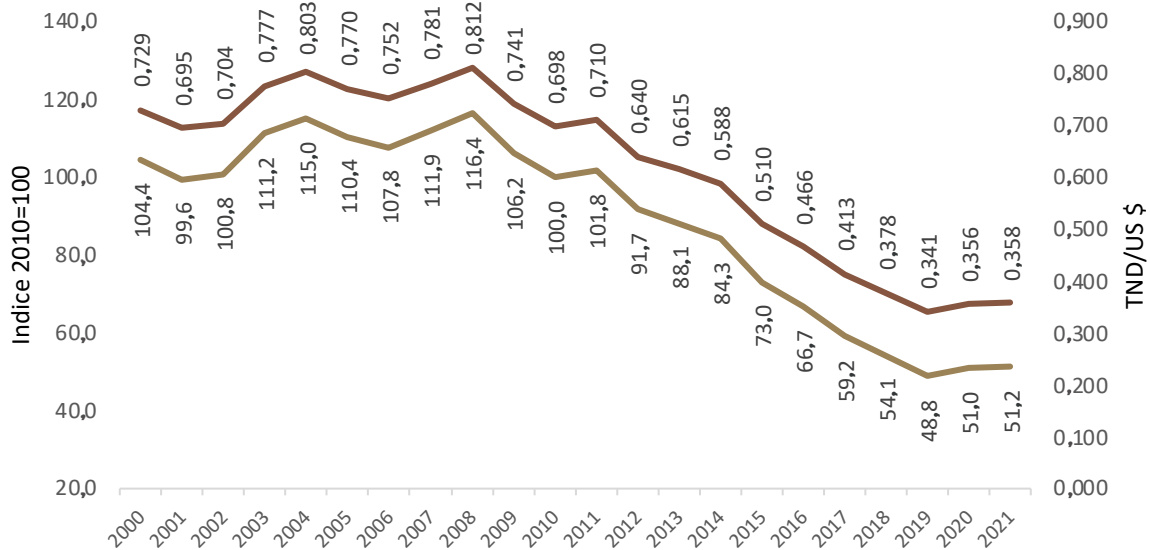
### 5.3. Hausse de la facture des importations des céréales en Tunisie: effet volume versus effet prix

La valeur du TND a fortement chuté sur la période 2010-2019 accusant une baisse de 51 pour cent face au dollar des États-Unis (figure 13). Cette dépréciation a aggravé la facture des importations alimentaires (et a aussi contribué à l'augmentation des coûts de production dans le secteur agricole

46 Ces chiffres couvrent seulement les importations de l'OC destinées exclusivement au marché national.

et agroalimentaire)<sup>47</sup>. Les années 2020 et 2021 ont connu une légère appréciation du dinar (en 2021, un dinar valait en moyenne annuelle 0,358 dollar des États-Unis, soit un dollar des États-Unis pour 2,796 TND).

Figure 13. Évolution du taux de change USD/TND (moyennes annuelles des cours du marché interbancaire)



Source: Estimation des auteurs à partir des données de la BCT.

Afin d'évaluer l'effet de la valeur du dinar sur la valeur de la facture des achats céréaliers de la Tunisie, les variations annuelles des valeurs de importations peuvent être décomposées dans une première étape en effet prix et en effet volume et dans d'une deuxième étape l'effet prix peut être aussi décomposé en un effet prix «pure» (sans effet du taux de change) et un effet taux de change.

Cette décomposition de la variation annuelle de la valeur des importations, qui considère les sources de variation de la facture d'importation de l'OC en isolant les effets exogènes (prix internationaux) des effets endogènes (taux de change du dinar et demande d'importation), permet de dresser les constats suivants<sup>48</sup>:

- Pour la période 2010-2019, la dépréciation du dinar est le premier facteur d'enchérissement de la facture des importations étatiques de céréales. L'effet taux de change est positif et «dépasse» les autres effets (prix international et volume) en termes d'impact sur la facture d'importation pour les trois céréales destinées au marché local.
- Pour 2020 et 2021, l'envolée des prix sur le marché international est la première source pour la hausse de la facture d'importation des céréales. Toutes choses étant égales par ailleurs, cette hausse des prix a engendré une augmentation moyenne de 117 MDT pour les importations du blé dur, de 124 MDT pour les importations du blé tendre et de 77 MDT pour les importations d'orge fourragère.

L'appréciation du dinar face au dollar américain (par rapport à 2019) a permis de réduire cette facture d'importation de: 28 MDT pour le blé dur, de 19 MDT pour le blé tendre et 20 MDT pour l'orge.

47 L'impact de cette dépréciation du dinar tunisien sur la compétitivité de certaines exportations et la protection à l'entrée face aux produits concurrents importés a été très mitigé.

48 L'annexe 6 présente les détails de la décomposition de la variation annuelle de la facture d'importation de trois céréales subventionnées sur la période 2010-2021.

**Tableau 4. Décomposition de la variation de la valeur des importations de l'OC par type de grain (MDT)**

		Variation annuelle de la facture d'importation	Effet prix			Effet volume
				Effet prix à la frontière (sans taux de change)	Effet taux de change	
		(1) + (2)	(1) = (a) + (b)	(a)	(b)	(2)
<b>Moyenne 2010-2019</b>	<b>Blé dur</b>	12	19	-14	33	-7
	<b>Blé tendre</b>	51	44	3	41	7
	<b>Orge</b>	27	21	-1	22	6
<b>Moyenne 2020-2021</b>	<b>Blé dur</b>	104	89	117	-28	15
	<b>Blé tendre</b>	105	105	124	-19	1
	<b>Orge</b>	216	57	77	-20	159

Source: Estimation des auteurs.

#### 5.4. Dynamique des exportations agricoles et agroalimentaires: quel impact du choc de la covid-19?

Historiquement, la structure des exportations agricoles et agroalimentaires – par grand chapitre douanier SH 2 – n'a pas changé depuis deux décennies. Les chapitres SH 15, SH 08, SH 03, SH 19 et SH 07 concentrent près de 80 pour cent des ventes tunisiennes sur le marché international (tableau 5). La part des produits d'origine animale reste très faible dans les exportations du pays malgré son poids économique sur le marché local.

Cependant la crise de la covid-19 semble avoir un impact principalement sur la participation des deux chapitres SH 08 et SH 03 dans la valeur globale des ventes agricoles et agroalimentaires de la Tunisie. En effet, la part du chapitre 08 (fruits comestibles; écorces d'agrumes ou de melons) dans les exportations a baissé à 15,7 pour cent en 2020 (contre 19,9 pour cent en 2019) pour s'établir à 17,2 pour cent de la valeur des exportations agricoles et agroalimentaires en 2021. Le même constat peut être fait pour le chapitre douanier 03 (poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques) qui a vu sa participation dans les ventes tunisiennes baisser de 9,9 pour cent en 2019, à 7,7 pour cent en 2020. Ce chapitre a représenté en 2021 près de 12,3 pour cent des exportations du pays.

**Tableau 5. Contribution des 10 premiers chapitres douaniers aux exportations agricoles et agroalimentaires de la Tunisie en valeur (%)**

Code SH2	Produit	2005	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
01-24	Total des exportations agricoles et agroalimentaires (MDT)	1 452	1 879	4 001	3 074	3 704	5 400	4 693	5 286	5 023
dont:										
'15	Graisses et huiles animales ou végétales; produits de leur dissociation; graisses alimentaires...	40,1 %	35,7 %	52,4 %	35,7 %	34,4 %	44,6 %	34,8 %	48,1 %	40,1 %
'08	Fruits comestibles; écorces d'agrumes ou de melons	12,0 %	19,3 %	14,0 %	18,7 %	17,5 %	16,1 %	19,9 %	15,7 %	17,2 %
'03	Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques	13,9 %	9,8 %	6,3 %	8,8 %	9,6 %	8,6 %	9,9 %	7,7 %	12,3 %

Code SH2	Produit	2005	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
'19	Préparations à base de céréales, de farines, d'amidons, de féculés ou de lait, pâtisseries	5,2 %	8,3 %	5,0 %	5,7 %	5,5 %	4,2 %	6,0 %	5,5 %	5,1 %
'07	Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires	1,1 %	4,1 %	2,4 %	3,9 %	3,6 %	3,3 %	4,6 %	4,3 %	4,7 %
'21	Préparations alimentaires diverses	1,0 %	1,2 %	1,5 %	2,2 %	2,2 %	2,2 %	2,6 %	2,4 %	3,3 %
'23	Résidus et déchets des industries alimentaires, aliments préparés pour animaux	1,9 %	1,3 %	1,3 %	1,2 %	1,2 %	2,1 %	2,1 %	2,4 %	2,0 %
'24	Tabacs et succédanés de tabac fabriqués	5,2 %	2,7 %	2,8 %	3,5 %	2,7 %	2,3 %	3,6 %	1,8 %	2,0 %
'20	Préparations de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes	2,1 %	1,8 %	1,1 %	1,7 %	1,6 %	1,0 %	1,0 %	1,1 %	1,9 %
'09	Café, thé, maté et épices	0,9 %	1,7 %	1,4 %	1,5 %	1,7 %	1,5 %	1,6 %	1,3 %	1,9 %

Source: Élaboration à partir des données Trade MAP et BCT.

Il faut remarquer cependant, que l'augmentation de la valeur des exportations de la Tunisie, en 2020, a été réalisée grâce aux performances exceptionnelles d'exportation d'huile d'olive, élevant la participation du chapitre 15 (graisses et huiles animales ou végétales; produits de leur dissociation; graisses alimentaires...) à 48,1 pour cent de la valeur des ventes agricoles et agroalimentaires du pays et atténuant d'une manière significative les impacts négatifs globaux de la covid-19 sur le déficit des échanges.

#### 5.4.1. Les exportations tunisiennes d'huiles et de matières grasses

Les exportations tunisiennes du chapitre douanier SH 15 (graisses et huiles animales ou végétales) sont structurellement portées par les expéditions d'huile d'olive (codes SH 1509)<sup>49</sup> qui ont représentées près de 84,8 pour cent des ventes de ce grand chapitre douanier durant la période 2017-2021 (tableau 6).

Tableau 6. Exportations tunisiennes de graisses et huiles animales ou végétales, 2017-2021 (MDT)

Code SH4		2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne 2017-2021	% Dans les exportations du SH2
'1509	Huile d'olive et ses fractions-obtenues, à partir des fruits de l'olivier, uniquement par...	984	2 076	1 368	2 285	1 663	1 675	84,8 %
'1517	Margarine et autres mélanges ou préparations alimentaires de graisses ou d'huiles animales...	82	96	106	107	126	103	5,2 %
'1515	Graisses et huiles végétales – Y.C. L'huile de jojoba – et leurs fractions, fixes, même raffinées,...	108	90	60	70	109	88	4,4 %
'1510	Huiles et leurs fractions, obtenues exclusivement à partir d'olives et par des procédés autres...	40	87	31	40	55	51	2,6 %

<sup>49</sup> Code SH 1509 (Huile d'olive et ses fractions-obtenues, à partir des fruits de l'olivier, uniquement par des procédés mécaniques ou physiques, dans des conditions n'altérant pas l'huile, même raffinées, mais non chimiquement modifiées).

Le Conseil oléicole international (COI) considère pour les échanges d'huile d'olive les codes SH 15091010, 15091020, 15091080 et 15099000.

Code SH4		2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne 2017-2021	% Dans les exportations du SH2
'1516	Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées,...	26	30	32	21	41	30	1,5 %
'1507	Huile de soja et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	21	16	16	0	0	11	0,5 %
'1512	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement...	2	8	4	10	0	5	0,2 %
	Autres	9	4	17	11	18	12	0,6 %

**N.B.:** code SH 15 (graisses et huiles animales ou végétales; produits de leur dissociation; graisses alimentaires élaborées; cires d'origine animale ou végétale).

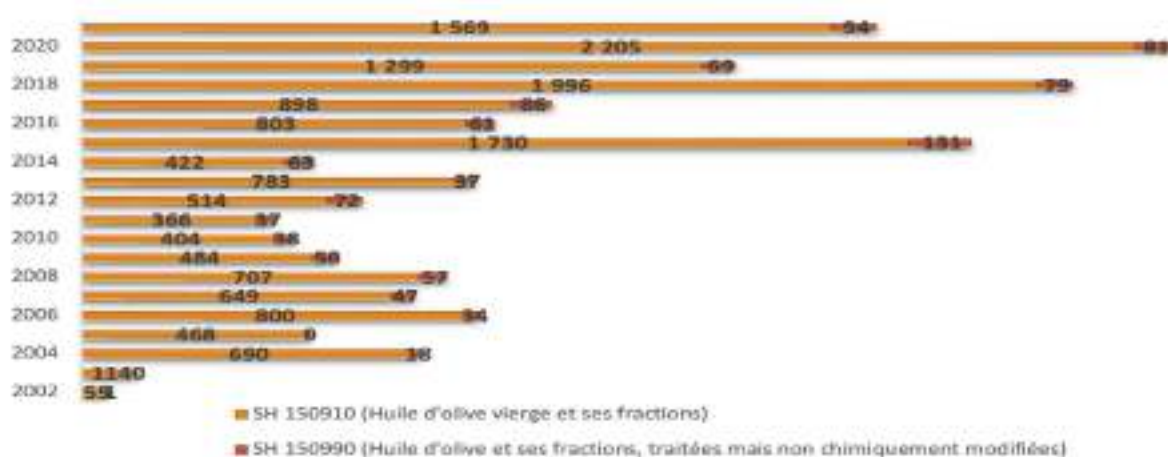
**Source:** Élaboration à partir des données Trade MAP et BCT.

Tirée par une excellente récolte oléicole en 2019-2020 en Tunisie (400 000 tonnes contre 140 000 en 2018-2019), l'année 2020 a connu une croissance significative des ventes d'huile d'olive (particulièrement pour le code SH 1509) qui ont atteint 372,8 mille tonnes pour une valeur de 2 285 MDT, record absolu en quantité et en valeur pour ce secteur exportateur tunisien (contre 163,4 mille tonnes expédiées pour une valeur de 1 368 MDT une année auparavant)<sup>50</sup>.

Les ventes d'huile d'olive à l'international ont permis de contribuer à hauteur de 43,2 pour cent aux recettes d'exportation de tout le secteur agricole et agroalimentaire en 2020, année marquée par la propagation des premières vagues de la covid-19.

Le secteur de l'huile d'olive continue à jouer un rôle central dans les exportations tunisiennes et les derniers chiffres statistiques indiquent que la Tunisie a pu écouler sur le marché international de l'huile d'olive près de 180,5 mille tonnes d'huile d'olive pour une valeur de 1 663 MDT en 2021, soit 33,1 pour cent de la valeur des exportations agricoles et agroalimentaires du pays.

**Figure 14. Évolution des exportations tunisiennes d'huile d'olive, 2002-2021 (MDT)**



**N.B.:** code SH 150910 (huile d'olive vierge et ses fractions, obtenues, à partir des fruits de l'olivier, uniquement par des procédés mécaniques ou physiques, dans des conditions n'altérant pas l'huile) et code SH 150990 (huile d'olive et ses fractions, traitées mais non chimiquement modifiées, obtenues, à partir des fruits de l'olivier, uniquement par des procédés mécaniques ou physiques, dans des conditions n'altérant pas l'huile).

**Source:** Élaboration à partir des données Trade MAP et BCT.

50 L'annexe 9 retrace la tendance des exportations tunisiennes d'huile d'olive en volume sur la période 2002-2021.

Sur le plan international, la Tunisie a pu contribuer en 2020 pour 11 pour cent aux exportations mondiales d'huile d'olive (soit 813 millions de dollars des États-Unis) et s'est placée grâce aux performances exceptionnelles de 2020 au deuxième rang après l'Espagne et l'Italie (tableau 7). Pour 2021, la part de la Tunisie dans le commerce mondial d'huile d'olive s'est établi à hauteur de 7 pour cent (soit 595 millions de dollars des États-Unis)<sup>51</sup>.

**Tableau 7. Évolution du marché mondial d'huile d'olive: top 15 des pays exportateurs, 2017-2021 (millions d'USD)**

	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021
	Valeur exportée					Part dans les exportations mondiales				
<b>Marché mondial</b>	8 233	8 415	7 054	7 613	8 489					
<b>Espagne</b>	4 147	3 589	3 281	3 215	3 875	50,4 %	42,6 %	46,5 %	42,2 %	45,7 %
<b>Italie</b>	1 669	1 665	1 476	1 617	1 736	20,3 %	19,8 %	20,9 %	21,2 %	20,4 %
<b>Portugal</b>	568	756	613	648	781	6,9 %	9,0 %	8,7 %	8,5 %	9,2 %
<b>Grèce</b>	544	691	393	562	672	6,6 %	8,2 %	5,6 %	7,4 %	7,9 %
<b>Tunisie</b>	407	784	466	813	595	4,9 %	9,3 %	6,6 %	10,7 %	7,0 %
<b>Türkiye</b>	200	240	143	129	170	2,4 %	2,8 %	2,0 %	1,7 %	2,0 %
<b>Syrie</b>	98	134	123	123	111	1,2 %	1,6 %	1,7 %	1,6 %	1,3 %
<b>Argentine</b>	154	75	66	60	97	1,9 %	0,9 %	0,9 %	0,8 %	1,1 %
<b>France</b>	61	61	65	62	70	0,7 %	0,7 %	0,9 %	0,8 %	0,8 %
<b>Chili</b>	66	71	52	57	55	0,8 %	0,8 %	0,7 %	0,8 %	0,7 %
<b>États-Unis d'Amérique</b>	41	38	33	35	44	0,5 %	0,5 %	0,5 %	0,5 %	0,5 %
<b>Belgique</b>	19	20	24	20	44	0,2 %	0,2 %	0,3 %	0,3 %	0,5 %
<b>Maroc</b>	34	51	67	37	41	0,4 %	0,6 %	1,0 %	0,5 %	0,5 %
<b>Allemagne</b>	29	33	31	37	35	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,5 %	0,4 %
<b>Pays-bas</b>	13	15	21	24	23	0,2 %	0,2 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %
<b>Autres pays</b>	186	193	199	174	141	2,3 %	2,3 %	2,8 %	2,3 %	1,7 %

**N.B.:** code SH 1509 (huile d'olive et ses fractions obtenues, à partir des fruits de l'olivier, uniquement par des procédés mécaniques ou physiques, dans des conditions n'altérant pas l'huile, même raffinées, mais non chimiquement modifiées).

**Source:** Élaboration à partir des données Trade MAP.

En définitive, même si le secteur exportateur d'huile d'olive ne semble pas être affecté directement par la crise de la covid-19, la fermeture des frontières et la baisse de la demande internationale semblent avoir un impact négatif sur d'autres produits exportés par la Tunisie surtout vers les pays africains et dont la contribution aux recettes globales d'exportation reste encore très limitée. Il s'agit notamment des deux produits code SH 1516 (graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions) et code SH 1507 (huile de soja et ses fractions)<sup>52</sup>.

Ces produits destinés essentiellement aux marchés africains ont subi le choc provoqué par la pandémie de covid-19. À titre d'exemple, les exportations tunisiennes d'huile de soja vers le Sénégal (marché qui

51 L'Espagne avec 31 pour cent, l'Italie avec 26 pour cent, les États-Unis d'Amérique avec 17 pour cent et le Canada avec 7 pour cent des achats sont les premiers clients de la Tunisie en 2021. L'année 2020 a vu la part de l'Espagne comme première destination des exportations d'huile d'olive augmenter à 45,1 pour cent (voir Annexe 10 pour plus détails).

52 Les Annexes 11 et 12 présentent l'évolution des exportations tunisiennes de ces deux gammes de produits par destination sur la période 2017-2021.

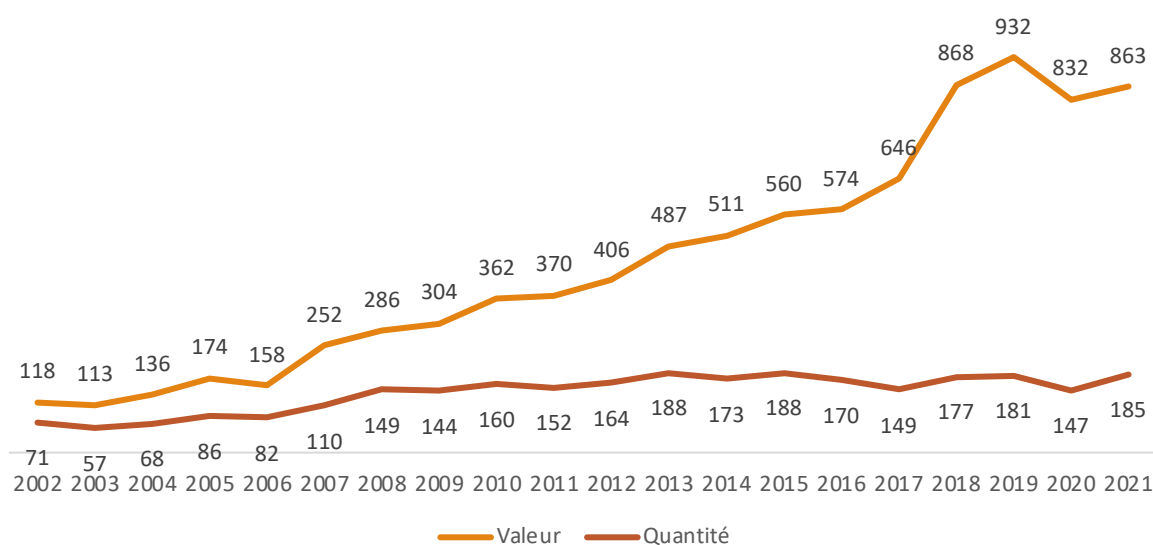


achetait de la Tunisie à hauteur de 13 MDT en 2019) et l'Algérie (l'équivalent de 0,3 MDT en 2019) se sont arrêtées en 2020. Les ventes sur le marché de la Lybie ont chuté drastiquement à seulement 0,4 MDT en 2020 (contre 2,5 MDT en 2019).

#### 5.4.2. Les exportations tunisiennes de fruits

En 2021, et en termes de tonnage, la Tunisie a pu exporter près de 185 000 tonnes de fruits pour une valeur globale de 863 MDT (contre seulement 147 000 tonnes et 832 MDT en 2020). La baisse des volumes exportés durant l'année 2020, marquée par la propagation des premières vagues de la covid-19, est comparable à celle de l'année 2017 et le choc de la covid-19 semble impacter le secteur exportateur de fruits au même niveau que l'impact causée par la sécheresse de 2017 (figure 15)<sup>53</sup>. En termes de recettes, les exportations de fruits ont atteint 863 MDT avec une augmentation de 3,7 pour cent par rapport à 2020 (832 MDT)<sup>54</sup>.

**Figure 15. Évolution des exportations tunisiennes de fruits en volume (1 000 tonnes) et en valeur (MDT), 2002-2021**



**N.B.:** code SH 08 (fruits comestibles; écorces d'agrumes ou de melons).

**Source:** Élaboration à partir des données Trade MAP et BCT.

Ces recettes d'exportation de fruits (chapitre douanier 07) sont essentiellement générées par deux produits: les dattes (code SH 080410) et les pêches (code SH 080930) avec respectivement 82,9 pour cent et 4,3 pour cent des recettes en 2021. Les détails de l'évolution des exportations en valeur sur les dix dernières années sont présentés dans la figure 16.

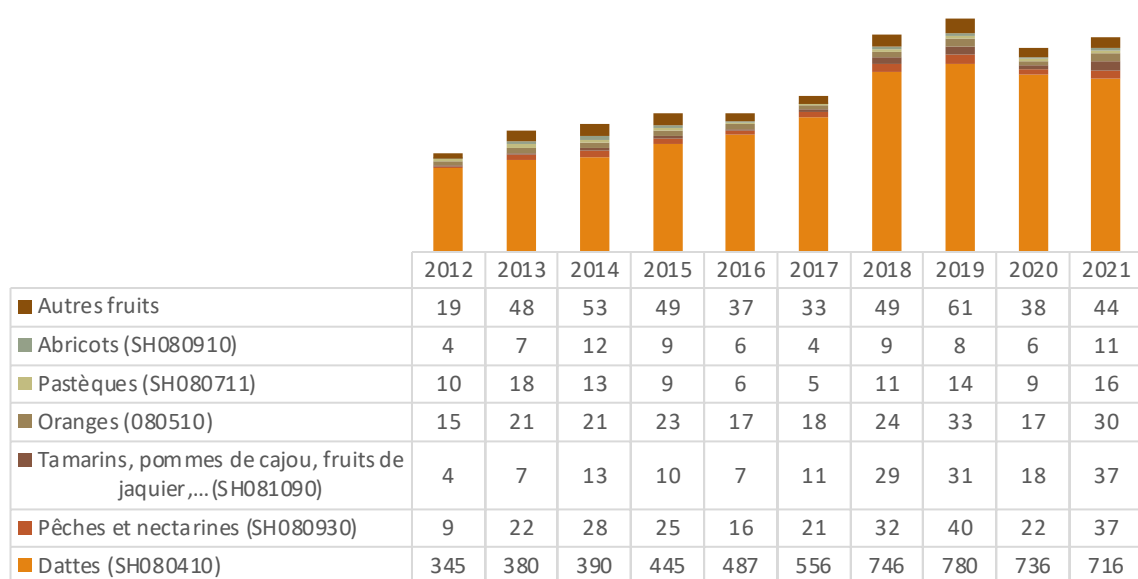
Avec seulement 3,5 pour cent des recettes en 2021, les agrumes (code SH 080510) n'ont cessé de perdre de l'importance dans les exportations en faveur du produit code SH '081090 (tamarins, pommes de cajou, fruits de jaquier (pain des singes), litchis, sapotilles, fruits...) qui a atteint 4,3 pour cent de la valeur des ventes en 2021 (SH 081090)<sup>55</sup>.

<sup>53</sup> En tonnage, ces exportations ont progressé régulièrement jusqu'en 2014, atteignant un certain palier aux alentours de 180 000 tonnes. Les conditions climatiques difficiles et les restrictions d'irrigation en 2017 ont négativement impacté l'évolution de la production et d'exportation de fruits qui a atteint seulement 149 000 tonnes.

<sup>54</sup> L'annexe 13 présente également l'évolution des exportations tunisiennes de fruits aux prix internationaux.

<sup>55</sup> Code SH '081090 – Tamarins, pommes de cajou, fruits de jaquier (pain des singes), litchis, sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas, frais et autres fruits comestibles frais (sauf fruits à coques, bananes, dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues, mangoustans, papayes, agrumes, melons, pommes, poires, coings, abricots, cerises, pêches, prunes, prunelles, fraises, framboises, mûres de ronce, mûres de murier, mûres-framboises, groseilles à grappes noires [cassis], blanches ou rouges, groseilles à maquereau, airelles, fruits de l'espèce Vaccinium, kiwis, durians, kakis [plaquemines]).

Figure 16. Évolution de la composition des exportations tunisiennes de fruits en valeur (MDT), 2012-2021



**N.B.:** code SH 08 (fruits comestibles; écorces d'agrumes ou de melons).

Source: Élaboration à partir des données Trade MAP et BCT.

Afin d'évaluer le comportement des principales exportations de la Tunisie par rapport à la crise de la covid-19, le tableau 8 trace l'évolution indiciaire, en volume et en valeur, des six principaux fruits exportés par la Tunisie durant les deux dernières décennies en prenant comme référence l'année 2020 (2020=100)<sup>56</sup>.

Pour le fruit le plus important en termes d'exportation pour la Tunisie, l'année 2021 a permis de réaliser une certaine reprise de la croissance des volumes exportés de dattes (code SH 080410) de l'ordre de 8,6 pour cent par rapport à l'année 2020, qui a été marquée par une baisse des tonnages exportés (une baisse de l'ordre de 4,3 pour cent par rapport à 2019). Cependant, malgré une certaine reprise des exportations en tonnage en 2021, les recettes d'exportations de dattes en valeur (dollar des États-Unis) continuent à baisser depuis 2018<sup>57</sup>.

Force est de noter que la Tunisie a perdu, en 2021, sa position de premier fournisseur mondial de dattes – en valeur – depuis plus de 25 ans et se classe désormais comme le troisième exportateur mondial de dattes après l'Arabie saoudite et Israël.

En termes de distribution géographique, fort est de constater que l'année 2020 a été marquée aussi par la chute des exportations de dattes vers le Maroc<sup>58</sup>. Cette baisse sur le premier marché de la Tunisie a été de l'ordre de 45,6 pour cent en tonnage (seulement 20,8 mille tonnes en 2020 contre 30,3 mille tonnes en 2019) et de 34,4 pour cent en valeur (48,6 millions dollars en 2020 contre 65,3 en 2019). La Tunisie est aussi en perte de position compétitive surtout au niveau des marchés des États Unis et de la Fédération de Russie. L'annexe 14 présente le détail de la distribution géographique des exportations de dattes pour les vingt premiers marchés de la Tunisie sur la période 2017-2021.

56 En plus, l'analyse des volumes d'exportations trimestrielles (2017:01-2021:04) des six premiers produits du chapitre douanier SH 08 par TRAMO (Time series Regression with ARIMA noise, Missing values and Outliers), ne permet pas de détecter la présence de valeurs aberrantes (outliers) spécifiques à l'année 2020. L'annexe 15 présente l'évolution de ces six séries trimestrielles sur la même période.

57 Les exportations tunisiennes de dattes ne progressent plus depuis 2017. Ces exportations ont progressé de 24 pour cent en volume et de 16 pour cent en valeur (dollar) entre 2010 et 2016.

58 Ce qui classe le Maroc second importateur de fruits tunisiens.

Tableau 8. Évolution indiciaire des principales exportations de fruits, base 2020

	Dattes, fraîches ou sèches		Pêches, y.C. Les brugnonns et nectarines, fraîches		Tamarins, pommes de cajou, fruits de jacquier (pain des singes), litchis, sapotilles, fruits...		Oranges, fraîches ou sèches		Pastèques, fraîches		Abricots, frais	
	SH 080410		SH 080930		SH 081090		SH 080510		SH 080711		SH 080910	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
2002	38,3	26,2	15,3	5,8	4,9	5,5	233,7	162,3	0,1	0,0	8,7	11,5
2003	33,9	28,2	2,2	2,0	5,0	6,0	175,8	176,5	10,6	5,4	7,9	8,1
2004	37,0	32,2	6,0	5,5	14,3	12,2	182,7	216,7	44,1	26,1	15,0	23,7
2005	45,9	38,5	5,0	4,0	24,0	16,5	192,8	223,0	98,0	46,4	26,2	43,9
2006	34,4	33,6	8,7	8,6	49,3	33,8	200,8	232,8	190,8	109,7	42,6	81,8
2007	63,0	63,0	24,3	17,8	60,4	56,7	164,7	201,7	186,7	152,9	27,4	61,0
2008	63,6	65,3	90,7	73,3	75,5	80,7	266,5	344,8	324,3	288,1	90,3	165,3
2009	70,7	67,4	112,9	95,8	68,6	72,7	221,0	271,4	251,3	206,6	131,1	150,5
2010	77,1	76,3	71,4	70,4	87,4	102,2	253,4	271,7	306,0	238,9	78,7	89,4
2011	79,5	80,8	73,7	80,2	29,5	59,6	243,4	246,9	258,1	270,0	120,9	164,8
2012	92,5	84,3	114,9	88,4	31,6	43,3	187,3	186,2	342,0	223,6	141,0	137,9
2013	96,8	89,4	168,2	170,3	55,4	67,1	218,2	218,9	371,4	328,8	190,6	217,0
2014	79,7	87,5	192,5	209,5	94,2	117,7	206,8	209,1	262,1	222,0	332,4	358,6
2015	94,3	86,7	197,9	170,8	85,5	86,3	239,7	208,3	180,0	145,8	262,6	231,7
2016	104,1	86,6	117,8	107,4	66,4	55,5	168,5	148,0	117,2	96,0	169,6	156,2
2017	95,5	87,9	126,3	120,3	60,8	77,8	169,7	137,2	59,0	73,9	116,6	96,8
2018	113,5	107,7	158,3	141,1	129,9	155,9	129,3	137,3	147,1	108,9	142,9	153,0
2019	104,3	101,6	178,8	162,0	157,6	153,2	174,4	175,2	180,6	138,3	146,4	131,4
2020	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
2020	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2021	108,6	97,8	155,2	164,0	219,3	201,4	178,2	174,9	185,6	162,5	176,6	186,3

N.B.: code SH 08 (fruits comestibles; écorces d'agrumes ou de melons).

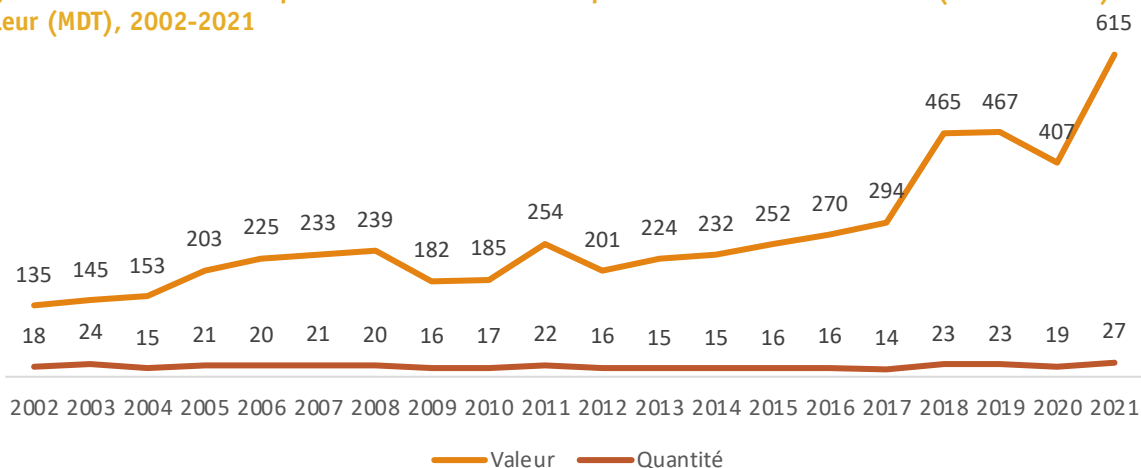
Source: Élaboration à partir des données Trade MAP et BCT.

Concernant les exportations de pêches, Y.C. Les brugnonns et nectarines, fraîches (code SH 080930), l'année 2021 a permis de réaliser une croissance des volumes exportés de l'ordre de 55,2 pour cent par rapport à l'année 2020 qui a enregistré une baisse de l'ordre de 78,8 pour cent des tonnages exportés par rapport à 2019. Cette croissance des tonnages exportés s'est traduite également par une croissance des recettes de 64 pour cent en valeur par rapport en 2020 (en dollar) après la chute des recettes observée à cause notamment de la covid-19.

### 5.4.3. Les exportations des produits de la mer

Après la baisse enregistrée en 2020, les exportations tunisiennes des produits de la mer ont pu retrouver une tendance haussière et croître de 51,2 pour cent passant de 407 MDT, en 2020, à 615 MDT, en 2021, et contribuant ainsi à hauteur de 12,3 pour cent aux recettes globales des secteurs exportateurs agricoles et agroalimentaires (figure 17)<sup>59</sup>. En termes de tonnage, la Tunisie a pu accroître ses exportations de près de 43,6 pour cent expédiant ainsi près de 27 000 tonnes en 2021 (contre seulement 19 000 tonnes en 2020).

**Figure 17. Évolution des exportations tunisiennes des produits de la mer en volume (1 000 tonnes) et en valeur (MDT), 2002-2021**



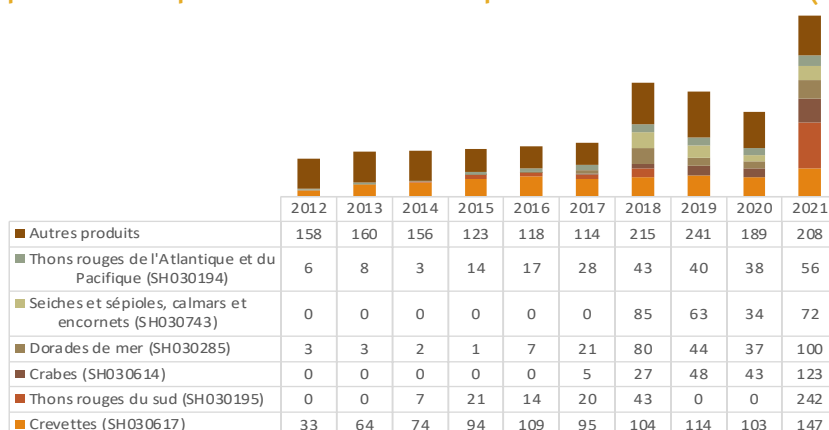
**N.B.:** code SH 03 (poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques).

**Source:** Élaboration à partir des données Trade MAP et BCT.

Ces recettes d'exportation des produits de la mer (chapitre douanier 03) sont essentiellement générées par six produits qui ont représenté près de 66 pour cent de la valeur des ventes de ce chapitre douanier, en 2021, contre seulement 21 pour cent en 2012 (figure 18)<sup>60</sup>:

1. crevettes, même fumées, même décortiquées, Y.C. Les crevettes non décortiquées préalablement (code SH 030617);
2. thons rouges du sud 'Thunnus maccoyii', vivants (code SH 030195);
3. crabes, même fumés, même décortiqués, Y.C. Les crabes non décortiqués préalablement cuits à... (Code SH 030614);
4. dorades de mer des espèces [sparidae], fraîches ou réfrigérées (code SH 030285);
5. seiches et sépioles, calmars et encornets, même séparés de leur coquille, congelés (code SH 030743);
6. thons rouges de l'atlantique et du pacifique (Thunnus thynnus, Thunnus orientalis), vivants (code SH '030194).

**Figure 18. Composition des exportations tunisiennes des produits de la mer en valeur (MDT), 2012-2021**



**N.B.:** code SH 03 (poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques).

**Source:** élaboration à partir des données Trade MAP et BCT.

<sup>59</sup> En dollars, la valeur de ces exportations a augmenté également de 52 pour cent passant de 145 millions en 2020 à 220 millions dollars en 2021.

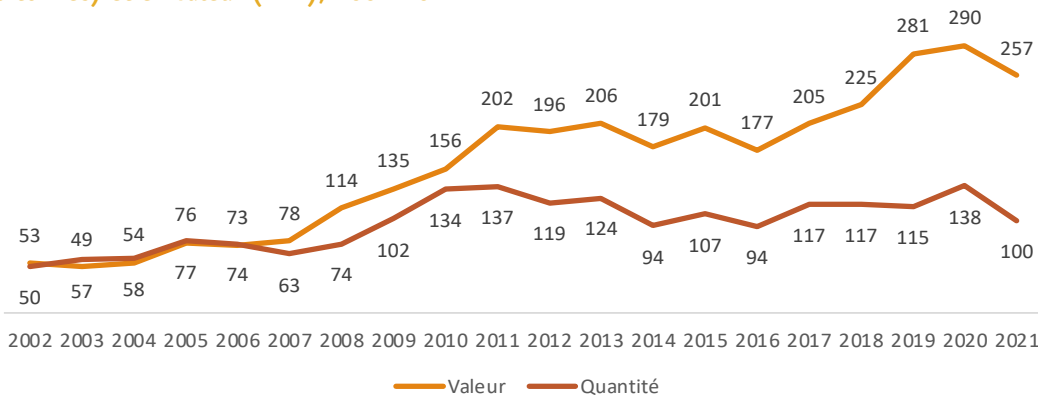
<sup>60</sup> L'annexe 16 présente l'évolution indiciaire des principales exportations de produits de la mer (chapitre douanier SH 03), afin de capter la reprise des secteurs exportateurs après 2020.

#### 5.4.4. Les exportations de l'industrie de la transformation céréalière

Globalement, l'industrie de la transformation céréalière (code SH 19) a réalisé en 2020 ses meilleures performances à l'export depuis une vingtaine d'année (figure 19) pour contribuer à hauteur de 5,5 pour cent aux exportations agricoles et agroalimentaires de la Tunisie. Ainsi, la lecture de l'évolution globale des exportations du chapitre douanier SH-19, sur la période 2002-2021, permet de constater l'accroissement des exportations tunisiennes en tonnage qui ont atteint 138 000 tonnes pour des recettes de l'ordre de 290 MDT.

Cependant, en 2021, et en termes de tonnage, la Tunisie a pu exporter seulement 100 000 tonnes pour une valeur globale de 257 MDT (soit une baisse de 27,6 pour cent en volume et 11,4 pour cent en valeur).

**Figure 19. Évolution des exportations tunisiennes de l'industrie de la transformation céréalière en volume (1 000 tonnes) et en valeur (MDT), 2002-2021**

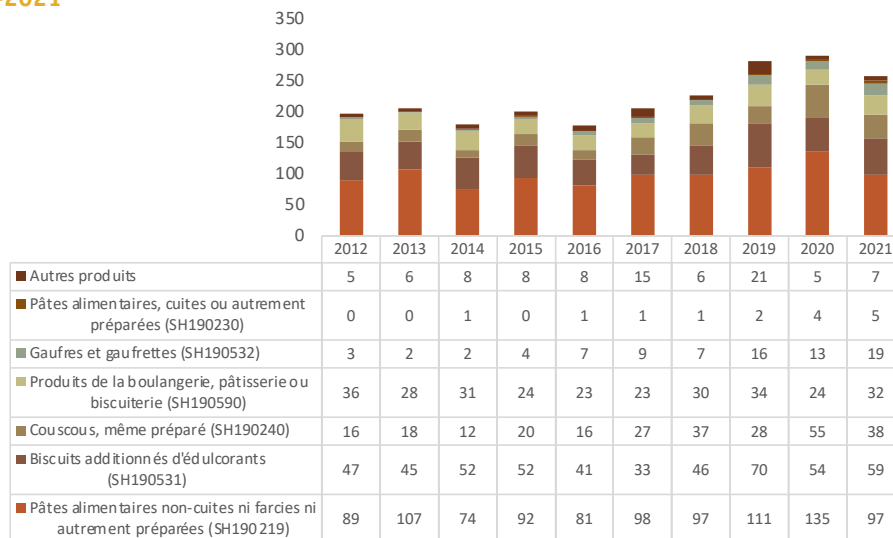


**N.B.:** code SH 19 (préparations à base de céréales, de farines, d'amidons, de féculés ou de lait; pâtisserie).  
**Source:** Élaboration à partir des données Trade MAP et BCT.

En termes de composition, ces exportations sont articulées principalement autour de quatre gammes de produits qui ont représenté près de 88 pour cent des exportations de ce chapitre douanier en 2021 (figure 20):

1. pâtes alimentaires non-cuites ni farcies ni autrement préparées (SH190219);
2. biscuits additionnés d'édulcorants (SH190531);
3. couscous, même préparé (SH190240);
4. produits de la boulangerie, pâtisserie ou biscuiterie (SH190590).

**Figure 20. Composition des exportations tunisiennes de l'industrie de la transformation céréalière en valeur (MDT), 2012-2021**



**N.B.:** code SH 19 (préparations à base de céréales, de farines, d'amidons, de féculés ou de lait; pâtisserie).  
**Source:** Élaboration à partir des données Trade MAP et BCT.

Cependant même si l'évolution globale du chapitre douanier SH 19 «préparations à base de céréales, de farines, d'amidons, de féculés ou de lait; pâtisserie» reste dans son ensemble positive, les résultats par gamme de produits sont contrastés. Le tableau 9 permet une lecture rapide de l'évolution indiciaire (2020=100) des principaux produits exportés par l'industrie de la transformation céréalière de la Tunisie.

Ainsi, les exportations de pâtes alimentaires (non-cuites ni farcies ni autrement préparées, ne contenant pas d'œufs, code SH 190219) ont augmenté en tonnage de 17,5 pour cent en 2020 pour atteindre 86,7 mille tonnes pour des recettes également à la hausse de 27,2 pour cent (soit 48 millions dollars en 2020). Ces exportations sont destinées essentiellement vers le marché africain et ont été tirées par la ruée sur les pâtes afin de constituer de stocks lors des premiers confinements pendant la pandémie de covid-19<sup>61</sup>.

La Tunisie a connu aussi une augmentation de ses exportations de couscous (même préparé, code SH 190240) qui ont enregistré une croissance de l'ordre de 82,1 pour cent en volume (32 000 tonnes en 2020) et de 107,2 pour cent en valeur (19,6 millions dollars en 2020). Cette croissance au niveau de la demande d'exportation a été tiré par la croissance de la demande du marché libyen qui a absorbé 13,4 mille tonnes des expéditions tunisiennes de couscous (code SH 190240) contre seulement 2 000 tonnes en 2019.

En 2021, la demande a chuté drastiquement et les exportations tunisiennes n'ont pas dépassé 300 tonnes (seulement 0,22 millions dollars en 2021 contre 8,67 millions dollars en 2020).

Sur un autre plan, et à cause de la contraction de la consommation et de la demande internationale, les exportations des unités de production des biscuits, de boulangerie et de pâtisserie industrielle baissé en 2020. Ainsi, à cause de la pandémie de covid-19, les expéditions de biscuits (additionnés d'édulcorants, code SH 190531) et de produits de la boulangerie et la pâtisserie industrielle (code SH 190590), en tonnage, ont baissé respectivement de 20 pour cent et 36 pour cent en 2020. Ces exportations ont pu reprendre légèrement en 2021.

**Tableau 9. Évolution indiciaire des principales exportations de l'industrie de la transformation céréalière, base 2020**

	Pâtes alimentaires non-cuites ni farcies ni autrement préparées, ne contenant pas d'œufs		Biscuits additionnés d'édulcorants		Couscous, même préparé		Produits de la boulangerie, pâtisserie ou biscuiterie, même additionnés de cacao, hosties,...		Gaufres et gaufrettes		Pâtes alimentaires, cuites ou autrement préparées (à l'excl. des pâtes alimentaires farcies)	
	SH 190219	SH 190219	SH 190531	SH 190531	SH 190240	SH 190240	SH 190590	SH 190590	SH 190532	SH 190532	SH 190230	SH 190230
	volume	valeur	volume	valeur	volume	valeur	volume	valeur	volume	valeur	volume	valeur
<b>2002</b>	36,9	30,4	17,2	11,4	27,2	21,2	76,8	65,9	39,2	32,1	0,1	0,4
<b>2003</b>	50,6	46,8	14,7	11,2	23,7	20,5	73,7	74,9	26,9	25,1	0,9	1,4
<b>2004</b>	48,0	46,1	30,4	21,0	26,0	24,4	123,3	118,2	26,1	27,1	3,3	4,6
<b>2005</b>	55,1	49,4	85,9	56,1	40,4	36,1	152,8	159,0	53,7	51,3	1,7	3,6
<b>2006</b>	57,6	50,9	56,4	39,9	37,3	34,2	131,2	153,6	43,1	36,8	1,9	3,9
<b>2007</b>	39,8	44,1	93,1	58,5	31,9	36,0	159,8	179,2	67,3	50,1	2,2	2,0
<b>2008</b>	49,8	91,9	129,6	80,3	24,6	45,8	205,3	236,0	42,4	35,0	6,9	11,2
<b>2009</b>	78,8	104,3	122,1	87,4	32,2	41,0	247,3	267,7	44,0	32,2	6,8	11,2
<b>2010</b>	106,9	122,6	140,3	95,3	55,1	58,4	155,1	189,4	37,4	31,2	20,7	32,5
<b>2011</b>	112,9	155,0	142,4	153,5	39,3	49,3	203,9	268,9	40,4	43,4	111,1	96,5
<b>2012</b>	91,3	118,2	146,6	157,3	44,8	53,2	206,2	274,0	37,4	44,4	6	16,5
<b>2013</b>	102,7	137,5	123,2	144,5	45,1	56,4	139,9	204,2	24,5	28,2	3,6	11,6
<b>2014</b>	70,1	90,1	138,1	160,7	31,5	36,4	160,4	217,9	25,2	29,9	18,9	22,7

61 Force est de rappeler que l'exportation tunisienne de ces produits issus de la deuxième transformation des blés est soumise au régime de perfectionnement actif et les céréales importées directement par les industriels tunisiens pour la production de pâtes alimentaires et couscous (produits compensateurs) sont différentes de celles importées par l'OC qui garde le monopôle d'importation des blés pour la consommation du marché national. L'annexe 17 présente l'évolution de la répartition des exportations des pâtes alimentaires sur les principaux marchés de la Tunisie.

	Pâtes alimentaires non-cuites ni farcies ni autrement préparées, ne contenant pas d'œufs		Biscuits additionnés d'édulcorants		Couscous, même préparé		Produits de la boulangerie, pâtisserie ou biscuiterie, même additionnés de cacao, hosties,...		Gaufres et gaufrettes		Pâtes alimentaires, cuites ou autrement préparées (à l'excl. des pâtes alimentaires farcies)	
	SH 190219	SH 190531	SH 190240	SH 190590	SH 190532	SH 190230	volume	valeur	volume	valeur	volume	valeur
2015	79,7	97,9	138,2	137,9	48,2	53,1	114,0	144,7	39,8	41,7	15,8	16,3
2016	72,1	78,4	103,5	100,1	40,1	38,7	97,6	128,6	65,5	67,9	26,8	21,4
2017	92,6	84,4	74,1	71,4	65,9	57,5	95,3	113,9	75,0	75,0	8,2	16,5
2018	85,2	76,6	90,4	91,8	80,2	71,7	125,2	134,8	67,8	57,3	20,2	25,1
2019	85,1	78,6	125,0	124,6	54,9	48,3	158,3	140,0	121,4	113,2	42,5	46,3
2020	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
2021	66,7	72,6	103,2	110,3	64,6	68,9	118,9	137,9	134,7	146,1	113,1	123,1

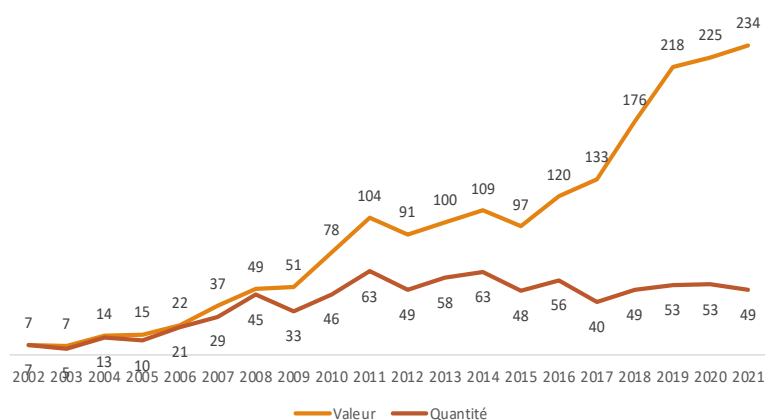
**N.B.:** code SH 19 (préparations à base de céréales, de farines, d'amidons, de féculés ou de lait; pâtisserie).  
**Source:** Élaboration à partir des données Trade MAP et BCT.

#### 5.5.5. Les exportations tunisiennes de légumes

Les exportations tunisiennes de légumes ont progressé, en tonnage, régulièrement jusqu'en 2011 pour atteindre 63 000 tonnes et ont enregistré une évolution en dents de scie depuis pour se stabiliser autour d'un palier de 50 000 tonnes, depuis 2018 (figure 21). Ces exportations ne dépassent pas 2 pour cent du volume de la production maraîchère nationale qui reste destinée majoritairement à approvisionner le marché local. L'évolution de la série des ventes globales tunisiennes en volume ne révèle pas la présence d'un « choc spécifique » qui a affecté la tendance de l'ensemble du chapitre douanier (SH 07) pour l'année 2020. Les volumes d'exportation pour cette même année se sont maintenus au même niveau que de 2019 (près de 53 000 tonnes) pour baisser légèrement à 49 000 tonnes, en 2021.

Sur un autre plan, l'examen de la distribution géographique des ventes de légumes sur les principaux marchés ne montre pas une baisse significative des valeurs globales des exportations annuelles tunisiennes pour l'année 2020. Seul le marché français a connu une baisse de la valeur des expéditions tunisiennes mais cette chute s'inscrit déjà dans une tendance générale baissière observée depuis des années sur ce même marché<sup>62</sup>.

**Figure 21. Évolution des exportations tunisiennes de légumes en volume (1 000 tonnes) et en valeur (MDT), 2002-2021**



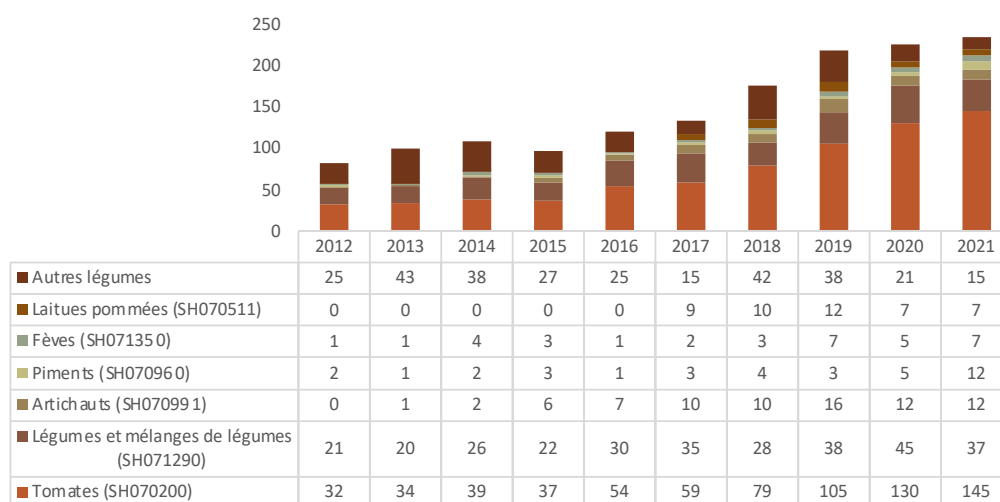
**N.B.:** code SH 07 (légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires).  
**Source:** Élaboration à partir des données Trade MAP et BCT.

62 L'annexe 18 présente l'évolution de la valeur des exportations tunisiennes de légumes sur les principaux marchés.

Cependant, cette stagnation au niveau des tonnages exportés, s'est accompagnée par une croissance nette des recettes en dinars depuis 2017<sup>63</sup>. Les ventes tunisiennes pour ce chapitre douanier ont atteint près de 234 MDT en 2021 (contre 225 MDT en 2002) et ont représenté près de 4,7 pour cent des ventes tunisiennes de produits agricoles et agroalimentaires en 2021 (contre 4,3 pour cent en 2020). Ces exportations de légumes sont articulées principalement autour de six produits qui représentent 94 pour cent de la valeur globale des ventes du chapitre SH 07 en 2021 (figure 22):

1. tomates, à l'état frais ou réfrigéré (code SH 070200);
2. légumes et mélanges de légumes, séchés, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés (code SH 071290);
3. artichauts, à l'état frais ou réfrigéré (code SH 070991);
4. piments du genre 'capsicum' ou du genre 'Pimenta', à l'état frais ou réfrigéré (code SH 070960);
5. fèves 'Vicia faba var. Major' et féveroles 'Vicia faba var. Equina et Vicia faba var. Minor' (code SH 071350);
6. laitues pommées, à l'état frais ou réfrigéré (code SH 070511).

**Figure 22. Évolution de la composition des exportations tunisiennes de légumes en valeur (MDT), 2012-2021**



**N.B.:** code SH 07 légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires.

**Source:** Élaboration à partir des données Trade MAP et BCT.

Afin d'évaluer précisément le comportement en détail des exportations de légumes par rapport à la crise de la covid-19, le tableau 10 trace l'évolution indiciaire des principales exportations de la Tunisie (chapitre douanier SH 07), en volume et en valeur (dollar), durant les deux dernières décennies en prenant comme référence l'année 2020<sup>64</sup>.

Ainsi, les exportations de tomates (code SH 070200) ont continué à croître malgré la crise de la covid-19. La valeur des exportations de tomates (en partie celles issues des cultures géothermiques et celles certifiées biologiques) a atteint 145 MDT en 2021 (près de 52 millions dollars pour 24 000 tonnes), soit 62 pour cent de l'ensemble de la valeur totale des exportations du chapitre douanier SH 08 (légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires).

Sur un autre plan, et même si leur contribution dans les exportations tunisiennes de légumes reste limitée, l'année 2020 a été marquée par la baisse des volumes exportés pour les fèves (code SH 071350), les artichauts (code SH 070991)<sup>65</sup> et les laitues pommées (code SH 070511)<sup>66</sup>.

63 L'annexe 19 présente également l'évolution des exportations tunisiennes de légumes aux prix internationaux.

64 En plus, l'analyse des volumes d'exportations trimestrielles (2017:01-2021:04) des six premiers produits du chapitre douanier SH 07 par TRAMO (Time series Regression with ARIMA noise, Missing values and Outliers), ne permet pas de détecter la présence de valeurs aberrantes (outliers). L'annexe 20 présente l'évolution de ces six séries trimestrielles sur la même période.

65 Avec une part de 7 pour cent des valeurs de ventes, l'artichaut représente actuellement l'un des produits phares des exportations tunisiennes alors que qu'il n'occupait qu'une place marginale dans les exportations agricoles et agroalimentaires du pays. La Tunisie a commencé à écouler sa production d'artichauts sur le marché internationale seulement à partir de 2012 et les quantités exportées ont représentées près de 16 pour cent de la production nationale en 2018. Avant la crise de la covid-19, les ventes à l'international d'artichaut ont représenté 8,9 pour cent des exportations mondiales et la Tunisie a occupé la cinquième place dans les exportations mondiales, 2019).

66 La laitue pommée (à l'état frais ou réfrigéré) est le deuxième produit qui a vu son importance augmenter dans les exportations tunisiennes en l'espace de dix ans et représente actuellement, près de 4 pour cent des valeurs de ventes des produits maraîchers tunisiens.



Tableau 10. Évolution indiciaire des principales exportations de légumes, base 2020

	Tomates, à l'état frais ou réfrigéré		Fèves 'vicia faba var. Major' et féveroles 'vicia faba var. Equina et vicia faba var. Minor',...		Légumes et mélanges de légumes, séchés, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés...		Piments du genre 'capsicum' ou du genre 'pimenta', à l'état frais ou réfrigéré		Artichauts, à l'état frais ou réfrigéré		Laitues pommées, à l'état frais ou réfrigéré	
	SH 070200	SH 071350	SH 071290	SH 070960	SH 070991	SH 070511	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
2002	7,1	4,1	12,4	2,3	8,2	8,9	0,8	0,7				
2003	6,9	4,9	3,4	0,7	9,6	11,6	1,7	0,9				
2004	7,5	6,8			16,6	19,8	0,4	0,7				
2005	10,5	9,8	4,1	0,8	20,2	21,1	5,9	3,8				
2006	8,3	7,3	2,8	0,9	70,4	31,8	5,4	4,3				
2007	13,9	12,5	54,8	15,1	38,6	43,0	9,3	7,1				
2008	42,4	20,4	92,8	25,4	63,6	64,6	121,4	66,1				
2009	35,8	31,3	24,5	8,7	52,2	52,5	76,6	40,3			0,1	0,2
2010	57,8	49,0	27,3	15,6	62,7	62,1	53,9	26,6				
2011	70,2	59,2	26,3	28,7	63,1	73,3	36,3	17,3				
2012	91,2	45,0	28,6	35,1	72,7	82,0	166,5	83,8	2,9	4,3	0,1	0,2
2013	79,2	45,1	55,0	41,9	65,0	77,5	84,8	25,2	14,0	17,0	0	0,0
2014	77,1	49,3	140,4	119,4	77,3	93,1	125,5	52,3	24,0	24,7	0,1	0,1
2015	77,9	40,8	80,0	75,5	64,4	68,1	159,3	78,8	75,8	75,6		
2016	101,0	54,8	35,8	32,0	89,8	87,5	85,3	39,1	78,7	82,6		
2017	55,4	52,6	70,5	53,3	94,3	89,6	72,4	60,3	113,3	104,3	135,3	140,1
2018	84,7	64,3	84,2	67,5	67,5	66,4	100,8	90,5	84,9	91,5	128,1	143,0
2019	76,3	77,5	166,4	124,2	82,2	81,0	47,1	48,1	127,0	131,1	149,0	156,4
2020	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
2021	90,8	112,6	122,2	137,9	78,2	81,7	229,3	232,4	95,8	101,5	88,3	92,6

N.B.: code SH 07 légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires.

Source: Élaboration à partir des données Trade MAP et BCT.

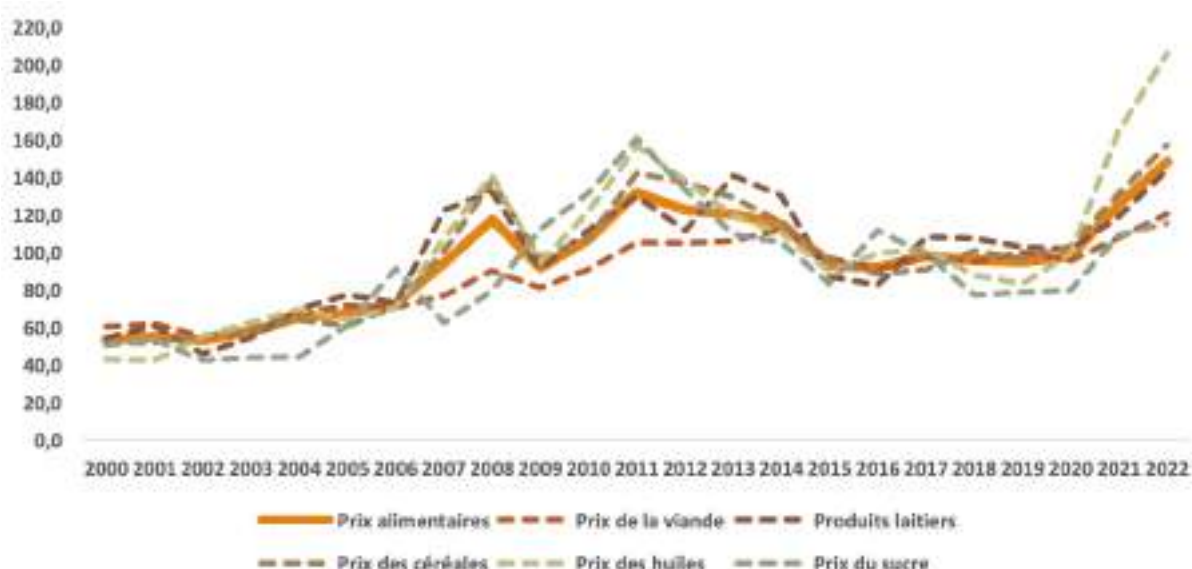


# 6. LA GUERRE EN UKRAINE: VULNÉRABILITÉS ET RISQUES À COURT TERME POUR LES SECTEURS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

## 6.1. Choc des prix des aliments et des intrants agricoles

Après la crise de la covid-19, le secteur agricole risque d'être considérablement impacté par les répercussions internationales du conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine. L'indice selon la FAO des prix des produits alimentaires s'est établi à 148,3 points pour l'année 2022 (moyenne de la période janvier-août), soit 22,6 points (18 pour cent) de plus qu'en 2021 (figure 23)<sup>67</sup>. Cet indice était déjà en hausse avant la guerre en Ukraine en raison de l'état des cultures et des marchés, et en raison de la hausse des prix de l'énergie et de son impact sur les prix des engrais et du transport. Ainsi, l'augmentation cumulée de l'indice depuis 2020 est d'environ 51 pour cent (la valeur de l'indice était en moyenne de 98,1 points pour l'année 2020). Les cinq sous-indices (viande, produits laitiers, céréales, huiles et sucre) ont tous progressé depuis 2020, mais à des rythmes différents, les céréales et les huiles ayant le plus fortement augmenté. L'indice FAO des prix des huiles végétales est celui qui a le plus progressé depuis 2020 (99,4 points) et sa valeur moyenne s'est établi à 206,3 points en 2022 (soit une augmentation d'environ 107 pour cent depuis 2020). Cette augmentation est due à la hausse des prix mondiaux des huiles de palme, de tournesol, de colza et de soja. Les prix internationaux du blé, quant à eux, ont augmenté de 53 pour cent par rapport à leur niveau de 2020 et l'indice FAO des prix des céréales est passé de 103,1 points en 2020 à 131,2 en 2021 et 157,3 en 2022.

Figure 23. Évolution de l'indice FAO des prix des produits alimentaires (2014-2016=100)



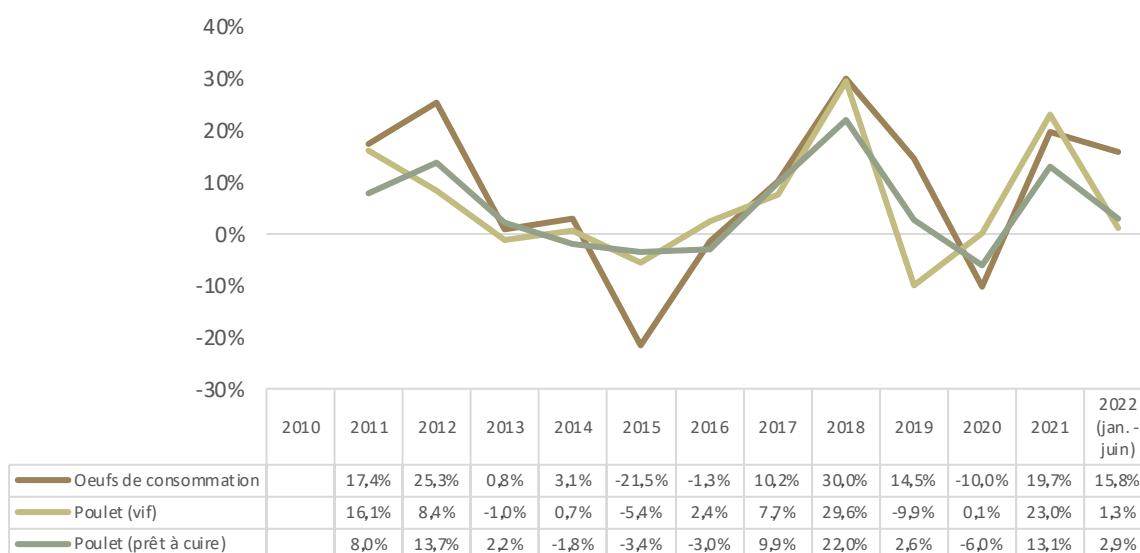
67 En 2021, la Fédération de Russie et l'Ukraine représenteront 30 pour cent des exportations mondiales de blé et 35 pour cent des exportations d'orge. Ces deux pays sont également des acteurs majeurs de l'exportation mondiale de tournesol et de maïs, ingrédients essentiels à l'alimentation du bétail. La Fédération de Russie est également le premier exportateur d'engrais azotés, le deuxième et le troisième pour les engrais potassiques et phosphorés respectivement. Avec la guerre en Ukraine, la Fédération de Russie a décidé de suspendre ses exportations d'engrais.

Ces hausses de prix sur le marché international sont susceptibles d'avoir un impact sur la sécurité alimentaire en Tunisie en accroissant le coût des importations et les dépenses de compensation et en perturbant l'approvisionnement.

La hausse des prix internationaux des matières premières et des intrants agricoles aurait aussi des conséquences sur les coûts de production des filières de l'élevage (viande rouge et lait) et de la volaille (viande blanche et œufs) et pourrait affecter l'accessibilité et la disponibilité de ces produits. Ces filières dépendent fortement des importations de matières premières entrant dans la composition des aliments pour animaux utilisés en Tunisie (maïs, orge fourragère, soja, etc.), dont une grande partie était importée d'Ukraine et de la Fédération de Russie<sup>68</sup>.

Fort est de souligner qu'en 2021, les prix de vente de certains produits avicoles ont connu une forte augmentation: 23 pour cent pour le poulet vif, 13 pour cent pour le poulet prêt à cuire et 20 pour cent pour les œufs (figure 24). Les prix de ces produits non administrés continuent leur hausse en 2022 (six premiers mois), contribuant de manière significative à l'inflation des prix alimentaires. La hausse des prix des produits avicoles pourrait avoir un impact négatif sur l'état nutritionnel des ménages démunis et de classe moyenne, la volaille étant souvent la principale source de protéines animales.

**Figure 24. Évolution de la variation annuelle des prix à la production de certains produits avicoles en Tunisie**



Source: Élaboration à partir des données du GIPAC.

La hausse des prix des aliments pour bétail aurait également un impact important sur les coûts de la production laitière et de l'élevage. Avec la fixation administrative des prix du lait (à la production et à la consommation), les producteurs laitiers devraient être confrontés à des baisses de productivité, ce qui est susceptible d'avoir un impact négatif sur la disponibilité des produits laitiers sur le marché intérieur.

## 6.2. Risque de baisse des quantités d'engrais utilisées, notamment pour les céréales, en raison des perturbations de l'approvisionnement national et de la hausse des prix

La Tunisie connaît depuis quelques années des difficultés à couvrir ses besoins en engrais pour le bon déroulement des saisons agricoles. Annuellement, ces besoins sont estimés pour les principaux engrais chimiques à près de 45 000 tonnes pour le triple super phosphate (TSP, super 45 pour cent), à près de 200 000 tonnes pour l'ammonitrate agricole – 33,5 pour cent – et à près de 90 000 tonnes pour le di-ammonium phosphate (DAP)<sup>69</sup>.

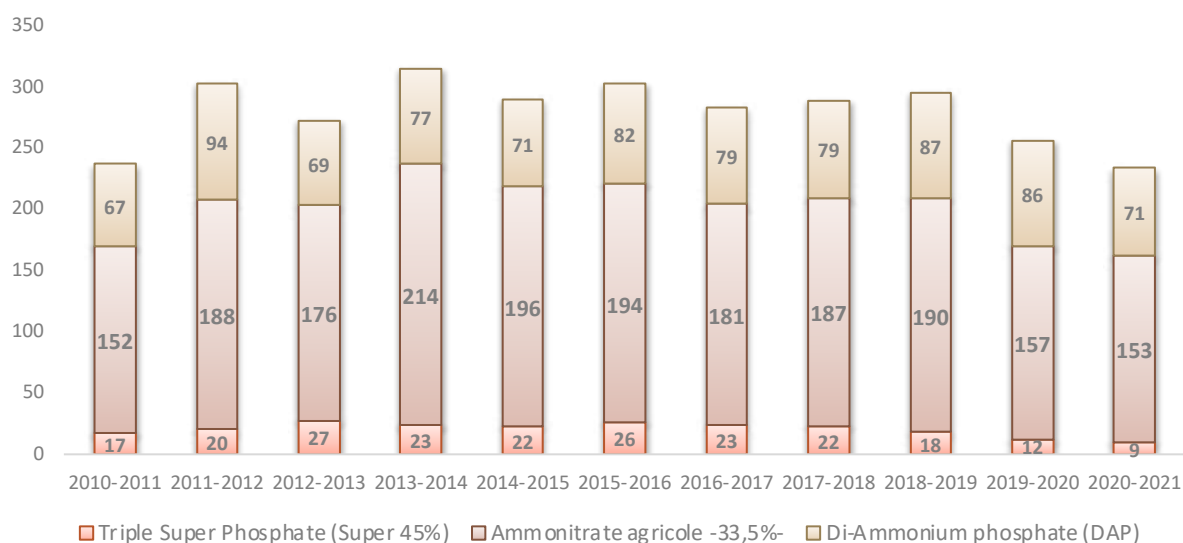
Ainsi, l'examen de l'historique des volumes d'engrais utilisées en céréaliculture révèle une nette tendance baissière durant les dernières campagnes qui risque d'entraîner des répercussions négatives sur la

<sup>68</sup> Ces produits sont importés sans intervention de l'État, mais le gouvernement est intervenu à plusieurs reprises, en 2021 puis en mars 2022, pour tenter de fixer les prix de vente afin de maîtriser la hausse des coûts de production.

<sup>69</sup> Selon un communiqué de presse du ministre en charge de l'agriculture en 2021.

production de céréales et les niveaux de productivité (figure 25). Pour la campagne céréalière 2020-2021, la consommation tunisienne d'engrais a baissé à seulement 9 000 tonnes de super 45 pour cent, à 153 000 tonnes pour l'ammonitrate et à 71 000 tonnes pour le DAP.

**figure 25. Évolution des quantités d'engrais utilisées en céréaliculture (1 000 tonnes)**



**Source: Élaboration à partir des données de la DGEDA et l'ONAGRI.**

Force est de rappeler que le Groupe chimique tunisien (GCT) traverse depuis quelques années de grandes difficultés pour poursuivre sa production des engrais phosphatés destinés essentiellement au marché national, notamment l'ammonitrate agricole et le di-ammonium phosphate<sup>70</sup>. En 2020, le manque des engrais sur le marché intérieur, a contraint les autorités en place à importer, via le GCT, 60 000 tonnes d'ammonitrate, principalement de la Fédération de Russie. Ces achats d'un montant de 45 MDT sont destinés principalement à couvrir les besoins des grandes cultures.

Les frictions au niveau de l'offre d'engrais sur le marché national et certaines spéculations au niveau des circuits de distribution ont aussi continué à être observées en 2021<sup>71</sup>. Cette baisse de l'offre de production tunisienne à cause des tensions sociales et des blocages au niveau des sites de production a coïncidé avec le resserrement du marché mondial des engrais de 2021 et l'accroissement des prix internationaux de référence des engrais dont certains ont atteint des niveaux records tout au long de 2021 (FAO, 2022)<sup>72</sup>.

Selon les données de la Banque mondiale, l'accroissement des prix en 2021, par rapport à 2020, était de l'ordre de 62 pour cent pour phosphate naturel (f.o.b. Afrique du Nord), de 92 pour cent pour le DAP (Spot, F.O.B. Golfe des États-Unis d'Amérique), de 103 pour cent pour le TSP (spot, import Golfe des États-Unis d'Amérique) et de 111 pour cent pour l'urée (Ukraine, f.o.b mer Noire). Seul le chlorure de potassium (f.o.b. Vancouver) a enregistré une légère baisse de 3 pour cent (figure 26).

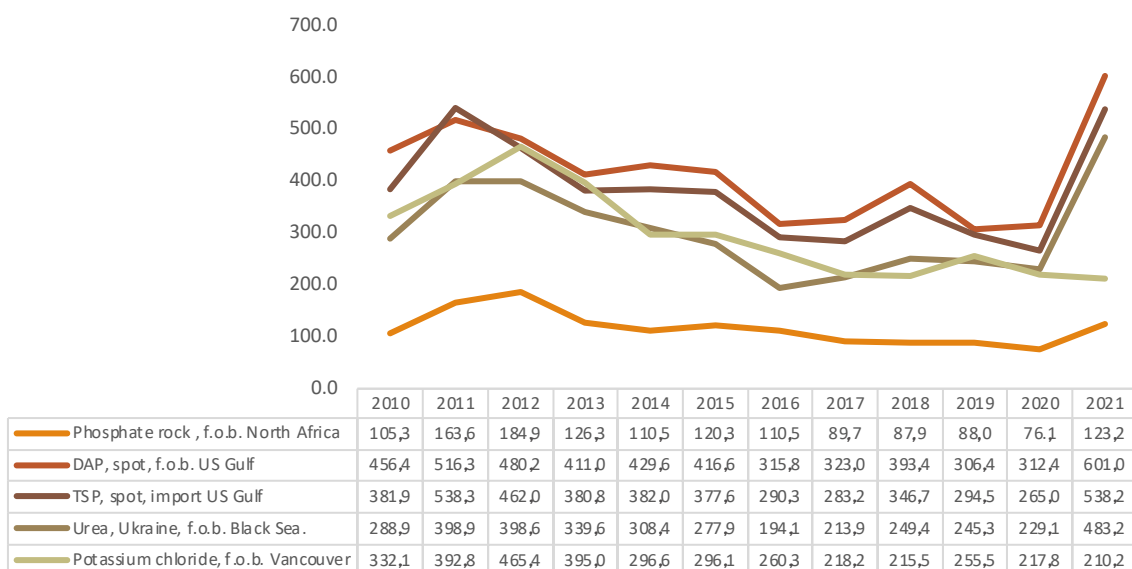
70 Avant la crise sociale post-2011 du secteur minier, l'industrie tunisienne arrivait à valoriser près de 85 pour cent de la production nationale de phosphate naturel. Ainsi, le GCT pouvait traiter annuellement près de 6,5 millions de tonnes de phosphate naturel, au niveau de ses quatre sites de production (Gabès, Sfax, Skhira et M'dhilla), pour produire de l'acide phosphorique marchand, du di-Ammonium phosphaté, le triple super phosphate et le phosphate de calcium.

71 Certaines sources estiment que la production tunisienne n'a pu couvrir que 25 pour cent de la demande intérieure d'engrais en 2021.

72 Selon la FAO (2022), les hausses les plus notables concernent les engrais azotés (N) et le prix de l'urée, un des principaux engrais azotés, ont plus que triplé en 2021. Les cours nominaux des prix au comptant de l'urée de mer Noire (vrac) sont passés de 245 dollars/tonne en novembre 2020 à 901 dollars/tonne en novembre 2021, la plus grande partie de cette hausse ayant été enregistrée au second semestre de l'année.

Les prix des engrais phosphatés (P) ont augmenté aussi au même rythme. Ceux du DAP, un des principaux engrais phosphatés composites, ont doublé, passant de 360 dollars/tonne à 726 dollars/tonne sur cette même période. En revanche, les prix de la potasse (engrais potassique) sont restés plus stables durant 2021.

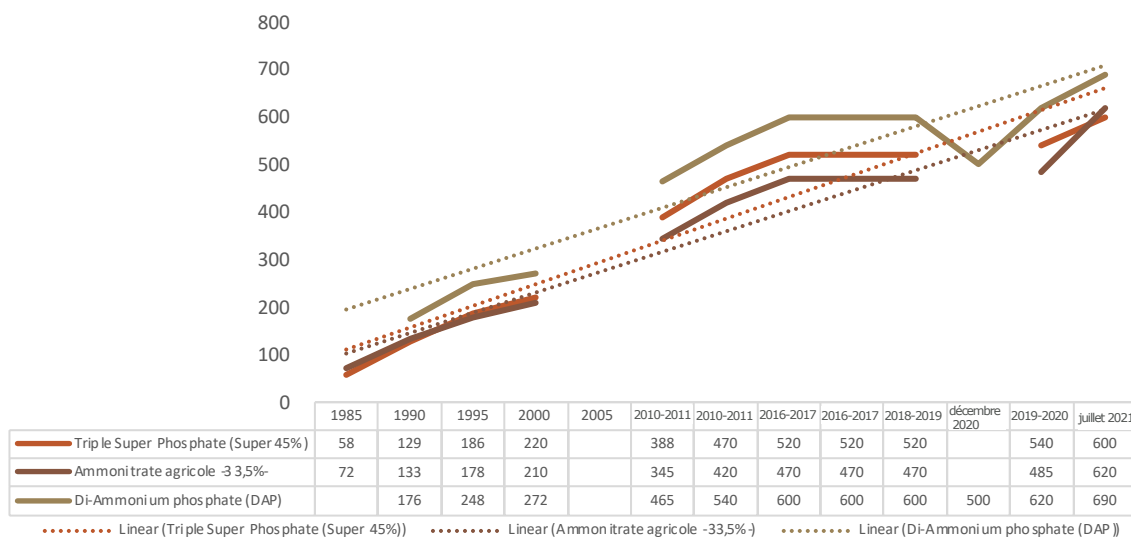
Figure 26. Évolution des prix des engrais sur les marchés internationaux (USD nominaux)



Source: Élaboration à partir des données de la Banque mondiale sur les prix des produits de base (The Pink Sheet), août 2022.

En Tunisie, même si le gouvernement est toujours intervenu directement et indirectement pour subventionner les prix des engrais et les maintenir à des niveaux inférieurs aux prix internationaux<sup>73</sup>, la hausse importante enregistrée des prix entre 2020 et 2021 sur le marché national a atteint 11 pour cent pour le super 45 pour cent et le DAP et près de 28 pour cent pour l'ammonitrate agricole traduisant les risques que peuvent avoir l'inflation importée pour les coûts de production agricole (figure 27).

Figure 27. Évolution des prix de vente des principaux engrais chimiques en Tunisie (dinars/tonne)



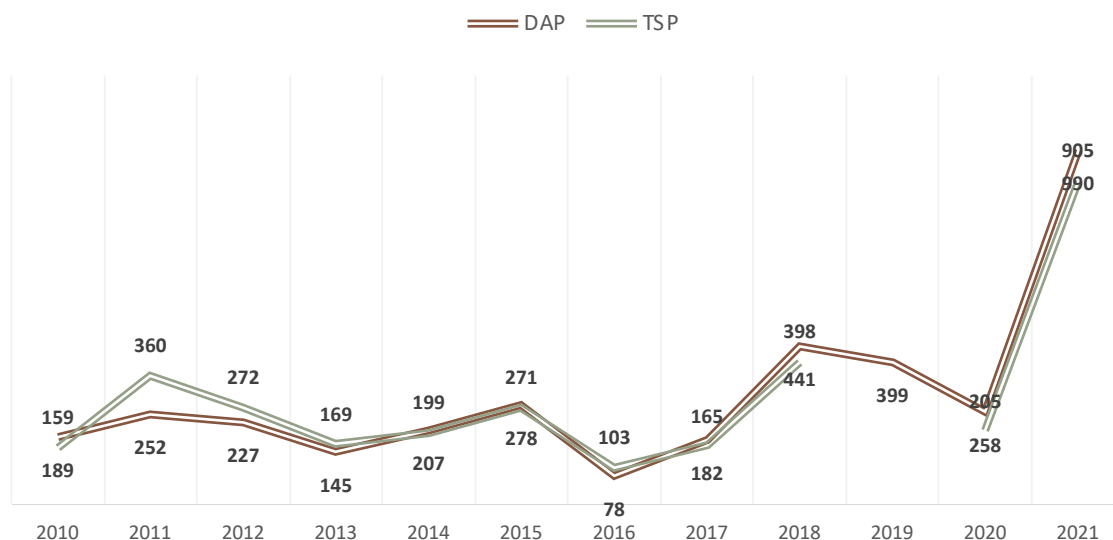
Source: Élaboration à partir des données de la DGEDA et l'ONAGRI.

Malgré la hausse des cours internationaux, les agriculteurs tunisiens bénéficient toujours d'un différentiel de prix favorable et les prix de engrais restent inférieurs aux prix internationaux. Pour 2022, la guerre en Ukraine et le bouleversement des marchés internationaux suite à l'arrêt des exportations d'engrais de la Fédération de Russie risque d'avoir des coûts très importants pour le budget de l'État si le recours à des importations massives d'engrais continue<sup>74</sup>.

73 À titre d'exemple des interventions étatiques sur le marché tunisien des engrais, le Ministère en charge du commerce a fixé, en décembre 2020, les prix de vente de l'ammonitrate à la production (430 dinars/tonne), les marges de distribution (25 dinars/tonne au gros et 45 dinars/tonne au détail) et le prix de vente aux agriculteurs (500 dinars/tonne).

74 La Fédération de Russie est le premier exportateur d'engrais au monde avec près de 7,6 milliard de dollars de ventes en 2020 et 12 pour cent de l'offre mondiale.

Figure 28. Évolution du différentiel de prix (prix de référence–prix en Tunisie) du DAP et TSP (dinars/tonne)



Source: Élaboration à partir des données de la Banque mondiale sur les prix des produits de base (The Pink Sheet), et des données de la DGEDA.

### 6.3. Nouvelle estimation du potentiel d'exportation (PE) pour les secteurs agricoles et agroalimentaires en Tunisie

Il est important pour les pays en développement de mettre en œuvre des stratégies de croissance bien ciblées. Un élément clé des approches favorisant la croissance à long terme est de procéder à l'évaluation des futures opportunités d'exportation potentielles. Le Centre du commerce international (CCI) a développé une méthodologie d'évaluation pour offrir une assistance à cet égard. Il a défini l'indicateur de potentiel d'exportation (EPI) qui identifie pour un pays exportateur les produits compétitifs sur le plan international qui ont de bonnes possibilités de succès sur les marchés cibles (Ducreux et Spies, 2016)<sup>75</sup>.

En raison de la guerre en Ukraine et de l'assombrissement des perspectives économiques mondiales, les estimations faites par le CCI concernant le PE mondial d'ici 2026 ont diminué de 1,2 pour cent<sup>76</sup>. Le cci indique également que les estimations du PE ont montré une baisse pour presque tous les secteurs à cause de la guerre<sup>77</sup>. Pour la Tunisie, ces nouvelles estimations du cci indiquent que le PE global du pays en 2026 devrait baisser de 8,4 pour cent. Il s'agit sans doute de la plus forte baisse dans la région de l'Afrique du Nord<sup>78</sup>.

Mais même avec cette baisse substantielle du PE due à des taux de croissance plus faibles ou même à des récessions dans de nombreux pays induites par la guerre en Ukraine, les opportunités de croissance des

75 Le CCI définit le PE inexploité comme étant composé du i) potentiel actuel inexploité et du ii) potentiel projeté inexploité. Le potentiel actuel inexploité représente les exportations qui devraient pouvoir être réalisées actuellement mais qui sont freinées par des frictions commerciales (manque d'informations, difficulté à se conformer aux règles et réglementations du marché cible, inadéquation entre les caractéristiques des produits et les préférences des consommateurs, difficulté à trouver des acheteurs). Ces frictions doivent être identifiées et traitées pour réaliser le potentiel actuel inexploité. Le potentiel projeté inexploité Le potentiel inexploité est le potentiel qui devrait se produire en raison de la croissance de l'offre et de la demande. Pour réaliser le potentiel projeté inexploité, les gouvernements doivent s'assurer que les investissements dans la production supplémentaire sont suffisants pour répondre à la demande supplémentaire.

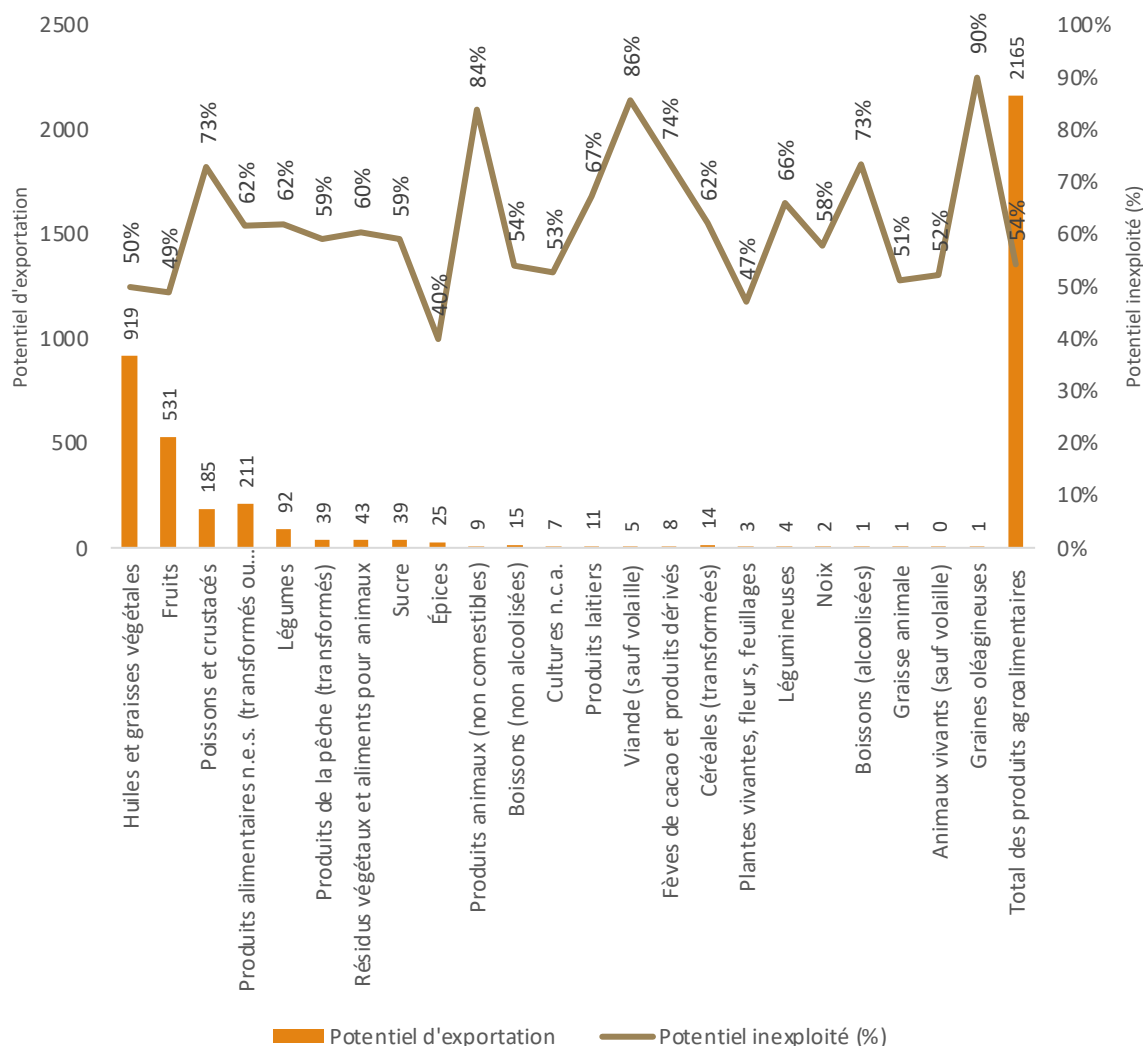
76 Le PE est la différence absolue entre les exportations potentielles et réelles en termes de valeur. Les nouvelles estimations du CCI tiennent compte des actualisations de prévisions du PIB faites par le FMI en avril 2022. Les Perspectives de l'économie mondiale (PEM) du FMI ont révisé leur estimation de la croissance du PIB mondial pour 2022 de 4,9 pour cent (publiée en octobre 2021) à 3,6 pour cent (avril 2022). Selon les PEM, la guerre en Ukraine est susceptible d'avoir un effet négatif important sur la croissance du PIB mondial.

77 Le PE a baissé pour les pays en développement (-1,6 pour cent) et les pays développés (-0,9 pour cent) et a légèrement augmenté pour Les pays les moins avancés (0,9 pour cent). Ce PE a chuté pour 7 des 15 sous-régions. La sous-région la plus touchée, et de loin, est l'Europe de l'Est et l'Asie centrale, dont le PE a diminué de 15 pour cent par rapport aux estimations d'avant-guerre calculées à l'automne 2021.

78 En Afrique du Nord, le PE a le plus diminué pour la Tunisie (-8,4 pour cent) et le Maroc (-0,4 pour cent). Le PE a augmenté pour l'Égypte (+0,9 pour cent), la Mauritanie (+1,3 pour cent) mais surtout pour l'Algérie (+6,9 pour cent) et la Libye (+25 pour cent). Ces gains de PE de ces deux pays reflètent une augmentation de la part de marché du Pétrole et du gaz. L'annexe 2 présente le changement dans les projections du PE pour 2026 dans la région de l'Afrique du Nord (automne 2021 vs printemps 2022).

exportations agricoles et agroalimentaires de la Tunisie restent très importantes (Chebbi et Overdiek, 2022)<sup>79</sup>. Ainsi, pour le groupe des produits agricoles et agroalimentaires, la Tunisie conserve un PE prévues d'ici 2026 d'environ 2,2 milliard de dollars, dont 54 pour cent est inexploité. Parmi ces produits, il existe un grand potentiel de croissance d'exportation pour des produits dont les chaînes de valeur sont relativement simples (figure 29)<sup>80</sup>.

Figure 29. PE pour les CDVs agricoles et agroalimentaires en Tunisie d'ici 2026 (millions d'USD)



Source: Élaboration sur la base des estimations du CCI.

L'huile d'olive vierge – et ses fractions – (code SH 150910), au sein du sous-secteur des huiles et graisses végétales, représente à elle seule près de 38 pour cent du PE des chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires tunisiennes. En effet, ce produit présente la plus grande différence absolue entre les exportations potentielles et réelles en termes de valeur, ce qui laisse de la place dans cette CDV pour 405 millions dollars supplémentaires d'exportations d'ici 2026, dont 285 millions dollars d'exportations potentielles vers le marché de l'UE et de l'Europe de l'Ouest<sup>81</sup>.

79 Ces auteurs soulignent également que nombre de ces produits sont très orientés vers l'exportation tout en restant soumis aux droits de douane de l'UE.

80 L'UE est le marché offrant les plus grandes opportunités pour la Tunisie à cet égard, car il présente le plus grand PE: 1,283 milliard de dollars, ce qui représente 59 pour cent du PE sectoriel. 60 pour cent de ce potentiel reste inexploité, ce qui prouve en soi qu'il y a beaucoup plus de possibilités d'exportation pour l'agriculture et l'industrie agroalimentaire (Chebbi et Overdiek, 2022).

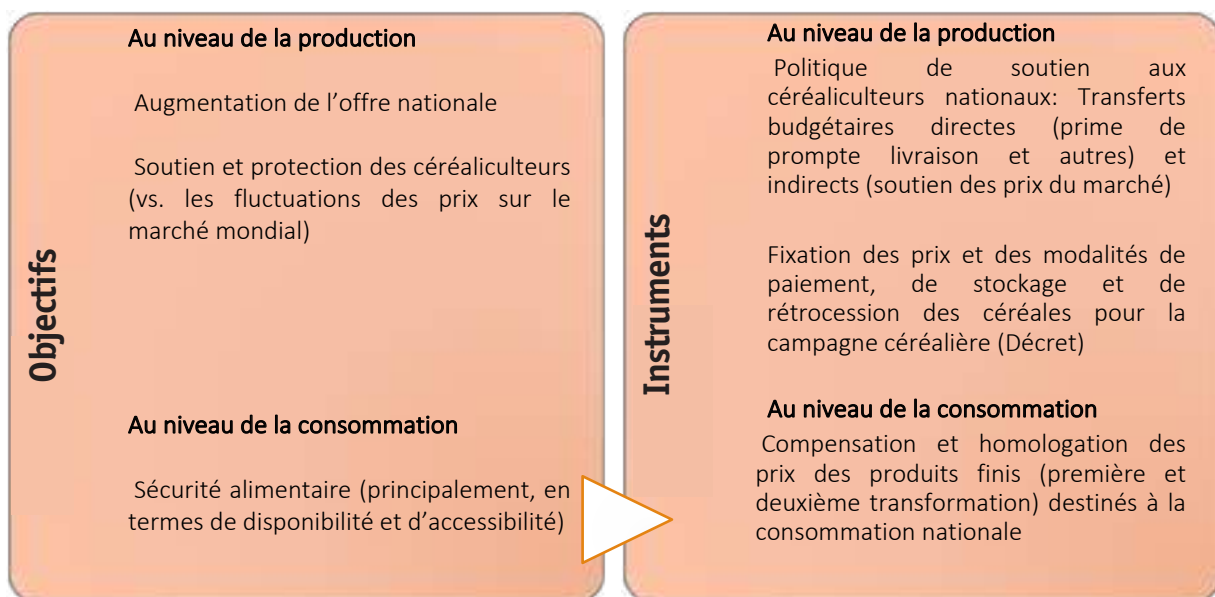
81 L'annexe 3 présente la distribution géographique par grand marché des nouvelles estimations du PE de l'huile d'olive vierge et ses fractions (code SH 150910) qui tient compte du nouveau contexte international et de l'impact de la guerre en Ukraine.



# 7. LA CDV CÉRÉALIÈRE TUNISIENNE FACE AUX CRISES CONCOMITANTES

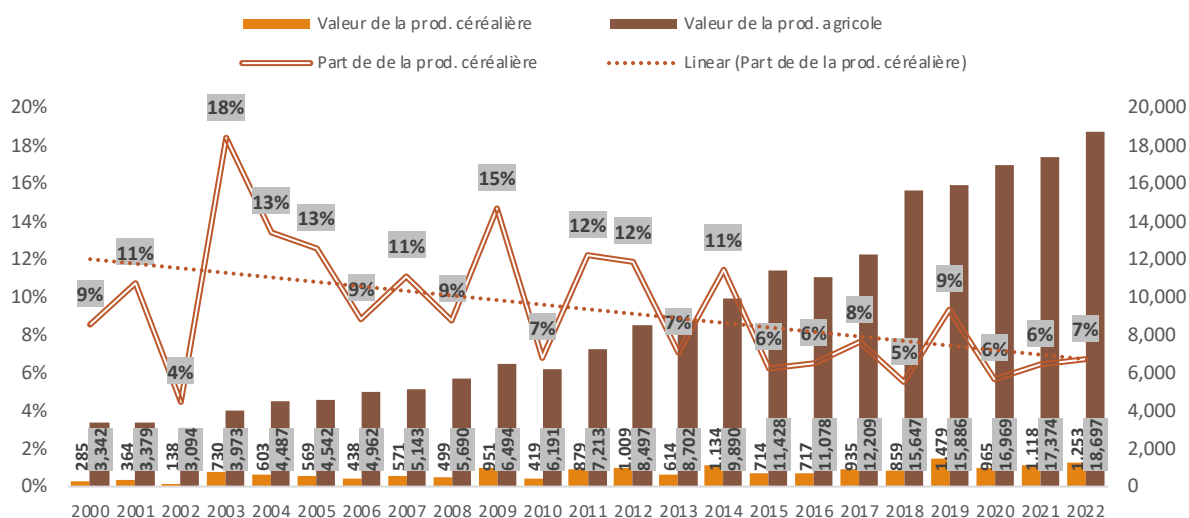
## 7.1. Le défi permanent de la sécurité alimentaire

Les céréales sont historiquement un élément central du système agricole et de la société tunisienne et constituent la base de l'alimentation dans le pays. L'augmentation de l'offre nationale et le soutien des céréaliculteurs constituent les principaux objectifs décidés pour la CDV céréalière au niveau de la production afin d'atteindre la sécurité alimentaire du pays.



La céréaliculture est le deuxième grand pilier de l'agriculture tunisienne après l'oléiculture. Cependant, malgré l'importance de l'activité céréalière, la contribution de la valeur de la production suit une tendance globale baissière depuis les années 2000 (figure 30). En 2021, la production céréalière a représenté près de 6 pour cent de la valeur de la production agricole tunisienne (soit 1 118 MDT).

Figure 30. Contribution de la céréaliculture à la valeur de la production agricole (prix courants, MDT)



N.B.: pour 2022, les données ne sont pas définitives.

Source: Élaboration à partir des données de la DGEDA (MARHP).

## 7.2. Une organisation rigide pour une campagne céréalière fortement réglementée

La campagne céréalière en Tunisie est organisée par la promulgation d'un «décret» qui fixe le prix et les modalités de paiement, de stockage et de rétrocession des céréales pour la saison de production de grains en cours<sup>82</sup>.

Par conséquent, l'État établit pour chaque campagne un prix de base à la production pour le blé dur et le blé tendre (et pour les achats auprès des collecteurs de céréales). Pour l'orge et le triticale, la commercialisation locale est libre et les céréaliers ne sont pas obligés de vendre leur production à l'OC.

En plus, l'État définit un prix d'intervention pratiqué par les collecteurs et les stockeurs pour tout ce qui concerne l'achat de l'orge (et du triticale) qui leur est délivré par les céréaliculteurs, afin de garantir la protection de la production locale en cas de baisse des prix sur le marché.

Cette organisation de la campagne céréalière, établie depuis les années 1960 et basée notamment sur la fixation des prix à la production, avait pour but de prémunir les céréaliers tunisiens contre la concurrence internationale et de leur assurer un revenu décent. L'objectif ultime de cette fixation des prix était aussi de supporter la politique de développement de la production céréalière pour répondre à une demande croissante et réduire la dépendance vis-à-vis des importations.

En outre, afin de stimuler la collecte nationale et de lutter contre les circuits informels, les producteurs reçoivent, selon le décret, une «prime exceptionnelle de prompt livraison» basée sur les quantités de grains livrés aux organismes de collecte.

Le décret fixe également les prix de fermages, les modalités de paiement, de rétrocession et de stockage des blés (dur et tendre) pour la récolte de l'année. L'OC dispose officiellement d'un monopôle sur l'achat et la commercialisation des blés (dur et tendre) destinés à la consommation nationale.

Ce système de fixation des prix à la production et de régulation du paiement, de la rétrocession et du stockage des céréales fait partie intégrante de la politique tunisienne de contrôle des prix à la consommation et de subvention des produits alimentaires de base et représente un élément fondamental de la stratégie du pays en matière de sécurité alimentaire.

82 Ce décret organise également la relation entre l'OC et les collecteurs et les critères techniques et fixe les barèmes de bonifications et réfections appliquées aux céréales locales.

L'examen de l'historique des décrets qui fixent le prix – et les modalités de paiement, de stockage et de rétrocession des céréales – depuis la campagne 2005-2006 permet de signaler les constats suivants:

- Avant 2010, la publication du décret avant la date de la récolte permettait, notamment aux céréaliculteurs, de connaître à priori les prix de base à la production et à l'achat auprès des collecteurs des céréales.
- À partir de 2011, les retards observés pour la publication du décret et la non-périodicité de sa publication compliquent l'organisation de la campagne céréalière et donnent peu de visibilité aux acteurs de la filière sur l'évolution des prix et des primes. À titre d'exemple, le décret qui fixe les prix de la récolte de 2020 n'a été publié qu'en décembre 2021 (soit 478 jours de retard par rapport à la date de la fin de la récolte de 2020).
- Le retard dans la publication du décret s'accompagne également de changements des délais de livraison des quantités de céréales remises aux organismes de collecte afin de disposer de «la prime exceptionnelle de prompt livraison», ce qui n'est pas de nature à stimuler la collecte et lutter contre les circuits informels.

### **7.3. Entre régulation et intermédiation financière: rôle central de l'OC et de la Caisse générale de compensation (CGC)**

Le marché national des céréales et dérivés est administré à tous les niveaux par les autorités publiques à travers l'OC et la CGC.

En effet, l'OC joue un rôle central en tant que régulateur du marché céréalier et de l'ensemble de la CDV. L'office dispose du monopôle sur l'achat local (à l'exception de l'orge et le triticale) et à l'importation pour toutes les céréales destinées à la consommation nationale<sup>83</sup>. Il assure également le stockage et la supervision de la commercialisation de ces grains sur tout le territoire tunisien<sup>84</sup>. L'oc assure aussi la supervision de la distribution des sous-produits dérivés de la première transformation pour le commerce de distribution des aliments de bétail et des unités de fabrication d'aliments pour bétail.

Parallèlement, l'OC joue le rôle d'intermédiation financière entre la CGC et les acteurs de la première (minoterie-semoulerie) et deuxièmement transformation (boulangeries).

Actuellement, l'oc passe par une situation financière difficile qui contamine, via les retards de paiements de l'État, toute la CDV céréalière et l'endettement de l'OC masque en partie l'externalisation du déficit extrabudgétaire<sup>85</sup>. Cette situation financière difficile se traduit également par l'incapacité de l'office à investir dans les infrastructures de stockage des céréales et depuis 2015, la capacité de stockage ne correspond qu'à un cinquième des quantités totales de céréales manipulées (locales et importées)<sup>86</sup>.

### **7.4. Faiblesse des niveaux de collecte de grains en Tunisie**

Les statistiques nationales laissent apparaître une faiblesse structurelle des niveaux de collecte effective de grains par rapport aux estimations officielles de la production. En effet, malgré la «libéralisation» faite en 2005 de l'activité de collecte, le taux de collecte moyen (collecte pour le compte de l'OC/production nationale estimée) n'a pas dépassé 50 pour cent pour l'ensemble des céréales durant les deux années 2020-2021 (figure 31) et la collecte nationale supervisée par l'oc ne couvre que le un quart de consommation nationale apparente. À la différence de nombreux pays où la collecte et le stockage, considéré comme le prolongement de la production, les céréaliculteurs tunisiens ne sont pas ou peu impliqués dans le dispositif de collecte (sauf quelques adhérents de sociétés mutuelles).

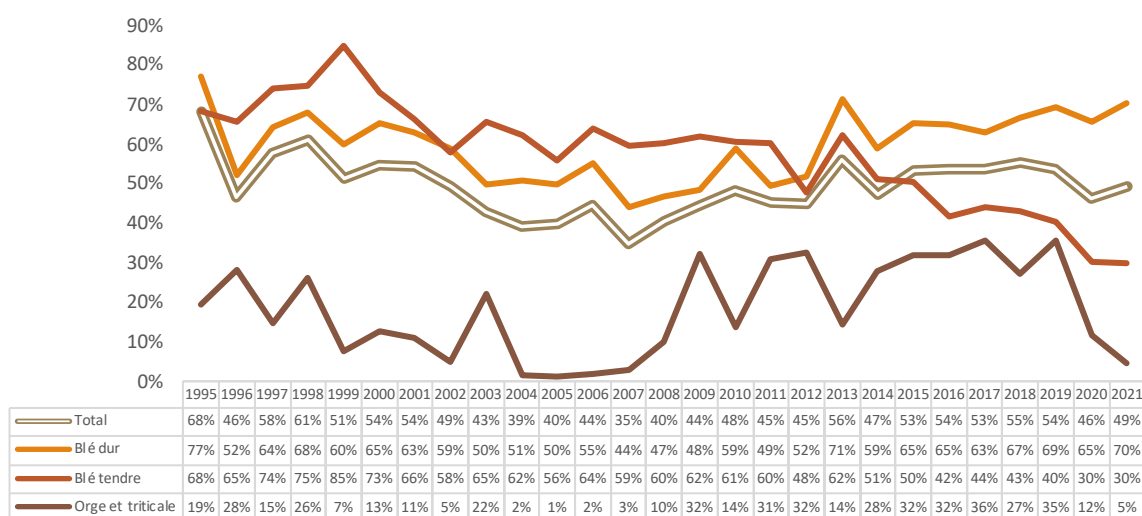
83 L'achat à l'importation de céréales par l'OC se fait par consultation internationale élargie sur la base d'un cahier des charges spécifique. Seuls les fournisseurs enregistrés auprès de l'OC et répondant aux conditions requises peuvent participer à ces consultations internationales. Le secteur privé peut réaliser des opérations d'importation en admission temporaire pour la production des pâtes alimentaires et de la farine pâtisseries pour l'exportation et bénéficient du régime de perfectionnement actif. L'importation de maïs par les fabricants d'aliments pour bétail est quant à elle complètement libéralisée. Pour l'orge l'importation est soumise à une autorisation spéciale.

84 La politique d'approvisionnement en Tunisie s'appuie sur trois conditions principales: i) garder un stock stratégique de deux mois dans tout le pays. Autrement dit, le stock du pays doit rester toujours au-dessus de l'équivalent du besoin de consommation du pays de deux mois; ii) donner la priorité aux céréales locales. L'OC estime la production locale de la campagne en collaboration avec la DGPA, puis il organise un programme d'importation annuel et iii) saisir et profiter des opportunités du marché mondial en arbitrant avec d'autres contraintes locales telles que la capacité de stockage et la demande locale.

85 Les problèmes financiers de l'OC sont également causés par les problèmes financiers des Sociétés mutuelles de services agricoles (SMSA) (ex coopératives au nombre de cinq en 2018, dont une qui n'a plus d'activité de collecte depuis 2014).

86 La capacité de stockage de l'OC a diminué de 6,3 à 5,9 millions de tonnes.

Figure 31. Évolution des taux de collecte des céréales (%)



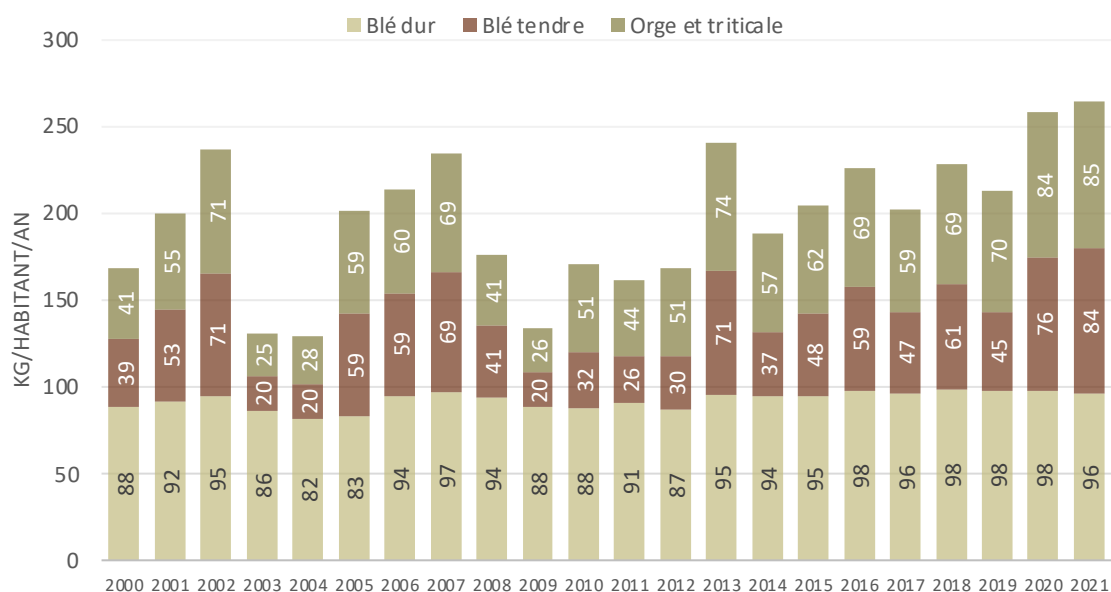
Source: Élaboration à partir des données de l'ONAGRI.

À noter que, pour l'orge (et le triticale) les taux de collecte ont baissé drastiquement durant les dernières années pour atteindre seulement 5 pour cent de la production estimée en 2021. Cette tendance à la baisse est aussi observée pour le blé tendre (un taux de collecte de 30 pour cent en 2021 contre 50 pour cent en 2015). Ces faibles niveaux de collecte s'expliquent, officiellement, par l'auto-alimentation en semences, les pertes post-récolte, l'autoconsommation et les ventes sur le marché informel<sup>87</sup>.

### 7.5. Hausse de la consommation apparente et explosion des dépenses de compensation supportées par le budget de l'État

En Tunisie, la consommation apparente de céréales suit une tendance haussière. Pour les blés (dur et tendre) elle a atteint l'équivalent de 207 kg/habitant/an en moyenne pour la période 2017-2021, contre une moyenne mondiale de l'ordre de 160 kg/habitant/an (FAO, 2019).

Figure 32. Évolution de la consommation apparente des céréales subventionnées en Tunisie (kg/habitant/an)

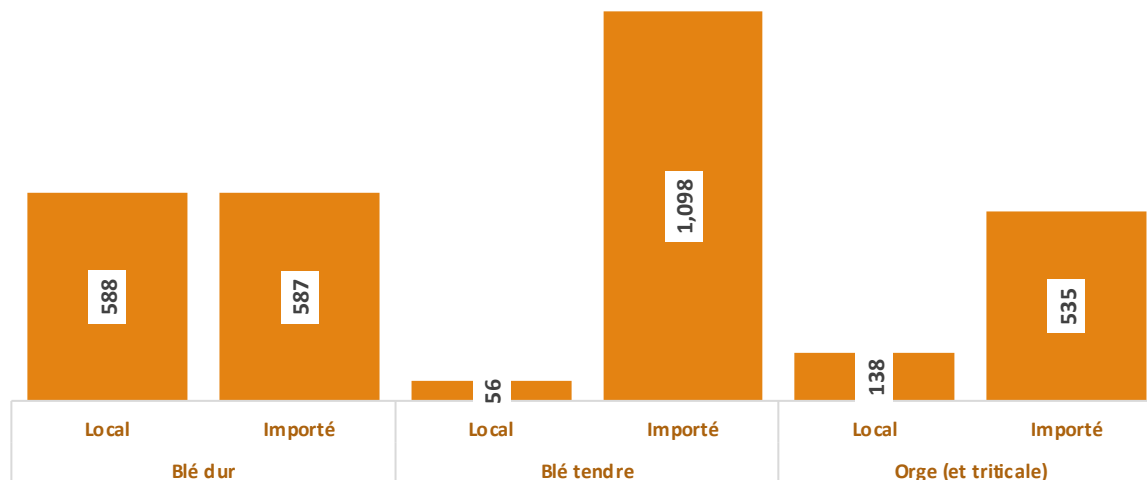


Source: Estimation à partir des données de l'OC et de l'INS.

87 Cependant, l'hypothèse de la qualité des statistiques relatives à la production est aussi à considérer compte tenu des données de consommation nationale de l'INS et les chiffres de consommation apparente de l'OC.

Seulement 30 pour cent de la demande de consommation est assurée par la production nationale et l'essentiel des besoins est assuré par les importations (moyenne annuelle de la période 2017-2021). Pour le blé tendre, le marché tunisien est alimenté/approvisionné à hauteur de 96 pour cent par les importations (figure 33).

**Figure 33. Consommation apparente en équivalent de grains par origine (moyenne annuelle 2017-2021, milliers de tonnes)**



Source: Élaboration à partir des données de l'ONAGRI et de l'OC.

En Tunisie, la politique de subvention à la consommation des produits céréaliers, de plus en plus difficile à supporter par l'État, génère des effets pervers et notamment un gaspillage très important tout au long de la CDV céréalière. En effet, les estimations publiées en 2017 par l'Institut national de la consommation (INC) signalent un gaspillage moyen par ménage de 42 kg/an de pain, soit 113 000 tonnes annuellement ou encore l'équivalent de 16 pour cent de tout le pain acheté<sup>88</sup>.

Ce gaspillage est particulièrement important durant le mois du ramadan. Ce gaspillage génère aussi le développement d'un commerce de pain rassis destiné à l'alimentation animale (49 pour cent du pain non consommé serait destiné à ce circuit)<sup>89</sup>.

Les dépenses de subventionnement des produits de base à la charge de la CGC ont augmenté drastiquement depuis 2010 (une augmentation de 231 pour cent depuis 2010) et ont été estimées à 2,416 milliards de TND en 2020. Ces produits de base subventionnés par la CGC ont concentré près de 54 pour cent des dépenses tunisiennes de compensation (4,486 milliards de TND en 2020), soit 6 pour cent de l'ensemble des dépenses du budget de l'État (hors service de la dette) et 2 pour cent du PIB au prix courants<sup>90</sup>.

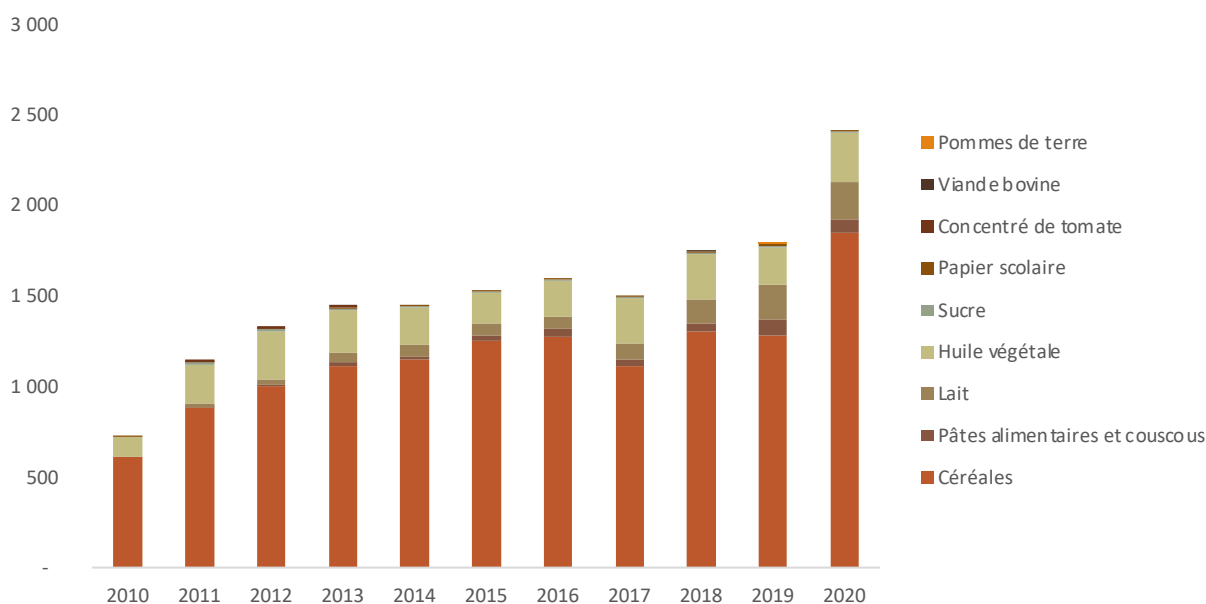
En 2020, 80 pour cent des dépenses de subvention des produits de base (1,922 milliard de dinars) ont été destinées au subventionnement de la consommation des céréales et dérivées. Le montant de ces paiements a augmenté fortement depuis 2010 du fait de la hausse des prix des céréales importées et la forte dépréciation du dinar (figure 34).

88 D'après des enquêtes menées auprès des ménages en 2016, l'INC estime que le gaspillage alimentaire, tous produits alimentaires confondus, coûte à chaque tunisien en moyenne 17 dinars par mois, soit 5 pour cent du total des dépenses alimentaires estimées à 364 dinars/mois. Les principaux produits gaspillés sont le pain et les produits céréaliers loin devant le lait et les produits laitiers.

89 Ainsi, le sac de 50 kg de pain rassis se vendrait entre 15 et 30 DT (un kilo de pain équivaut à 4kg de farine animale).

90 En 2020, les dépenses de compensation pour le carburant et l'électricité se sont élevées à 1,470 milliards de TND alors que 600 MDT ont été nécessaires pour subventionner le transport scolaire et universitaire, le transport à tarif réduit et le transport gratuit pour certaines catégories spécifiques. L'annexe 28 présente l'évolution globale des dépenses de compensation en Tunisie.

Figure 34. Évolution de la valeur de la compensation pour les produits de base (MDT)



Source: Élaboration à partir des statistiques du Ministère du commerce (CGC, 2020).

Ces transferts des contribuables aux consommateurs de produits céréaliers au niveau de la transformation (première et seconde transformation) constituent un élément central de la politique tunisienne de sécurité alimentaire<sup>91</sup>. Dans la pratique, ce système de subvention universelle permet de compenser les opérations de «revente à perte» destinées à la production de farine et de semoule (première transformations) et à la fabrication du pain et des pâtes alimentaires et couscous (deuxième transformation) dont les prix à la consommation sont administrés par l'État à tous les niveaux et n'ont pas changé significativement depuis 2008<sup>92</sup>.

L'accroissement des prix internationaux durant les deux dernières années devrait se traduire certainement par une augmentation des subventions des céréales et des transferts nécessaires à l'OC et la CGC chargés de mettre en œuvre la politique de régulation et de subvention des céréales en Tunisie.

La hausse de la facture de la compensation a été accompagné également par de nouvelles inflexions de la subvention à la consommation des produits de la première et la deuxième transformation de la CDV céréalière. L'examen des données disponibles pour la période 2016-2019 sur l'évolution de la compensation de la consommation des produits céréaliers en Tunisie fait apparaître les constats suivants:

- La répartition des compensations pour la première et la deuxième transformation de la CDV céréalière suit un système de répartition de quota pour la transformation industrielle qui mérite d'être examiné.

Les subventions sont calculées à partir d'un coût de revient, par rapport aux prix de vente officiel des pâtes alimentaires et couscous (prix de vente fixés par l'État pour ces produits homologués). Ces transferts sont imputés sur le budget du Ministère du commerce (titre 1: dépenses courantes).

- Une baisse de la consommation apparente (-3 pour cent) et de la compensation de la farine boulangère (-14 pour cent):

Le montant de la compensation pour la farine boulangère est passé de 115 MDT (6,6 millions de quanta [qx]) en 2016 à 99 MDT en 2019 (6,4 millions de qx).

- Une augmentation importante des subventions pour la farine pâtisseries.

Le montant de la compensation pour la farine pâtisseries est passé de 71 MDT (2,4 millions de qx) en 2016 à 132 MDT en 2019 (2,8 millions de qx). La compensation est passée de 71 MDT (2,4 millions de qx) en 2016, à 132 MDT en 2019 (2,8 millions de qx): +17 pour cent pour la consommation et + 86 pour cent pour la subvention.

91 La rétrocession des blés destinés à la fabrication des farines et semoules est effectuée sous le contrôle de l'OC à des prix réduits fixés par décision du Ministère du commerce. Ainsi, l'OC reçoit des fonds de la CGC pour subventionner les opérations de vente (à perte) aux minotiers-semouliers à cause du décalage entre les prix perçus et les coûts réels. Pour les ventes sur le marché national, l'approvisionnement de la première transformation se fait exclusivement auprès de l'OC (Programme mensuel établie par une commission OC-Chambre syndicale nationale des minotiers UTICA).

92 Pour l'ensemble des dérivés céréaliers, le Ministère du commerce fixe les prix à la consommation des produits homologués suivants: semoule; farine PS-7 conditionnée; farine PS-7 vrac; couscous; pâtes alimentaires; pain 400 g et pain 220 g.

- Une croissance fulgurante des dépenses de compensation allouées aux unités de fabrication de pâtes alimentaires et de couscous...

En 2019, les transferts de la CGC pour la subvention d'une production nationale de semoule de 8,8 millions de qx ont atteint 755 MDT (contre 6,9 millions de qx et 285 MDT en 2010).

En 2019, la subvention des pâtes alimentaires et couscous a atteint 74 MDT pour une consommation nationale estimée à 3,140 millions de qx (contre seulement 4 MDT et 2,093 millions de qx en 2010). La subvention à la consommation servie à la deuxième transformation est passée en moyenne de 2 dinars/quintal en 2010 à 23,5 dinars/quintal en 2019.

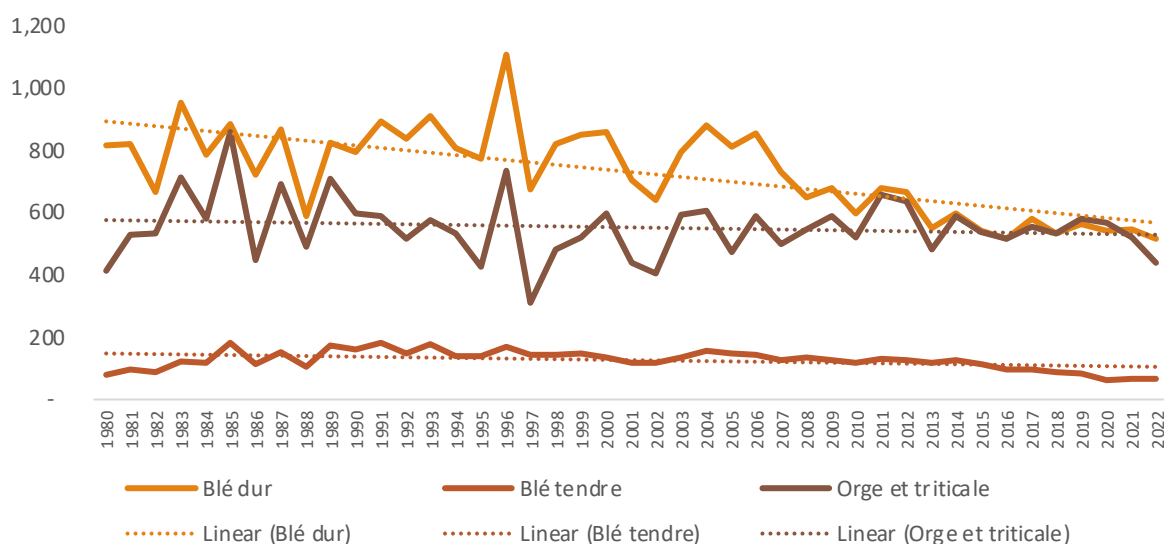
## 7.6. Principaux goulets d'étranglement de la CDV céréalière au niveau de la production

### 7.6.1. Des superficies globales emblavées au plus bas

Les superficies destinées à la production céréalière ne cessent de diminuer en Tunisie et elles sont au plus bas depuis 1996<sup>93</sup>. Cette contraction de la superficie globale emblavée s'accroît et n'est pas de nature à favoriser l'atteinte des objectifs nationaux en termes de production et en termes d'autosuffisance en céréales dans un contexte marqué par la hausse de la consommation nationale apparente et la volatilité des prix sur le marché international à cause, notamment, de la guerre en Ukraine.

La lecture des données nationales pour les deux dernières décennies, révèle que la superficie totale emblavée a été réduite de près de 13 pour cent. Elle est passée de 1,412 million d'ha, en moyenne pour la période 2002–2011 à seulement 1,234 millions d'hectares (ha) en moyenne pour 2012-2021 (figure 35)<sup>94</sup>.

Figure 35. Évolution des superficies emblavées 1980-2022 (1 000 ha)



**N.B.:** les données de 2022 sont encore provisoires.

Source: Élaboration à partir des données de l'ONAGRI.

Du fait d'une forte dépendance aux aléas climatiques, la superficie emblavée varie également d'une année sur l'autre<sup>95</sup>. Ainsi, la superficie céréalière emblavée a été estimée, en 2021, à près de 1,132 million d'ha:

- 545 000 ha pour le blé dur (48 pour cent de la superficie);
- 65 000 ha pour le blé tendre (6 pour cent de la superficie);
- 512 000 ha pour l'orge (45 pour cent de la superficie);
- 10 000 ha pour le triticale (seulement 1 pour cent de la superficie).

Force est de remarquer que les surfaces de blés baissent dans toutes les régions du pays. Cette tendance baissière est surtout tirée par la régression des emblavures de blé dur. La Tunisie a perdu près de 21 pour cent des superficies dédiés à la culture du blé dur (soit 157 000 ha) en vingt ans.

93 Sur la base des statistiques officielles disponibles depuis 1980.

94 Les données concernant les superficies emblavées de 2022 sont encore provisoires.

95 D'après l'information disponible, l'irrigation des céréales ne concerne que 78 000 ha, situés particulièrement dans le nord et le centre ouest du pays.

Ainsi, les superficies emblavées ont passé de 732 000 ha en moyenne pour la période 2002-2011 à 575 000 ha en moyenne pour la période 2012-2021.

Par région, la tendance de long terme montre qu'au centre de la Tunisie, 42 pour cent des superficies destinées à la culture de blé dur (de 735 000 ha en moyenne pour la période 2001-2010 à 735 000 ha en moyenne pour 2011-2020).

Pour le blé tendre, la tendance est aussi à la baisse. Le pays a vu disparaître près de 25 000 ha dédiés au blé tendre. Les superficies emblavées ont passé de 132 000 ha en moyenne pour la période 2001-2010 à 107 000 ha en moyenne pour la période 2011-2020, soit une baisse de l'ordre de 19 pour cent.

Il est à signaler également que la culture du blé tendre au centre du pays a tendance à disparaître. Les emblavures ont baissé de 57 pour cent passant de 9 000 ha en moyenne pour la période 2001-2010 à seulement 5 000 ha en moyenne pour la période 2011-2020.

### **7.6.2. Grande variabilité interannuelle et nouvelles tendances constatées au niveau de la production céréalière**

Pour l'ensemble de grains (blé dur, blé tendre, orge et triticales), la production moyenne durant les dix dernières années a été estimée à près de 1,7 millions de tonnes (moyenne de la période 2012-2021). Cette production est caractérisée par sa forte variation inter annuelle (un coefficient de variation de l'ordre de 27 pour cent et un pic de la production en 2019 de 2,398 millions de tonnes)<sup>96</sup>.

Même si la Tunisie conserve traditionnellement une certaine spécialisation dans la production du blé dur, de nouvelles tendances dans la composition de l'offre de production sont observées: baisse de la production de blé tendre et hausse de la production d'orge et triticales. La lecture des tendances de la production estimée durant les deux dernières décennies par type de grain permet de dégager les constatations suivantes:

- La production du blé dur a représenté près de 59,1 pour cent de la production de grains en moyenne pour la période 2012-2021<sup>97</sup>.
- La part du blé tendre dans la production est passée de 13,7 pour cent de la production durant les années 80 à seulement 10,3 pour cent de la production tunisienne, en 2010-2021.
  - Elle était de l'ordre de 1,906 millions de qx en moyenne pour la période 2010-2019 et a enregistré une baisse de 19 pour cent par rapport à la production moyenne de la décennie 2000-2009 estimée à 2,349 millions de qx (soit une baisse de -18 pour cent dans le nord, de -46 pour cent au centre et de -69 pour cent au sud du pays).
  - Pour le blé tendre, cinq gouvernorats (à savoir, Béja, Bizerte, Siliana, Zaghuan et le Kef) concentrent près de 80 pour cent de la production durant la dernière décennie 2010-2019.
- L'orge est la seule des trois principales céréales qui a vu sa production (estimée) croître. Elle est passée de 4,560 millions de qx en moyenne durant la période 2000-2009 à 5,022 millions de qx en moyenne pour la dernière décennie 2010-2019, soit une croissance de 10 pour cent.
  - Cette augmentation a été réalisée grâce à l'augmentation des productions au nord du pays (+18 pour cent) alors que les volumes de production ont baissé au centre et au sud du pays, respectivement de -1 pour cent et -26 pour cent, pour la même période.
  - Cette croissance de la production de l'orge s'est accompagnée également par une augmentation de la production du triticales dans le nord du pays (+226 pour cent), avec un niveau annuel moyen estimé à 226 000 qx durant la période 2010-2019.
  - Les niveaux de production annuels de l'orge présentent la plus grande variabilité dans l'espace et dans le temps en comparaison avec les niveaux de production des blés dur et tendre.

### **7.6.3. Modification de la répartition régionale de la production et légère extension des superficies consacrées à l'orge et au triticales consécutive à la libéralisation de leur vente sur le marché national**

Sans oublier l'effet du stress hydrique et les effets du changement climatique, on assiste en Tunisie depuis plusieurs années à un changement au niveau de la répartition géographique des superficies emblavées en céréales et une légère orientation vers la culture d'orge (et du triticales) observée surtout durant la dernière décennie.

96 Historiquement, le niveau de production le plus élevé a été atteint en 2003 avec 29,041 millions de qx. Sur les 20 dernières années, la production des céréales a enregistré son plus bas niveau en 2010 avec 10,8 millions de qx.

97 Au niveau régional, la production nationale moyenne de blé dur pour la période 2010-2019 a enregistré une baisse de -3 pour cent dans le nord, de -21 pour cent au centre et de -32 pour cent au sud du pays par rapport à la moyenne de 2000-2009. La variabilité de la production nationale a chuté durant la dernière décennie 2010-2019 (par rapport à la décennie 2000-2009). Ceci est surtout observable au nord du pays. Pour le blé dur, six gouvernorats (à savoir, Béja, Bizerte, Jendouba, Siliana, le Kef et Kairouan) ont concentré près de 80 pour cent de la production durant la dernière décennie 2010-2019 (contre 75 pour cent de la production durant la période 2000-2009).



La commercialisation de l'orge étant libre, et les céréaliculteurs ne sont pas dans l'obligation de vendre leur production à l'OC, les superficies dédiées à cette culture ont progressé de 5 pour cent passant de 520 000 ha (moyenne de la période 2001-2010) à 548 000 ha (moyenne de la période 2011-2020). Ainsi, les céréaliculteurs semblent choisir de cultiver de plus en plus l'orge au nord de la Tunisie, qui a vu la superficie dédiée à cette culture augmenter de 24 pour cent. Ainsi, les superficies emblavées ont passé de 244 000 ha en moyenne pour la période 2001-2010 à 304 000 ha en moyenne pour la période 2011-2020 (+59 000 ha).

Au sud du pays, cependant, près de 31 pour cent des superficies dédiées à la culture d'orge ont disparu. Cette tendance baissière est aussi observée au centre du pays (-11 pour cent) durant la même période. L'augmentation des emblavures d'orge au nord du pays, a également été accompagnée par l'introduction de la culture du triticale. Ainsi, les emblavures de triticale ont passé de 5 000 ha en moyenne pour la période 2001-2010 à 11 000 ha en moyenne pour la période 2011-2020, soit une augmentation de l'ordre de 117 pour cent.

#### **7.6.4. La progression des rendements nationaux ne compense pas la régression des superficies emblavées**

Globalement, les rendements de la culture de blé dur ont augmenté de 23 pour cent passant de 13,9 qx/ha annuellement durant la période 2000-2009 à 17,1 qx/ha en moyenne durant la dernière décennie 2010-2019. Cette progression est marquée également par une certaine réduction de la variabilité interannuelle des rendements à échelle nationale. Cependant, ces moyennes nationales cachent de grandes disparités régionales. Les rendements en blé dur au nord de la Tunisie (19,5 qx/ha) est deux fois plus important que celui au centre (10,0 qx/ha) et quatre fois plus important que celui au sud du pays (seulement 4,5 qx/ha).

Quant aux rendements de blé tendre, l'examen des données indiquent une certaine stagnation sur le plan national (malgré une petite baisse des rendements au nord du pays, ces derniers restent très élevés par rapport à ceux enregistrés au centre et au sud de la Tunisie).

Pour l'orge, les rendements à échelle nationale ont enregistré une légère progression passant de 8,4 qx/ha en moyenne durant la période 2000-2009 à 9,0 qx/ha en moyenne durant la période 2010-2019. Par rapport aux blés, la culture d'orge présente encore la variabilité interannuelle la plus importante. Force est de constater que malgré certains progrès, les rendements tunisiens en blé sont loin des rendements moyens mondiaux estimés en 2014/2015 à 32,4 qx/ha, ou en France (73,5 qx/ha), mais proches de ceux du Maroc estimés à 18,4 qx/ha<sup>98</sup>.

#### **7.6.5. Des céréaliculteurs tunisiens qui font face à une certaine érosion des soutiens accordés**

L'État a mis en place un ensemble de mécanismes et de mesures afin de protéger les producteurs nationaux de céréales des fluctuations des prix sur le marché international, de favoriser la production locale et d'améliorer par conséquent l'autosuffisance et la sécurité alimentaire de la Tunisie.

Ces mesures de soutien à la production sont orientées à près de 248 458 d'agriculteurs tunisiens qui assurent la production céréalière, soit près de la moitié (48,2 pour cent) des exploitants agricoles en Tunisie (515 850 agriculteurs)<sup>99</sup>.

D'une manière schématique (figure 36), ces mesures de soutien au niveau de la production s'articulent principalement autour de trois mécanismes:

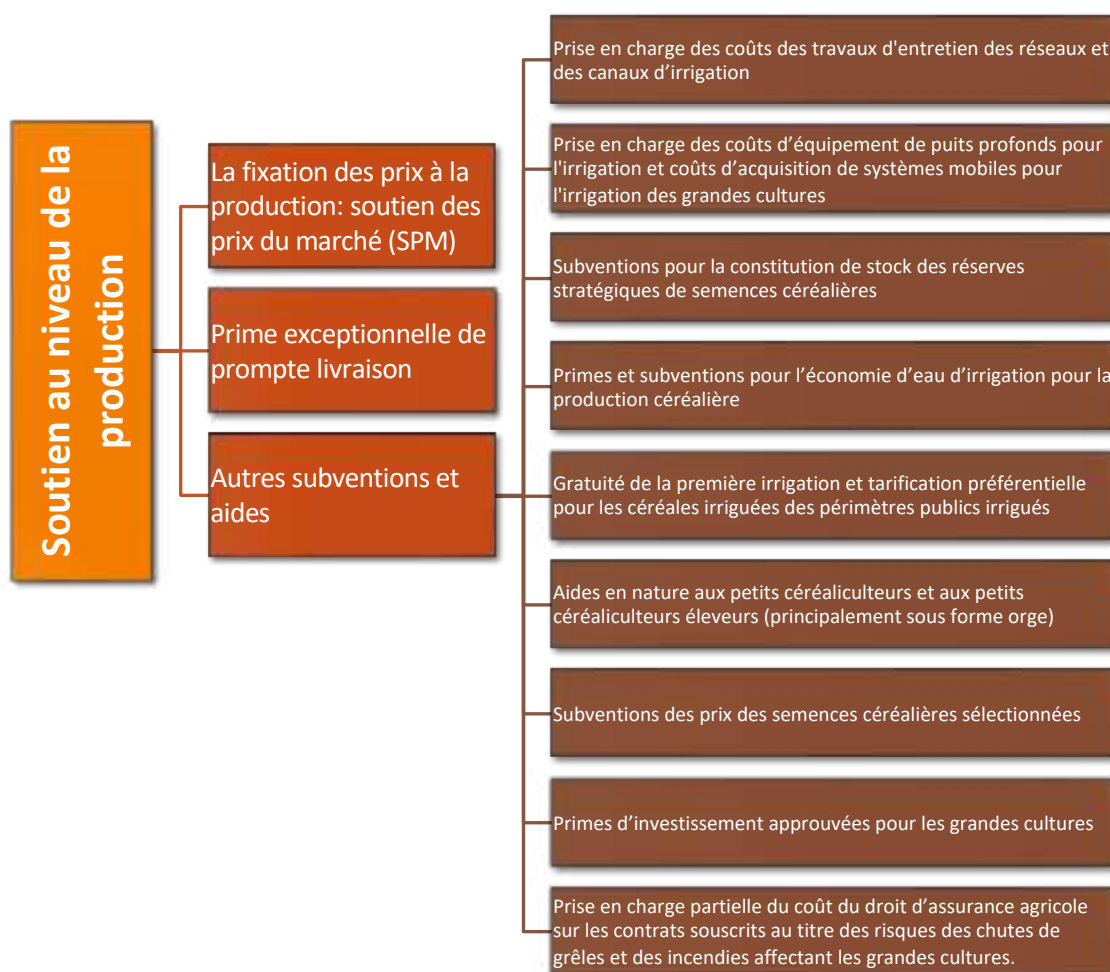
- 1) la fixation des prix à la production et le soutien des prix du marché;
- 2) la prime exceptionnelle de prompt livraison;
- 3) autres subventions et aides au niveau de la production<sup>100</sup>.

98 Source: Conseil international des céréales (CIC).

99 Le nombre d'exploitants est estimé sur la base de la dernière enquête sur les structures des exploitations agricoles qui date de 2004-2005. Toujours selon la même source, Plus de 60 pour cent des producteurs (157 000) sont des petits exploitants disposant d'une superficie inférieure à 10 ha et représentant 23 pour cent de la superficie céréalière. Les moyennes exploitations (10 à 50 ha), représentent 32 pour cent des producteurs céréalières et 40 pour cent des surfaces céréalières. Enfin, les grands exploitants (>50 ha), situés dans le nord du pays, représentent 5 pour cent des céréalières mais 37 pour cent de la superficie céréalière. Par ailleurs, les 2/3 environ des superficies céréalières (62 pour cent) sont gérés par des agriculteurs à plein temps et un peu plus du tiers (37 pour cent) est entre les mains d'agriculteurs occupés par d'autres activités lucratives. De plus, les agriculteurs pratiquant la céréaliculture sont généralement assez âgés et leur niveau d'éducation demeure encore très modeste.

100 Même si toutes les données ne sont pas disponibles, les montants des transferts associés à toutes ces subventions et aides au niveau de la production sont estimés à hauteur de 20 MDT annuellement durant la période 2000-2016 et restent relativement faibles par rapport au poids économique de la filière (Chebbi, 2018).

Figure 36. Principaux mécanismes étatiques de soutien pour la production de céréales en Tunisie



Source: d'après Chebbi (2018).

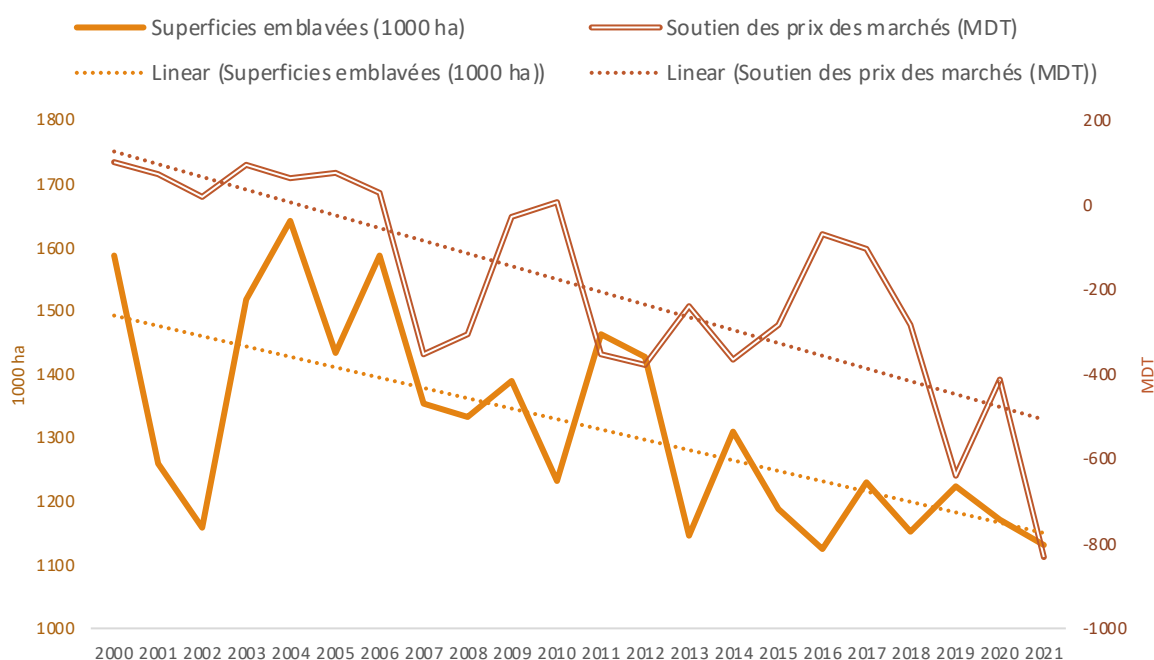
### 7.6.6. Une tarification à la production qui a montré ses limites

La politique de fixation des prix à la production en Tunisie avait pour objectif principal le soutien des céréaliculteurs tunisiens afin de leur permettre d'obtenir un «revenu décent» et de les protéger vis-à-vis des fluctuations des cours internationaux.

L'évaluation de l'évolution du soutien des prix (prix de base à la production et à l'achat auprès des collecteurs des céréales pour les blé dur et tendre et prix d'intervention pour l'orge et le triticale) en fonction des prix à l'import (la conjoncture des prix mondiaux) des céréales consommées localement montre que la conduite de la politique publique pour la production céréalière a permis de maintenir un soutien des prix du marché positif et favorable aux producteurs nationaux seulement jusqu'à la moitié des années 2000 (figure 37)<sup>101</sup>.

101 Ces estimations sont basées sur les statistiques relatives aux volumes de production de toutes les céréales produites en Tunisie et les prix de base à la production (prix de base à la production et à l'achat auprès des collecteurs des céréales pour les blé dur et tendre et prix d'intervention pour l'orge et le triticale). Ces mêmes volumes de production sont utilisés par le MARHP pour l'estimation de la contribution du secteur céréalière au PIB agricole.

**Figure 37. Corrélation entre le soutien des prix de marchés et les superficies emblavées en Tunisie (MDT)**



Source: Banque mondiale et estimation de l'auteur.

Toutefois, la forte hausse des cours internationaux, en 2007-2008, a engendré une première érosion de ce soutien à la production nationale et l'amplification de la dégradation s'est encore accentuée à partir de 2011, ce qui signifie dans les faits «une taxation des céréaliculteurs tunisiens».

Sur toute la période 2011-2021, les soutiens des prix du marché (SPM) sont négatifs. Ces SPM négatifs, qui ont atteint plus de 800 MDT en 2021 pour les principales céréales produites localement, reflètent la vulnérabilité du système de soutien par les prix à la production nationale, notamment avec la forte dépréciation du dinar depuis 2010 et l'envolée des prix des céréales enregistrée durant les deux dernières années (2020 et 2021) sur le marché international<sup>102</sup>. De même, ces SPM négatifs se traduisent par des transferts des céréaliculteurs aux consommateurs, décourageant ainsi la production nationale. Force est de constater que cette situation difficile s'est traduite par une baisse des superficies globales emblavées en Tunisie.

Le mécanisme tunisien de fixation de prix censé soutenir les prix du marché pour les producteurs nationaux et favoriser le développement de la production locale de céréales (surtout pour les blés) a montré ses limites et ne permet plus de s'adapter aux évolutions des prix sur les marchés internationaux et aux hausses des coûts de production induites par les effets de la dépréciation du dinar.

De même, peu de céréaliculteurs ont accès au crédit ce qui rend difficile le financement des campagnes agricole et la réalisation d'investissements. Les céréaliculteurs restent insuffisamment organisés et ne disposent pas de structures professionnelles capables d'assurer leur auto-encadrement de proximité et la prise en charge d'une partie des services d'appui dont ils ont besoin. C'est ainsi qu'on ne les retrouve pas dans: la collecte, le stockage, les services d'approvisionnement en intrants et autres facteurs de production...

Tous ces éléments, et en particulier le morcellement des exploitations et la petite taille des exploitations, sont considérés comme des freins aux améliorations technico-économiques de la filière céréalière.

### 7.6.7. Un effet mitigé de la prime exceptionnelle de prompt livraison: un outil d'action de politique agricole «sous exploité»

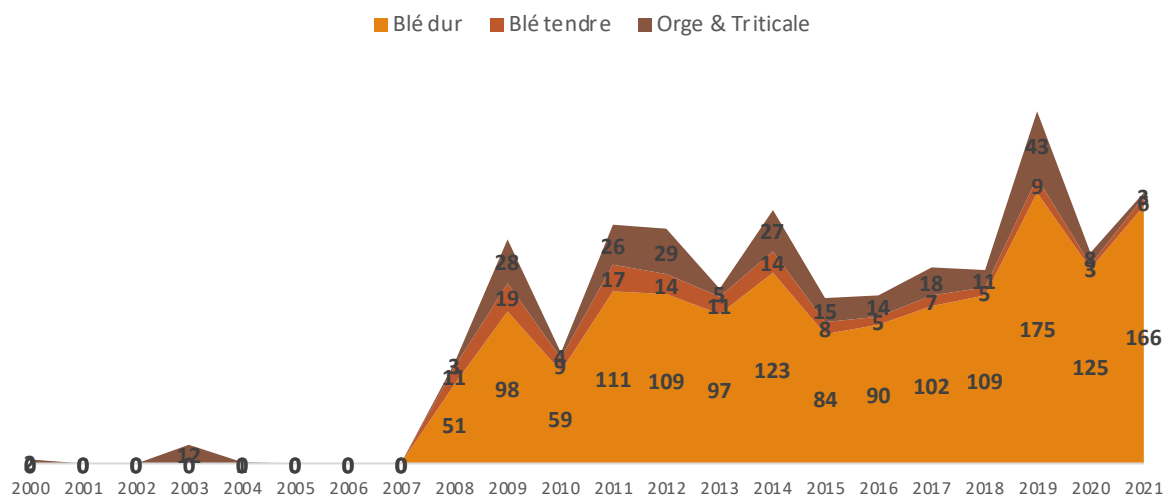
Pour encourager la collecte des céréales produites localement et lutter contre les circuits informels, les producteurs nationaux bénéficient d'une prime exceptionnelle de prompt livraison en fonction des quantités (et de la qualité) des céréales livrées aux organismes de collecte pour le compte de l'OC.

Cette prime instaurée à partir de la campagne 2008-2009 augmente le prix effectif versé aux producteurs par rapport au prix de base à la production de blés (et à l'achat auprès des collecteurs des céréales) et

102 Les Annexes 25, 26 et 27 tracent l'évolution des différentiels de prix (DP) à la production nationale avec les prix à l'import, élément central dans l'estimation des SPM.

au prix d'intervention (pour l'orge et le triticale)<sup>103</sup>. En 2021, ces primes ont pu assurer aux producteurs tunisiens près de 175 MDT de revenu (figure 38).

**Figure 38. Valeur globale de la prime exceptionnelle de prompt livraison accordée aux céréaliculteurs (MDT)**



Source: Estimation de l'auteur.

Même si la prime exceptionnelle de prompt livraison a été instaurée officiellement pour encourager la collecte des céréales produites localement et lutter contre les circuits informels, ces primes évoluent à un rythme inférieur à celui des prix de base pour les blés (et dans une moindre mesure du prix d'intervention pour l'orge et le triticale) jusqu' à l'année 2020.

### 7.6.8. La «prime exceptionnelle de prompt livraison» est un instrument de politique agricole qui mérite d'être exploitée pleinement

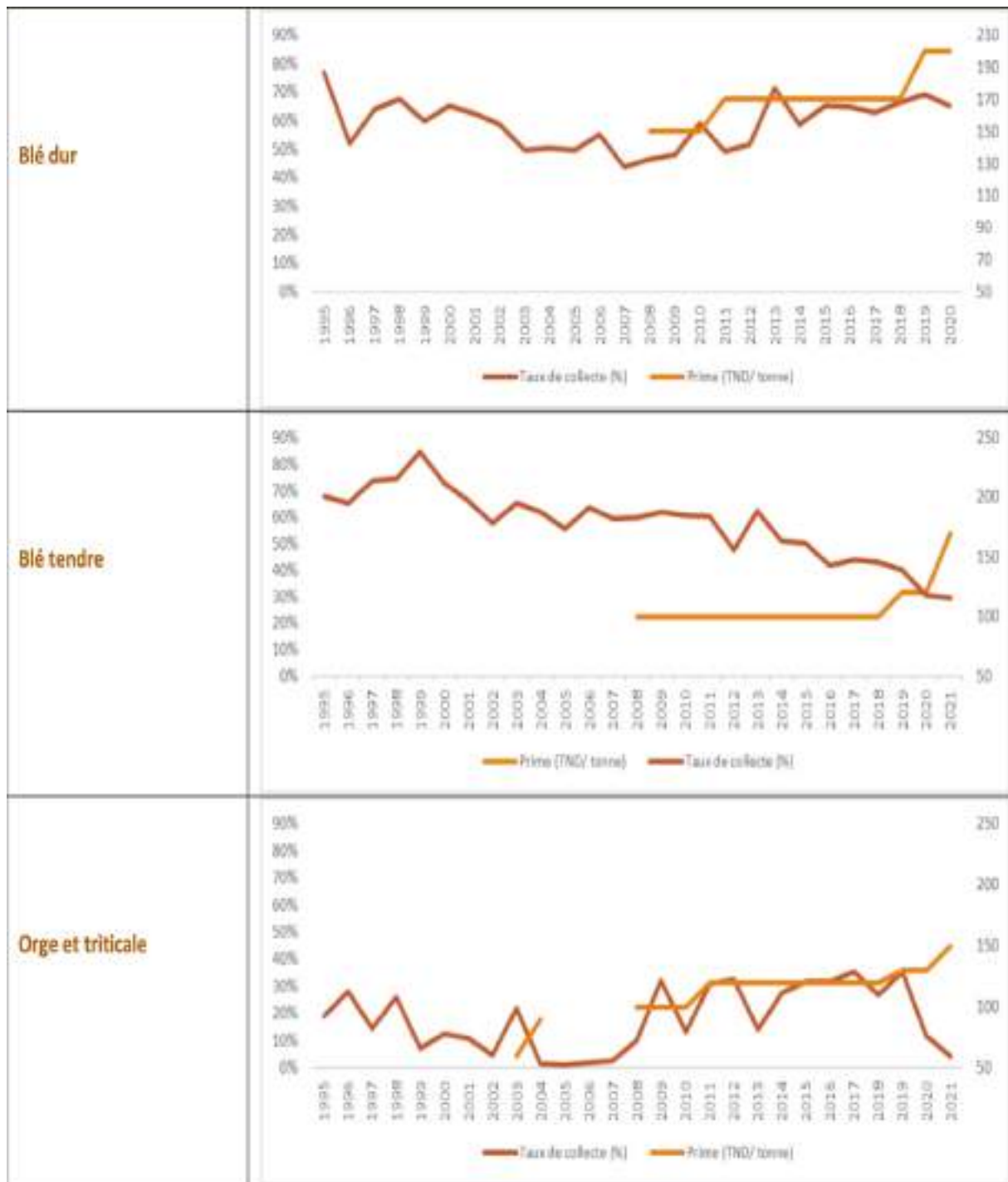
L'examen de l'évolution du taux de collecte en Tunisie en fonction de la valeur unitaire de la prime exceptionnelle de prompt livraison indique que son effet sur les performances en termes de collecte reste mitigé.

En effet, la collecte du blé dur semble être très corrélée positivement avec la prime (un coefficient de corrélation = 64 pour cent) indiquant probablement un effet positif de l'instauration et de la révision de cette prime sur l'amélioration des taux de collecte pour le blé dur (figure 39).

À l'inverse, pour le blé tendre, l'existence d'une forte corrélation négative (un coefficient de corrélation = -67 pour cent) indiquerait que le taux de collecte ne semble pas dépendre de cette prime de collecte. Pour l'orge et le triticale, l'effet de la prime semble s'estomper au cours des dernières années (un coefficient de corrélation faible de l'ordre de 18 pour cent).

103 Cette prime a été déjà activée d'une manière exceptionnelle pour la collecte de l'orge durant les campagnes 2000/2001; 2003/2004 et 2004-2005.

Figure 39. Corrélation entre taux de collecte et valeurs unitaires de la prime exceptionnelle de prompt livraison



Source: calcul des auteurs.



# 8. EN GUISE DE CONCLUSION: QUELQUES RECOMMANDATIONS ET OPTIONS DE RÉAJUSTEMENT

## AU NIVEAU DE LA PRODUCTION

### Constat: baisse des superficies céréalières emblavées et niveaux de production inférieurs au potentiel

L'objectif de la sécurisation de l'offre céréalière en Tunisie devrait se baser sur l'amélioration de l'environnement économique pour les céréaliculteurs pour stopper la baisse des superficies céréalières qui sont au plus bas depuis 1996. Cette contraction de la superficie totale emblavée s'accroît et n'est pas de nature à favoriser l'atteinte des objectifs nationaux en termes de production et en termes d'autosuffisance en céréales dans un contexte marqué par la hausse de la consommation nationale apparente et la volatilité des prix sur le marché international.

Les révisions des prix à la production opérées par les décideurs sont en décalage avec la hausse des cours mondiaux et n'ont pas compensé totalement l'évolution des cours internationaux en dinars et la juste rémunération des céréaliculteurs tunisiens n'est pas assurée car les prix à la production ne permettent pas de couvrir des coûts de production croissants.

Plusieurs analyses montrent que la politique des prix actuelle n'est pas favorable à une augmentation de la production et de la productivité et que les prix fixés ne suffisent plus à couvrir des coûts de production qui augmentent sous l'effet de la dépréciation du dinar. Cette politique n'est pas favorable aux petits exploitants et a perdu son efficacité en termes de transferts réels et d'amélioration des revenus et n'incite plus à produire plus ni mieux.

### Recommandations

- revue et mise en place des mécanismes d'incitations économiques pour encourager les agriculteurs à produire des céréales:
  - révision des prix à la production;
  - révision de la prime de prompt livraison;
  - révision de la période primable;
  - organisation de la campagne céréalière;
  - crédits de campagnes bonifiés.
- travailler sur un programme réaliste d'extension des superficies céréalières qui tient compte surtout de la disponibilité des ressources en eau au niveau des zones sélectionnées, notamment les périmètres irrigués (estimés actuellement à 70 000 ha selon le MARHP) pour augmenter la production nationale;
- inciter à l'instauration des contrats de culture entre les céréaliculteurs et les centres de collecte;
- intensifier les campagnes de vulgarisation pour diffuser les bonnes pratiques agricoles et la valorisation des acquis de la recherche notamment la pratique de l'assolement céréale/légumineuse et l'application des paquets technologiques adaptés.

### Constat: problème d'accès aux engrais à temps et absence de stock de régulation des engrais

Face aux perturbations observées au niveau de sa production nationale d'engrais, la Tunisie pourrait être obligée d'augmenter ses importations et faire face à la flambée des prix des engrais sur le marché international.

À cause de la guerre en Ukraine et les restrictions commerciales dans plusieurs pays, les cours en 2022 ont plus que triplé par rapport à il y a deux ans et ceci risque de compromettre sévèrement le bon déroulement des campagnes agricoles et aggraver le déficit budgétaire du pays.

### Recommandations

- Optimiser l'utilisation des engrais afin de mieux exploiter les quantités disponibles et éviter le gaspillage:
  - Des arbitrages devraient être décidés par les responsables de la conduite de la politique agricole du pays en fonction des objectifs recherchés en matière de production agricole.
  - Des campagnes de vulgarisation devraient être mises en place pour éviter la surconsommation et le gaspillage des engrais pour une meilleure valorisation des quantités disponibles.
  - Les services de recherche et de développement devraient orienter leurs efforts vers la promotion de bonnes pratiques dans l'application des engrais (temps et quantité), l'utilisation des engrais les mieux adaptés à chaque culture, et en général la promotion des nouvelles technologies qui permettent l'accroissement de la productivité des engrais utilisés.
- Faciliter l'accès (les achats) et l'utilisation des engrais dans un contexte de hausse des prix sur le marché international par la mise en place de mécanismes de crédits et de garanties pour les achats d'intrants;
- Constituer des stocks de réserves pour assurer la disponibilité des engrais en quantité et en temps opportun:
  - prévoir et consacrer les ressources financières nécessaires à la constitution de stocks de réserves d'engrais, notamment d'ammonitrate agricole;
  - garantir l'approvisionnement de son marché intérieur des engrais en quantité et en temps opportuns.

### Constat: la problématique de l'approvisionnement en semences et l'urgence de sécuriser les prochaines campagnes agricoles

Face aux perturbations subies au niveau du système de production durant les dernières années, il est impératif pour la Tunisie de bien sécuriser les prochaines saisons agricoles, notamment celle des céréales, afin de prévenir les baisses de la production qui pourraient entraîner des tensions en termes d'insécurité alimentaire.

### Recommandations

- consolidation du programme de subventions des prix des semences céréalières sélectionnées (et certifiées);
- promouvoir l'engagement des céréaliculteurs moyennant des contrats de multiplication des semences certifiées;
- consolidation du programme d'approvisionnement en semences sélectionnées (et certifiées);
- instaurer un programme de subventions pour la constitution de stock des réserves stratégiques de semences céréalières sous l'égide de l'OC;
- renforcer la capacité de l'OEP, l'Office des terres domaniales (OTD) et les Unités coopératives de production agricole (UCPA) pour augmenter la production des semences fourragères à échelle nationale;
- consolidation du programme de subventions pour la constitution de stock des réserves stratégiques de semences céréalières sous l'égide de l'OC.

### Constat: enchérissement des facteurs de production causée en grande partie par l'inflation importée

Les petits agriculteurs, qui constituent la majorité des producteurs en Tunisie, sont les premiers à être confrontés à l'augmentation des coûts de production provoquée par la hausse des prix internationaux des intrants agricoles importés et la dépréciation du dinar, et risquent de perdre une grande partie de leurs revenus, notamment dans les secteurs «céréales» et «élevage».

Il faut également rappeler que le soutien aux petits céréaliculteurs reste limité et que la politique de soutien des prix du marché n'est pas favorable aux petites exploitations céréalières (Chebbi, 2018).

### Recommandations

- renforcer le soutien à la petite agriculture et maintenir les aides en intrants pour réduire les coûts de production (semences, petit matériel agricole...);
  - consolidation du programme d'aides en nature aux petits céréaliculteurs et aux petits céréaliculteurs-éleveurs (principalement sous forme orge);



- consolidation du programme de subvention sur la différence du prix du son de blé importé pour les éleveurs.
- instauration d'un système de paiements directs qui sont indépendants des variations des prix internationaux et qui ciblent des objectifs ou des types d'agriculteurs spécifiques.

## **AU NIVEAU DE LA COLLECTE DES CÉRÉALES**

### **Constat: faiblesse structurelle du taux de collecte des céréales en Tunisie**

Le décalage entre la production estimée des céréales et la collecte réalisée est «équivalent» aux importations du pays et les décideurs en matière de politique agricole ne peuvent pas continuer à mener leur politique actuelle de fixation des prix et d'importation sans compréhension exacte des raisons techniques de ce décalage.

#### **Recommandations**

- diagnostiquer l'écart structurel entre la «production nationale estimée» et la collecte:
  - Des études approfondies devraient être menées pour comprendre le décalage structurel entre production nationale estimée et collecte réalisée par l'OC.
- organiser des campagnes d'encadrement des céréaliculteurs en matière de machinisme agricole (entretiens et réglages des moissonneuses batteuses) pour réduire les pertes au champ;
- développer, au niveau des centres de collecte de céréales, un programme d'appui technique et logistique aux petits et moyens céréaliers pour réduire les pertes et valoriser la récolte;
- renforcer les capacités nationales de lutte contre les incendies pour préserver la production et la collecte céréalrière;
- mise à niveau des laboratoires d'analyses des centres de collecte des céréales;
- dématérialisation des procédures pour l'analyse de la qualité;
- diagnostiquer les capacités de collecte et de stockage (privé et OC).

## **AU NIVEAU DES PRÉPARATIFS POUR LE DÉMARRAGE DES CAMPAGNES AGRICOLES DES CÉRÉALES**

### **Constat: retard de publication du «décret fixant le prix et les modalités de paiement, de stockage et de rétrocession des céréales»**

Toute l'organisation de la campagne céréalrière en Tunisie est rythmée par la publication officielle du décret fixant le prix et les modalités de paiement, de stockage et de rétrocession des céréales. Ce décret est sensé paraître tous les ans, au plus tard fin mai, avant le démarrage de la récolte.

Cependant les retards observés dans sa parution par rapport à la date de début de chaque campagne céréalrière, le changement des périodes de collecte primables et sa non-publication régulière peuvent compromettre le déroulement normal des différentes activités liées à toute programmation ou organisation de la campagne.

#### **Recommandations**

- établir un calendrier pour la publication du «décret fixant le prix et les modalités de paiement, de stockage et de rétrocession des céréales» pour une meilleure planification et gestion de la saison:
  - Pour l'administration centrale, il serait primordial de respecter un agenda ou un calendrier pour la publication de ce décret afin que les acteurs de la filière puissent mettre en place des plans de campagnes (plans de financement, ressources nécessaires, besoins d'exploitation...).
  - Les décisions et les annonces concernant la révision ou le maintien des prix et des primes devraient être publiées avant le début de chaque campagne, au plus tard fin mai, pour donner aux acteurs de la filière toute la visibilité sur l'évolution des prix nationaux et des primes et anticiper sur certains facteurs susceptibles d'empêcher l'atteinte des objectifs fixés.

## AU NIVEAU DE LA CONSOMMATION

### Constat: hausse de la facture des importations et des compensations

Les niveaux de consommation des céréales sont très élevés et sont en contradiction avec les chiffres avancés par l'enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages (2015).

### Recommandations

- déterminer les besoins nationaux réels de consommation en céréales et expliquer les écarts entre les niveaux de consommation excessivement élevés et les chiffres avancés par l'INS:
  - Des études approfondies devraient être menées pour estimer la demande des consommateurs et les besoins réels en céréales du marché national.
- révision progressive du soutien à la consommation (réévaluation des prix) est indispensable. Elle devrait être accompagnée de mesures compensatoires ciblées sur la frange de population la plus démunie:
  - Les gains budgétaires pourraient être réalloués pour le financement de mesures de paiements directs aux petits producteurs tunisiens et de mesures et de services d'intérêt général au secteur agricole.
  - De même, pour les produits à base de blé tendre (baguette et gros pain) une libéralisation progressive des prix permettrait une forte diminution des dépenses de compensation et réduirait les effets de détournement et les gaspillages.

### Constat: gaspillage des produits céréaliers

Le coût budgétaire croissant, handicape le pays dans ses efforts d'investissement et devrait pousser les décideurs à renforcer les programmes de réduction des pertes et du gaspillage de produits alimentaires et à exécuter à grande échelle des campagnes de sensibilisation anti-gaspillage et surconsommation.

En effet, les tunisiens ne peuvent plus se permettre le luxe de considérer la stratégie de réduction des pertes et du gaspillage de produits alimentaires comme une solution de second choix (second-best solution) par rapport aux programmes et objectifs publics de de subvention mis en œuvre par les autorités.

En plus des efforts devraient être consentis pour réduire les pertes en grains estimées à 10-15 % de la production par **i)** la réduction des pertes en grains à la récolte mécanique des céréales, **ii)** l'extension des programmes de réglage des moissonneuses batteuses et **iii)** la préservation des récoltes céréalières des incendies.

### Recommandations

- Renforcer les programmes de réduction des pertes tout au long de la CDV céréalière et exécuter à grande échelle des campagnes de sensibilisation anti-gaspillage et surconsommation.

## AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE LA CDV CÉRÉALIÈRE

### Constat: absence de cadre de prévention et de gestion des risques dans le secteur céréalier

### Recommandations

- élaborer une politique/stratégie de gestion des risques – et crises – pour le secteur céréalier;
- mettre en place un organisme de veille et d'évaluation des risques;
- mise en place d'un système d'information sur les prix des intrants (engrais produits phytosanitaires, carburant...):
  - suivi des prix et coûts de production.
- encourager les agriculteurs à souscrire des assurances agricoles dans un contexte de vulnérabilité due aux changements climatiques et encourager les des assurances;
- renforcer le système de couverture des risques et le fonds d'indemnisation des dommages agricoles causés par les calamités naturelles.

### **Constat: faiblesse du niveau de digitalisation et dématérialisation**

Il est nécessaire de tirer parti des technologies et des systèmes d'information pour plus de transparence et d'efficacité dans l'attribution des aides et des subventions agricoles. Cela devrait rendre le processus de soutien aux agriculteurs et éleveurs plus transparent, empêcher la collusion et réduire la corruption et le marché parallèle.

### **Recommandations**

- tirer profit des avantages offerts par les technologies de l'information, qui permettraient de dynamiser la communication entre les structures étatiques et privées et faciliter toutes les procédures administratives;
- mettre en place une plateforme pour gérer dans la transparence la distribution des engrais et semences;
- digitalisation et dématérialisation du processus de distribution d'orge et de son de blé (subventionnés) pour l'alimentation animale au niveau central et régional;
- renforcer le contrôle des circuits de distribution via la mise en place d'une plateforme (TIC).



# BIBLIOGRAPHIE

**APII (Agence de promotion de l'industrie et de l'innovation).** 2022. «Les industries agroalimentaires: risques, opportunités «post-covid» et sécurité alimentaire», *Le courrier de l'industrie*, n°141, Tunis.

**BAD (Banque africaine de développement).** 2022. *Impact de la crise covid-19 sur les TPME et l'emploi en Tunisie.*

**BAJEC Alessandra.** 2020. La covid-19 accroît la vulnérabilité des femmes rurales. Dans: *The arab reform initiative*. Tunisie.  
[www.arab-reform.net/pdf/?pid=15302&plang=fr](http://www.arab-reform.net/pdf/?pid=15302&plang=fr)

**Banque mondiale.** 2021. Bulletin de conjoncture de la Tunisie, Hiver 2021: Réformes économiques pour sortir de la crise. Dans: *Banque mondiale*. Washington.  
[www.banquemondiale.org/fr/country/tunisia/publication/tunisia-economic-monitor-winter-2021](http://www.banquemondiale.org/fr/country/tunisia/publication/tunisia-economic-monitor-winter-2021)

**Banque mondiale.** 2022. Tunisie bulletin de conjoncture, été 2022: gérer la crise en temps d'incertitudes. Dans: *Banque mondiale*. Washington.  
[www.banquemondiale.org/fr/country/tunisia/publication/tunisia-economic-monitor-managing-the-crisis-in-times-of-uncertainty#:~:text=L'%C3%A9dition%20%C3%A9t%C3%A9%202022%20du,estimations%20de%20la%20Banque%20mondiale](http://www.banquemondiale.org/fr/country/tunisia/publication/tunisia-economic-monitor-managing-the-crisis-in-times-of-uncertainty#:~:text=L'%C3%A9dition%20%C3%A9t%C3%A9%202022%20du,estimations%20de%20la%20Banque%20mondiale)

**Chebbi, H. E. et Overdiek, M.** 2022. How to improve food security in tunisia: step up mutual trade and investment links with the eu. Dans: *Bertelsmann stiftung*.  
<http://dx.doi.org/doi.Org/10.11586/2022076>

**Chebbi, H. E.** 2018. *Évaluation du système de soutien au secteur agricole en Tunisie*. CIHEAM-IAMM, p.122.

**Chebbi, H.E., Pellissier, J.P, Khechimi, W. et Rolland, J.P.** 2019. *Rapport de synthèse sur l'agriculture en Tunisie*. CIHEAM-IAMM, p.99.

**FTDES (Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux).** 2020. *L'agriculture en contexte de crise sanitaire liée au covid-19.*

**IFPRI (Institut international de recherche sur les politiques alimentaires).** 2020. *The impact of covid-19 on tunisia's economy, agri-food system, and households*. Mena policy note 5. Washington.  
<http://dx.doi.org/doi.org/10.2499/p15738coll2.133737>

**INC (Institut national de la consommation).** 2017. *Principaux résultats des enquêtes et sondages sur le gaspillage alimentaire.*

**ONAGRI (Observatoire national de l'agriculture).** 2020. *Impact des répercussions de la crise covid-19 sur la production, l'approvisionnement, les prix et les exportations des produits agricoles*, vol. 6, n° 2. Tunis.

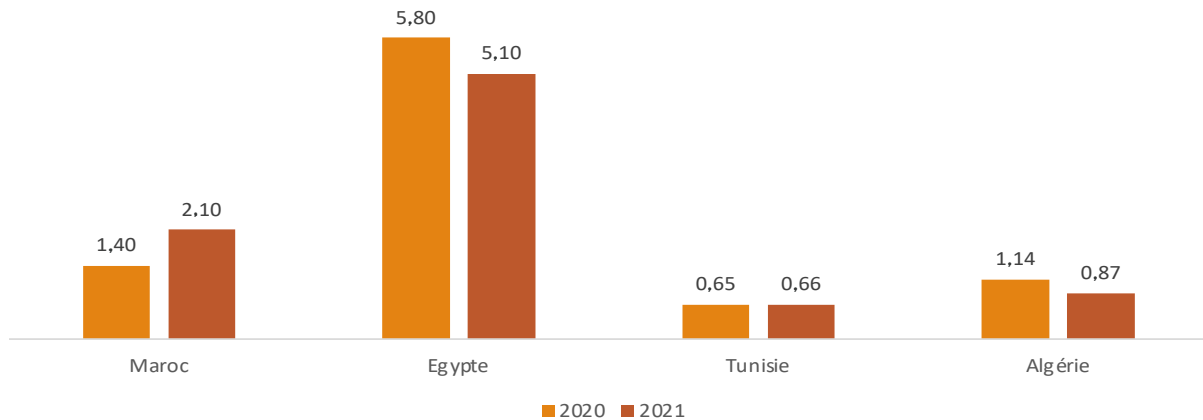
**PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement).** 2020. *Impact économique de la covid-19 en Tunisie - Analyse en termes de vulnérabilité des ménages et des micros et très petites entreprises.*

**Decreux, Y. et Spies, J.** 2016. *Export potential assessments, a methodology to identify export opportunities for developing countries.*

[www.umbraco.Exportpotential.Intracen.Org/media/1089/epa-methodology\\_141216.pdf](http://www.umbraco.Exportpotential.Intracen.Org/media/1089/epa-methodology_141216.pdf)

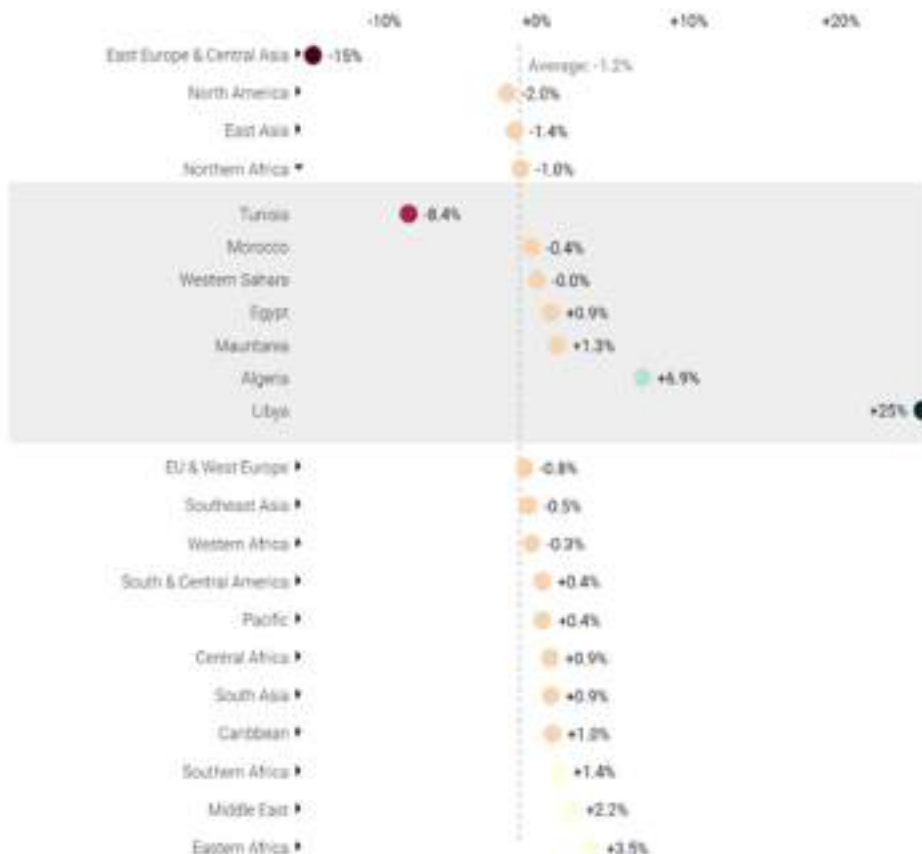
# ANNEXES

## ANNEXE 1. NIVEAU D'IDE EN AFRIQUE DU NORD (MILLIARDS D'USD)



Source: Élaboration de l'auteur à partir des données de la CNUCED.

## ANNEXE 2. CHANGEMENT DANS LES PROJECTIONS DU PE POUR 2026 DANS LA RÉGION DE L'AFRIQUE DU NORD: AUTOMNE 2021 VS PRINTEMPS 2022



Source: CCC (<https://tradebriefs.intracen.org/2022/4#spotlight>).

### ANNEXE 3. DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DU PE DE L'HUILE D'OLIVE VIERGE ET SES FRACTIONS (MILLIONS D'USD)

	Monde	UE et Europe de l'Ouest	Amérique du Nord	Moyen Orient	Afrique
<b>PE</b>	823	534	137	24	14
<b>Exportations réelles</b>	617	407	164	24	9
<b>Potentiel inexploité</b>	405	285	2	7	9
<b>Potentiel inexploité (%)</b>	49 %	53 %	2 %	30 %	63 %
<b>Potentiel réalisé (%)</b>	51 %	47 %	98 %	70 %	37 %

N.B.: code SH 150910, huile d'olive vierge et ses fractions, à partir des fruits de l'olivier.

Source: Élaboration de l'auteur sur la base des estimations du CCI.

### ANNEXE 4. CHRONOLOGIE DES MESURES PRISES EN TUNISIE POUR FAIRE FACE À LA CRISE DE LA COVID-19

#### Mesures d'endiguement

- Mise en quarantaine/confinement
- Interdictions/restrictions de voyage
- Fermeture d'écoles/universités
- Annulation d'événements publics / Fermeture de lieux publics
- Arrêt obligatoire d'activités économiques

#### Mesures fiscales

- Mesures fiscales globales
- Mesures relatives au système de santé
- Mesures de soutien aux revenus des individus et des ménages, en excluant les ajustements d'impôts et de cotisations
- Modifications de la politique fiscale et de cotisation
- Subventions publiques aux entreprises
- Report des impôts et des cotisations de sécurité sociale et report des dépenses dans l'année fiscale en cours
- Prêts ou dotations en capital du secteur public aux entreprises
- Garanties de prêts accordées par l'État à des entreprises privées

#### Politique monétaire et réglementation prudentielle

- Politique monétaire
- Réglementation prudentielle

#### Mesures visant à faciliter le partage des charges au sein du secteur privé

- Soutien aux entreprises

#### Autres mesures, y compris les mesures de politique structurelle

Source: <https://www.oecd.org/coronavirus/country-policy-tracker/>

#### Mesures d'endiguement

- **Mise en quarantaine/confinement**
- 17 mars: un couvre-feu nocturne (de 18 heures le soir à 6 heures le matin) est annoncé à partir du 18 mars.
- 21 mars: un confinement national de deux semaines est annoncé.
- 31 mars: une prolongation du confinement est annoncée jusqu'au 20 avril.
- 14 août: le confinement est à nouveau imposé dans la ville d'El Hamma.
- 27 août: la ville de Carthage interdit les événements publics.
- 14 août: le confinement est réimposé à El Hamma suite à l'afflux de cas.
- 17 avril: le gouvernement adopte un décret-loi pour fixer les amendes en cas de violation du couvre-feu ou de confinement. Cette amende est de 50 TND (environ 16 EUR) mais pourrait passer à 100 TND en cas de récidive et devra être payée dans un délai n'excédant pas dix jours. Le même décret législatif



permettra également de prendre des mesures supplémentaires concernant la circulation des personnes et leur mise sous surveillance en cas de contamination ou de suspicion de contamination. Les amendes pour non-respect de ces dispositions sont comprises entre 1 000 et 5 000 TND et peuvent doubler en cas de récidive.

- 19 avril: le gouvernement annonce une prolongation du confinement jusqu'au 3 mai. Le chef du gouvernement annonce que les heures du couvre-feu nocturne seront assouplies pendant le mois sacré du ramadan (de 20 heures le soir à 6 heures le matin).
- 22 avril: le gouvernement annonce que la période de déconfinement s'étalera sur plusieurs phases à partir du 4 mai jusqu'à la fin du mois de juin 2020. La procédure de déconfinement s'articulera autour de cinq axes: l'application de mesures sanitaires et de normes préventives; l'adaptation du système de transport; l'application des autorisations préalables; le renforcement des mécanismes de contrôle; la révision des horaires de travail pour éviter la congestion des lieux de travail et des transports.
- 29 avril: le gouvernement annonce que le déconfinement se fera progressivement en trois étapes. Le plan d'endiguement ciblé du gouvernement prévoit l'obligation de porter des masques et la distanciation sociale. Dans un premier temps, le déconfinement exclura les personnes âgées de 65 ans et plus, les enfants de moins de 15 ans, les femmes enceintes, les personnes à l'état de santé fragile et les malades chroniques.
- 2 mai: le gouvernement adopte un décret-loi qui précise les différents groupes de population qui doivent rester en confinement pendant la période de déconfinement (après le 4 mai). Il s'agit des personnes âgées, des enfants de moins de 15 ans et des malades chroniques.
- 4 mai: début de la période de déconfinement.
- 13 mai: les heures du couvre-feu nocturne sont encore assouplies, de 23 heures du soir à 5 heures du matin.
- 14 mai: le gouvernement annonce que le déconfinement inclura également les personnes âgées (65 ans et plus) et les enfants de moins de 15 ans à partir du 18 mai.
- 8 juin: le gouvernement annonce la fin du couvre-feu nocturne.
- 14 juin: fin de la troisième (et dernière) phase du déconfinement.
- 14 août: le couvre-feu est à nouveau imposé dans la ville d'El Hamma.
- 28 août: l'agence sanitaire publique déclare de nombreuses zones en rouge, y compris à Tunis.
- 18 septembre: les 24 provinces sont désormais en rouge.
- 1<sup>er</sup> octobre: couvre-feu imposé à Sousse, Monastir et Sidi Bouzid (de 20 heures à 6 heures) pour deux semaines.
- 8 octobre: couvre-feu imposé à tunis (y compris Ben Arous, Ariana et la Manouba).

#### • **Interdictions/restrictions de voyage**

- 13 mars: les frontières maritimes sont fermées. 14 jours de quarantaine pour les voyageurs en provenance de certains pays (par exemple, la Chine, l'Italie, la République islamique d'Iran, la France et plusieurs autres pays).
- 16 mars: les frontières aériennes et terrestres sont fermées. Les frontières restent ouvertes pour le rapatriement des citoyens tunisiens et le commerce des marchandises.
- 8 avril: de nouvelles mesures de confinement sont adoptées par le gouvernement: ces mesures permettront d'améliorer le processus d'octroi des permis de circulation pendant la période de confinement; en outre, tout déplacement entre les gouvernorats est interdit.
- 30 avril: le ministre des transports annonce de nouvelles dispositions concernant les transports (publics), y compris les taxis, à compter du début de la période de déconfinement, le 4 mai. Les conducteurs et les passagers auront l'obligation de porter un masque de protection. Les taxis individuels seront autorisés à transporter deux personnes, mais uniquement placées à l'arrière (une seule personne pendant la période de confinement). Les taxis collectifs et de location seront également autorisés à reprendre leur activité, avec seulement la moitié des passagers et un tarif revu à la hausse. Cette hausse des tarifs est mise en place pour répartir la charge entre les propriétaires de taxis et leurs clients. La Société tunisienne de transport (Transtu) a annoncé de nouvelles mesures préventives qui seront mises en place à partir du 4 mai dans les différents gouvernorats du grand tunis pour réduire la capacité de transport de 50 pour cent .
- 14 mai: le gouvernement annonce que les déplacements entre les gouvernorats sont interdits pendant les célébrations de la fin du mois sacré de ramadan (Eid al-Fitr).
- 21 mai: le gouvernement annonce que la période de quarantaine obligatoire pour les personnes entrant dans le pays depuis l'étranger (par exemple, les citoyens tunisiens rapatriés) sera réduite de deux semaines à une semaine. Les frais de séjour de quarantaine dans des hôtels modifiés seront bientôt à la charge des personnes elles-mêmes. Toutes les personnes en provenance de l'étranger seront soumises, au début de leur quarantaine, à une analyse médicale, puis à une seconde analyse médicale à la fin de

l'enfermement. Si les résultats des analyses sont négatifs, la personne peut sortir de la quarantaine.

- 1<sup>er</sup> juin: la commission nationale chargée de la lutte contre la covid-19 a décidé d'ouvrir les frontières terrestres, aériennes et maritimes le 27 juin.
- 4 juin: début de la troisième phase de la période de déconfinement progressif (jusqu'au 14 juin). Le gouvernement annonce que le port de masques de protection est obligatoire dans les transports publics qui fonctionneront à 50 pour cent de leur capacité. Les voyages entre gouvernorats sont à nouveau autorisés sans demande d'autorisation préalable. Le gouvernement annonce également que les personnes venant de l'étranger en Tunisie doivent présenter une preuve de paiement de l'hôtel où elles seront placées en quarantaine obligatoire pendant une semaine. En outre, les personnes doivent présenter le résultat négatif d'un test covid-19 (effectué au maximum 72 heures auparavant) et remplir un questionnaire sur leur état de santé.
- 8 juin: le Ministère des transports annonce que les transports publics, tels que les trains et les bus, opérant dans les gouvernorats et les zones urbaines sont autorisés à transporter à nouveau 100 pour cent du nombre de passagers de la capacité initiale. L'augmentation de 50 pour cent des tarifs des taxis collectifs et de location, mise en place au début de la période de déconfinement, est à nouveau annulée.
- 9 juin: le Ministère de la santé annonce que les bébés, les enfants de moins de dix ans et leurs parents, ainsi que les personnes à la santé fragile sont exemptés de l'internement obligatoire lorsqu'ils entrent en Tunisie en provenance de l'étranger, mais doivent présenter des résultats de tests négatifs pour prouver qu'ils ne sont pas porteurs du virus.
- 12 juin: le Ministère du transport et de la logistique autorise la reprise des vols intérieurs.
- 18 juin: la procédure de quarantaine obligatoire d'une semaine pour les tunisiens revenant de l'étranger et l'autopaiement de l'hôtel sont supprimés et remplacés par un auto-confinement d'une durée de 14 jours. Les personnes venant de l'étranger doivent présenter un résultat négatif au test covid-19 effectué au maximum 72 heures auparavant.
- 24 juin: le gouvernement publie les mesures sanitaires et d'hygiène pour les personnes entrant dans le pays à la réouverture des frontières le 27 juin. Les pays d'origine sont classés par couleur en fonction du statut de la crise de la covid-19 dans ces pays et mis à jour chaque semaine en fonction de l'évolution de la situation épidémique. Les personnes en provenance de pays ayant un faible taux de contamination (catégorie verte) ne devront se soumettre à aucune mesure sanitaire. Les personnes en provenance de pays de la catégorie orange (pays à contamination modérée) devront présenter les résultats d'un test covid-19 effectué au maximum 72 heures avant le vol. Les personnes entrant en Tunisie en provenance de pays de la catégorie orange auront le choix de passer la période de quarantaine à domicile ou à l'hôtel. Les citoyens tunisiens ou les étrangers ayant une résidence en Tunisie devront rester en quarantaine pendant 14 jours et devront répéter les tests covid-19 si des symptômes du virus apparaissent. Les personnes souhaitant passer leur quarantaine à l'hôtel auront la possibilité de quitter l'hôtel et de visiter des lieux touristiques tout en respectant le protocole sanitaire. Toutes les personnes entrant dans le pays devront remplir un formulaire pour fournir des détails sur leur état de santé avant de quitter leur pays d'origine. Les personnes placées en quarantaine pourront effectuer un second test covid-19, à leurs frais, six jours après la date de leur arrivée. Le résultat de ce test déterminera s'il est possible de mettre fin à la période de quarantaine. Pour les pays ne figurant pas dans les catégories verte ou orange, l'ouverture des frontières n'est autorisée que pour les citoyens tunisiens résidant dans ces pays. Ils doivent présenter les résultats d'un test médical covid-19 effectué au maximum 72 heures avant leur arrivée et entrer en quarantaine obligatoire de 7 jours dans un centre spécialisé, à leurs frais. À la fin de la première semaine, un test covid-19 est effectué gratuitement, après quoi une deuxième quarantaine de sept jours doit être prise en compte à domicile.
- 25 juin: le Ministère de la santé publie la première liste des pays par couleur (vert et orange) en fonction de l'état de la crise de la covid-19 dans ces pays.
- 27 juin: réouverture des frontières aériennes, terrestres et maritimes.
- 1<sup>er</sup> juillet: le directeur de la commission de confinement de la covid-19 au sein du Ministère de la santé indique que la validité des tests covid-19, initialement fixée à 72 heures, a été étendue à 120 heures pour les personnes entrant dans le pays.
- 2 juillet: les enfants de moins de 12 ans sont autorisés à embarquer sur les vols sans avoir à présenter les résultats négatifs du test covid-19 auparavant.
- 3 juillet: le gouvernement tunisien annonce que les tunisiens de retour de l'étranger ou les étrangers résidant en Tunisie et entrant en provenance de pays où la propagation du virus est modérée, sont exemptés de l'exécution du test covid-19 obligatoire s'il n'est pas possible d'effectuer ces tests dans ces pays. Il est demandé à ces personnes de passer une quarantaine obligatoire de dix jours à leurs frais dans un centre de quarantaine dédié.

### • **Fermeture d'écoles/universités**

- 12 mars: les écoles sont fermées et restent fermées depuis cette date.
- 29 avril: le ministre de l'éducation annonce la fin de l'année scolaire 2019-2020 pour tous les niveaux d'enseignement à l'exception des élèves de la dernière année du lycée (baccalauréat) qui reprendront les cours pour compléter le programme et des candidats à l'examen de fin d'éducation de base (9<sup>ème</sup> année) et des élèves participant aux concours d'accès au concours. Les étudiants pour l'examen du baccalauréat reprendront les cours du 28 mai au 23 juin et les examens sont prévus entre le 8 et le 15 juillet dans un format réduit (par exemple, pas d'examen sportif).
- 21 mai: le gouvernement annonce la réouverture des universités pour le 8 juin.
- 28 mai: la rentrée scolaire pour les lycéens de l'année du baccalauréat. Tous les élèves, les enseignants et les cadres qui vivent dans des gouvernorats autres que ceux où ils étudient ou travaillent ont été soumis à des tests de dépistage rapide.
- 8 juin: réouverture progressive de 200 établissements d'enseignement supérieur. Les étudiants sont tenus de porter des masques de protection.
- 8 juillet: début de l'examen du baccalauréat pour plus de 133 000 élèves. Des mesures sanitaires strictes sont appliquées pour limiter la propagation du virus covid-19. Ces mesures comprennent, entre autres, la désinfection des centres d'examen, la limitation du nombre de candidats par salle et l'obligation de porter des masques de protection.
- 5 octobre: toutes les universités, écoles et établissements préscolaires sont fermés à soussé.

### • **Annulation d'événements publics/fermeture de lieux publics**

- 13 mars: le gouvernement annonce les mesures suivantes: interdiction de tout rassemblement dans les lieux bondés, la journée de travail est raccourcie à cinq heures, toutes les manifestations sportives sont suspendues et l'usage de la pipe est interdit.
- 8 avril: de nouvelles mesures d'enfermement sont adoptées par le gouvernement: des amendes plus sévères pour les citoyens qui ne respectent pas les règles de confinement; l'isolement des grappes touchées par le virus annoncé par le Ministère de la santé; le 10 avril est, exceptionnellement, décrété jour chômé pour limiter la circulation.
- 21 mai: le gouvernement annonce que les mosquées, les établissements culturels et les musées, rouvriront dans la troisième phase du déconfinement (du 4 au 14 juin) avec une capacité limitée à 50 pour cent .
- 2 juin: le Ministère de la santé, en coordination avec le Ministère des affaires religieuses et l'institut pour la santé et la sécurité au travail, publie un protocole sanitaire en prévision de la réouverture des lieux de culte.
- 4 juin: début de la troisième phase de la période de déconfinement progressif (jusqu'au 14 juin). Les mosquées et les lieux de culte rouvriront en tenant compte des mesures sanitaires.
- 27 août: la ville de carthage interdit les manifestations publiques.
- 28 septembre: interdiction des chaises dans les cafés et restaurants. La participation aux fêtes de mariage est limitée. Le port du masque est obligatoire dans les moyens de transport publics et privés.
- 4 octobre: tous les rassemblements sont interdits.

### • **Arrêt obligatoire d'activités économiques**

- 24 mars: le Ministère de l'industrie et des PME annonce que les entreprises peuvent déposer une demande d'autorisation spéciale pour poursuivre leurs activités sous un format limité (15 pour cent maximum des employés) pour réaliser ou produire uniquement des services et des biens essentiels pour l'économie, par exemple dans les secteurs de l'énergie, de l'alimentation, du transport de marchandises, de la santé et des médicaments.
- 19 avril: le gouvernement prévoit un assouplissement progressif des restrictions de confinement en fonction des secteurs, des régions et d'autres spécificités après le 3 mai. Quelques secteurs industriels seront autorisés à reprendre leurs activités à la fin du confinement, tels que les secteurs de l'automobile, du textile et de l'agroalimentaire.
- 23 avril: le Ministère des affaires locales annonce que des mesures sanitaires supplémentaires seront prises pendant le mois du ramadan (à partir du 24 avril) pour garantir l'hygiène dans les marchés et les commerces opérant en plein air.
- 29 avril: le gouvernement annonce que le déconfinement se fera progressivement en trois étapes. La 1<sup>ère</sup> phase de déconfinement (4 mai-24 mai) concernera 50 pour cent des services publics, 50 pour cent des industries, 50 pour cent du secteur des services, 50 pour cent du secteur du bâtiment et des travaux publics, 100 pour cent des professions libérales (sauf coiffeurs et instituts de beauté), et 100 pour cent du secteur du commerce (sauf habillement, chaussures et supermarchés). Dans la 2<sup>ème</sup> phase (24 mai-4

juin), les secteurs ayant repris leurs activités durant la 1<sup>ère</sup> phase à 50 pour cent, pourront passer à 75 pour cent de leurs capacités. Certaines activités religieuses (comme la prière dans les mosquées), culturelles, sportives, de loisirs et touristiques pourront reprendre. En outre, les restaurants, les cafés, les marchés hebdomadaires et les centres commerciaux pourront rouvrir. Dans la 3<sup>ème</sup> phase (4-14 juin), les secteurs susmentionnés pourront passer à 100 pour cent de leurs capacités, et les crèches et les jardins d'enfants pourront également rouvrir.

- 1<sup>er</sup> mai: le ministre des affaires publiques annonce que les travailleurs du secteur public travailleront sur la base d'un système d'alternance pendant la première phase du déconfinement (4-24 mai). Le nombre quotidien de travailleurs présents sur le lieu de travail ne doit pas dépasser 50 pour cent de l'effectif total et les travailleurs du secteur public doivent obtenir une autorisation préalable pour se rendre sur les lieux de travail.
- 4 mai: les artisans et le secteur d'importation et d'exportation peuvent reprendre leurs activités.
- 11 mai: les salons de beauté, les coiffeurs et les magasins de vêtements peuvent rouvrir leurs portes. L'ouverture sera basée sur un système de rotation, un jour de travail suivi d'un jour de fermeture.
- 15 mai: les grands supermarchés, les centres commerciaux et les marchés hebdomadaires peuvent rouvrir.
- 18 mai: le Ministère des affaires culturelles autorise les espaces culturels et les commerces privés à reprendre leurs activités conformément aux mesures de confinement ciblées.
- 26 mai: les secteurs de l'industrie, des services et des travaux publics sont autorisés à augmenter leur capacité d'activité à 75 pour cent. Les jardins d'enfants sont également autorisés à rouvrir sur une capacité réduite. Les cafés et les restaurants pourront servir de la nourriture et des boissons à emporter. Le gouvernement avait annoncé précédemment que les cafés et les restaurants seront autorisés à rouvrir complètement au cours de la troisième phase du déconfinement (du 5 au 14 juin) à capacité réduite.
- 27 mai: le Ministère du tourisme a annoncé la finalisation d'un nouveau protocole sanitaire pour le secteur du tourisme mis en place par l'office national du tourisme tunisien et approuvé par toutes les parties prenantes. Les opérateurs touristiques sont tenus de l'appliquer à partir du 4 juin à l'ouverture de leurs établissements. Ce protocole comprend des mesures à adopter par les clients et le personnel hôtelier, telles que le port obligatoire de masques de protection lors des excursions, la mise à disposition de gel hydro-alcoolique, le respect de la capacité de 50 pour cent en matière d'hébergement et de restauration ainsi que l'éloignement et l'interdiction de tout spectacle produit dans un lieu fermé.
- 4 juin: début de la troisième phase de la période de déconfinement progressif (jusqu'au 14 juin). Les secteurs des travaux publics, du bâtiment, de l'industrie, des services et de la fonction publique reprendront leur activité à 100 pour cent. Les salles de banquet destinées à accueillir de grands événements (par exemple, des mariages) sont autorisées à reprendre leur activité à 50 pour cent de leur capacité pour les espaces couverts et à 100 pour cent pour les espaces ouverts. Les activités sportives peuvent reprendre sans public. Enfin, les cafés, salons de thé, restaurants, hôtels, mosquées et lieux de culte pourront également rouvrir en tenant compte des mesures sanitaires.
- 6 juin: le gouvernement adopte un décret-loi qui ramène les horaires normaux de travail pour les travailleurs du secteur public à partir du 8 juin.
- 14 juin: fin de la troisième (et dernière) phase du déconfinement. Les secteurs sont autorisés à revenir à leur pleine capacité. Les cinémas rouvrent également leurs portes.
- 10 juillet: le Ministère du tourisme et de l'artisanat met à jour le protocole sanitaire pour le secteur du tourisme. En conséquence, les boîtes de nuit et les théâtres peuvent reprendre leurs activités avec une capacité maximale de clients ne dépassant pas 50 pour cent dans les espaces fermés.
- 4 octobre: réduction des horaires de travail des fonctionnaires.

## Mesures fiscales

### • Mesures fiscales globales

- 21 mars: le gouvernement annonce une série de mesures économiques et fiscales d'un montant estimé à 2 500 MDT.
- 25 mars: l'Italie accorde un prêt de 50 millions d'EUR (environ 157 MDT) à la BCT pour soutenir les entreprises tunisiennes et amortir l'impact socio-économique de la crise.
- 31 mars: la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) annonce une allocation de 400 millions d'EUR (environ 1 280 MDT) pour soutenir les sociétés financières, les PME et les institutions publiques tunisiennes.
- 3 avril: le gouvernement annonce une série de mesures économiques et fiscales complémentaires pour un montant estimé à 500 MDT.
- 3 avril: la Banque mondiale annonce la mise à disposition d'une enveloppe de 40 MDT (environ 13 millions d'EUR) pour la Tunisie qui sera utilisée par le Ministère de la santé pour l'acquisition de traitements et d'équipements médicaux pour la lutte contre le virus covid-19.

- 6 avril: l'UE va renforcer le programme «Santé/Essaha aziza» en triplant les fonds (dons) qui lui sont alloués de 20 millions d'EUR à 60 millions d'EUR pour tous les gouvernorats.
- 10 avril: le FMI annonce l'approbation du prêt d'aide d'urgence de 745 millions dollars (environ 2 200 MDT) afin de fournir des ressources supplémentaires au secteur de la santé, aux filets de sécurité sociale et aux entreprises touchées par la crise. Il permettra également d'assurer un niveau adéquat de réserves internationales.
- 15 avril: le Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi annonce que l'Agence française de développement (AFD) mettra à disposition une enveloppe de 9 millions dollars (environ 26 MDT) pour soutenir l'emploi.
- 17 avril: l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) annonce la mise à disposition d'une enveloppe totale d'un milliard de TND (environ 315 millions d'EUR) pour les cinq prochaines années afin de soutenir l'économie et la démocratie en Tunisie.
- 22 avril: la Commission européenne adopte un paquet d'assistance macro-financière (AMF) de 3 milliards d'EUR pour 10 pays partenaires. Le montant alloué à la Tunisie sera de 600 millions d'EUR (1,9 milliard de TND). Les fonds de l'AMF seront mis à disposition pour 12 mois sous forme de prêts à des conditions très favorables pour aider à couvrir les besoins de financement immédiats et urgents. Le premier versement pourrait intervenir dès que possible, tandis que le second devrait avoir lieu au quatrième trimestre de 2020 ou au premier trimestre de 2021.
- 30 avril: la Banque mondiale annonce la mise à disposition d'une enveloppe supplémentaire de 62 MDT (environ 20 millions d'EUR) pour la Tunisie, qui sera utilisée par le Ministère de la santé pour l'acquisition de traitements médicaux et d'équipements pour la lutte contre le virus covid-19. Cette annonce s'ajoute à l'aide annoncée au début du mois d'avril.
- 29 mai: le Fonds monétaire arabe accorde un prêt d'ajustement structurel de 98 millions dollars (environ 277 MDT) à la Tunisie pour faire face à l'impact de la crise de la covid-19 et soutenir un programme de réforme du secteur bancaire et financier.
- 1<sup>er</sup> juin: la France, via son AFD, annonce la mise à disposition de 80 millions d'EUR (environ 256 MDT) pour soutenir le plan du gouvernement tunisien visant à lutter contre les effets sanitaires, budgétaires, économiques et sociaux de la crise covid-19.
- 3 juin: le groupe de la BAD approuve un prêt de 180 millions d'EUR (environ 575 MDT) pour la Tunisie afin de faire face aux effets négatifs sanitaires, budgétaires, économiques et sociaux de la crise de la covid-19.
- 3 juin: le Fonds monétaire arabe accorde un autre prêt de 59 millions dollars (environ 167 MDT) à la Tunisie, pour soutenir les besoins financiers et autres besoins urgents.
- 08 juin: le gouvernement approuve l'utilisation d'un prêt du Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES) de 30 millions de dinars koweïtiens (environ 280 MDT). Il fait partie d'un programme de financement destiné à compenser les répercussions sociales et économiques de la crise de la covid-19.
- 12 juin: la Banque mondiale approuve un prêt de 175 millions dollars (environ 496 MDT) en appui budgétaire pour aider la Tunisie à protéger les entreprises et les ménages vulnérables des effets de la crise de la covid-19 et à mener des réformes économiques essentielles pour améliorer le potentiel de redressement du pays après la crise, ainsi que sa compétitivité. Ce financement fait partie d'un programme de soutien international coordonné auquel contribuent la Banque mondiale, la Banque allemande de développement (KfW), l'AFD, l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) et la BAD.
- 22 juin: le président de la France annonce un prêt de 350 millions d'EUR (environ 1,125 milliard de TND) au profit de la Tunisie, pour faire face à la période post-virus covid-19 et soutenir le secteur de la santé tunisien.
- 13 juillet: la Suisse approuve une aide exceptionnelle de 35 MDT au profit de la Tunisie pour faire face aux impacts de la crise du virus covid-19 sur l'économie nationale. Ce montant comprend 25,5 MDT d'aide budgétaire d'urgence. Ce montant sera alloué au programme de développement urbain et de gouvernance locale mis en œuvre par la Banque mondiale pour aider les autorités locales tunisiennes à atténuer les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire.
- 14 juillet: la KfW approuve un accord de prêt de 150 millions d'EUR (environ 482 MDT). Ce financement s'inscrit dans le cadre d'un programme international de soutien pluriannuel coordonné auquel contribuent la Banque mondiale, la KfW, l'AFD, la JICA et la BAD. Il aidera à stabiliser le budget de l'État tunisien et permettra d'agir dans la crise provoquée par la covid-19.
- 14 juillet: après son appui budgétaire de début juin, l'AFD, annonce un appui supplémentaire de 13,5 millions d'EUR (environ 42 MDT) au gouvernement tunisien pour le maintien de l'emploi et la prévention de l'épidémie en milieu rural.

## • Mesures relatives au système de santé

- 21 mars: le gouvernement annonce la création d'une enveloppe de 500 MDT pour renforcer les réserves stratégiques de médicaments, entre autres.
- Le gouvernement annonce également la création d'un fonds spécial de 100 MDT pour l'achat d'équipements pour les établissements de santé publique.
- 23 mars: la BCT autorise un prêt de 50 MDT (15,5 millions d'EUR) au Ministère de la santé pour l'achat de matériel médical destiné à lutter contre la crise de la covid-19.
- 26 mars: le Ministère de la santé annonce la mise à disposition de 2 000 lits de soins intensifs pour faire face à la crise de la covid-19.
- 28 mars: le ministre de la santé annonce l'achat de 500 000 kits de tests.
- 6 avril: le Ministère de l'industrie et des PME appelle les industries spécialisées dans le secteur textile à soutenir l'effort national de fabrication de masques réutilisables, afin de se préparer également à la période qui suivra la fin de l'enfermement et où le port de masques sera supposé devenir obligatoire.
- 7 avril: le Ministère de la défense annonce qu'un premier avion militaire est parti en Chine pour transporter du matériel médical vers la Tunisie.
- 8 avril: de nouvelles mesures de confinement sont adoptées par le gouvernement: la formation d'une équipe de travail au niveau du Ministère de l'industrie et des PME pour organiser la fabrication des masques médicaux, les distribuer et fixer leurs prix.
- 11 avril: un avion commercial revient de Chine avec 27 tonnes de matériel médical dont 5 millions de masques.
- 19 avril: le chef du gouvernement annonce que 200 000 kits de dépistage seront disponibles la semaine prochaine pour effectuer des tests ciblés à plus grande échelle.
- 20 avril: la Fédération tunisienne de l'hôtellerie annonce que 6 230 chambres d'hôtel, dans des hôtels à travers le pays, sont mises à la disposition du Ministère de la santé pour les équipes médicales et les citoyens tunisiens rapatriés qui sont placés en isolement sanitaire.
- 23 avril: le Ministère de l'industrie et des PME annonce le lancement d'une nouvelle plateforme en ligne pour enregistrer les besoins de l'offre et de la demande en équipements médicaux. Les entreprises tunisiennes peuvent s'inscrire et indiquer leur aide à la production d'équipements médicaux et leur capacité potentielle.
- 24 avril: le gouvernement américain annonce la mise à disposition de 25 millions de dollars (environ 72 MDT) pour la prévention et la lutte contre la covid-19 en Tunisie. Ce financement sera utilisé pour augmenter la capacité des laboratoires, pour la prévention et le contrôle des infections, pour créer un accès aux services médicaux vitaux et aux produits de première nécessité pour les enfants des familles vulnérables, et pour offrir un soutien psycho-social aux familles affectées.
- 25 avril: le Ministère de la santé annonce le lancement d'une plateforme numérique de formation et d'apprentissage sur la covid-19, à l'intention des professionnels de la santé et du grand public. Il s'agit d'une collaboration conjointe entre le Ministère de la santé et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).
- 27 avril: le Ministère des droits de l'homme annonce le lancement d'une application web pour aider les étrangers bloqués en Tunisie. Elle s'adresse aux étrangers en situation financière fragile, par exemple, les étudiants, les émigrés et les demandeurs d'asile. L'application permettra de recevoir des demandes d'aide et des dons.
- 29 avril: le Ministère de la santé annonce l'arrivée de 10 tonnes de matériel médical en provenance du Qatar.
- 30 avril: le Ministère français de l'Europe et des affaires étrangères, annonce un don de matériel médical (notamment des combinaisons de protection et des gants chirurgicaux) aux ministères tunisiens de l'intérieur et des affaires étrangères.
- 30 avril: l'USAID commence la distribution de matériel médical (par exemple, du matériel de stérilisation pour les agents municipaux comme des uniformes, des gants, des sprays) pour soutenir 151 municipalités tunisiennes dans la crise sanitaire.
- 2 mai: un deuxième avion avec de l'aide médicale comprenant un hôpital militaire mobile d'une capacité de 100 lits et du matériel médical arrive du Qatar.
- 4 mai: l'Allemagne annonce le don d'équipements de diagnostic de laboratoire à la Tunisie pour l'évaluation d'échantillons liés au dépistage du virus covid-19.
- 11 mai: l'OMS annonce qu'elle a mis à disposition une enveloppe d'un million de dollars pour aider la Tunisie à acquérir des équipements médicaux et des kits de dépistage.
- 14 mai: l'ambassade de la Chine en Tunisie annonce le don d'équipements médicaux pour faire face au virus covid-19. Le don comprend, entre autres, des masques (chirurgicaux), des gants et des kits de test.
- 17 mai: un avion en provenance de Türkiye avec du matériel médical (comme des masques chirurgicaux) arrive en Tunisie.
- 19 mai: la Société allemande pour la coopération internationale (GIZ) fait un don de matériel médical à 41 municipalités tunisiennes. Le don, financé par le Ministère allemand de la coopération économique

et du développement, est destiné aux agents publics chargés de la collecte des déchets ménagers et se compose de lunettes et de gants de protection.

- 5 juin: la Tunisie reçoit un don d'équipements médicaux (tels que des masques et des gants chirurgicaux) de la part des États-Unis d'Amérique et un autre don du Fonds des Nations Unies pour l'enfance en coopération avec le Japon et la Suède.
- 9 juin: la Tunisie reçoit un don de 13 MDT du Japon pour aider à l'acquisition d'équipements médicaux afin de contrôler la propagation du virus covid-19 et de renforcer davantage le secteur de la santé.
- 17 juin: la Tunisie reçoit un don d'équipements médicaux (tels que des kits de dépistage) de la part de l'Allemagne.
- 23 juin: un don d'équipements médicaux (tels que des appareils respiratoires) arrive de France.
- 18 juillet: le Ministère de la défense annonce le don d'équipements médicaux (tels que des gants chirurgicaux et des produits de désinfection) pour l'hôpital militaire de Tunis en provenance des États-Unis d'Amérique.

#### • **Mesures de soutien aux revenus des individus et des ménages, en excluant les ajustements d'impôts et de cotisations**

- 21 mars: le gouvernement annonce une enveloppe de 150 MDT pour l'aide sociale.
- 31 mars: le Ministère des finances annonce la prolongation de la période de paiement des vignettes automobiles (du 5 avril au 30 avril).
- 31 mars: le directeur général de la protection et de l'intégration sociale annonce que les premiers bénéficiaires des mesures sociales sont les familles avec enfants (sans soutien familial sous la supervision de l'Institut national de protection de l'enfance) et/ou les familles avec personnes âgées. Ces familles bénéficieront d'une aide de 200 dinars TND (environ 64 EUR).
- 3 avril: le gouvernement annonce une aide sociale supplémentaire de 100 MDT (en plus des 150 MDT annoncés le 21 mars) aux personnes les plus vulnérables. Les salariés en chômage technique recevront jusqu'à 200 TND par mois, tandis que les retraités qui perçoivent une pension = 180 TND recevront une aide financière de 100 TND par mois. Les familles pauvres et celles ayant une personne handicapée à charge bénéficieront d'une aide sociale de 200 TND, distribuée à partir du 3 avril.
- 6 avril: le Ministère de l'énergie, des mines et de la transition énergétique annonce un ajustement à la baisse du prix de certains produits pétroliers à partir du 7 avril à minuit. C'est le résultat de l'annonce du Ministère des finances, fin mars, pour la mise en place d'un nouveau mécanisme de fixation des prix des carburants à la pompe pour tenir compte des réductions du prix du baril de pétrole.
- 14 avril: signature d'un accord salarial pour le maintien du paiement des salaires du secteur privé pour le mois d'avril entre le Ministère des affaires sociales, l'UGTT et l'UTICA. L'État transférera 200 TND tandis que le reste du salaire sera pris en charge par les entreprises. L'accord prévoit également une aide aux salariés non déclarés à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), à condition que l'employeur les déclare dans un délai ne dépassant pas 30 jours, à compter de la date d'entrée en vigueur du décret-loi.
- 19 avril: le gouvernement annonce une nouvelle tranche d'aide sociale. Cette deuxième tranche est destinée aux familles pauvres, aux catégories défavorisées et à certains retraités. 60 TND (environ 20 EUR) seront accordés aux familles pauvres pour le mois sacré du ramadan et 200 TND seront versés aux classes les plus fragiles. Une aide sociale exceptionnelle sera également versée aux retraités à partir du mois de mai. Au total, 140 000 retraités dont la pension est inférieure à 180 TND bénéficieront d'une aide sociale exceptionnelle de 100 TND.
- 22 avril: une convention de paiement des salaires est signée entre le Ministère du tourisme et de l'artisanat, la Fédération tunisienne de l'hôtellerie (FTH) et l'UGTT. Pour le mois d'avril, l'État versera aux employés de l'hôtellerie une contribution exceptionnelle de 200 TND (environ 64 EUR). Les employeurs paieront 65 pour cent (soit l'équivalent de 17 jours ouvrables) du salaire réel des employés. Un accord similaire est signé le 23 avril entre l'UGTT et la Fédération tunisienne des agences de voyages et de tourisme (FTAV).
- 24 avril: l'Office des tunisiens à l'étranger (OTE) annonce qu'une aide de 400.000 TND sera mise à la disposition des tunisiens à l'étranger pour les aider à faire face aux conséquences de la crise de la covid-19. Cela concerne principalement les tunisiens bloqués à l'étranger, les étudiants non boursiers et les migrants. Les décaissements sont traités au cas par cas.
- 05 mai: le Ministère des affaires sociales annonce un soutien exceptionnel au revenu de 60 TND au profit des familles pauvres à l'occasion de la fin du ramadan (Eïd al-Fitr). Ce soutien vient s'ajouter au soutien alloué pour le mois de mai.
- 12 mai: à l'occasion de la fin du ramadan, le gouvernement a annoncé un soutien exceptionnel au revenu de 70 TND (environ 22 EUR) aux travailleurs perdant leur emploi en raison de la crise sanitaire.
- 29 juin: le ministre des finances annonce une série de mesures en faveur des résidents tunisiens à l'étranger, à savoir:

- d'effectuer des transferts d'argent, sans payer de frais de transfert, à condition de passer par la Tunisian Foreign Bank (TFB);
- la possibilité d'accorder des prêts sans intérêt d'un montant maximum de 6 000 TND remboursables sur 12 mois pour permettre l'achat de billets de Tunisair ou de la Compagnie tunisienne de navigation (CTN);
- la possibilité de payer la taxe de circulation mensuelle pour un mois au lieu d'une année complète pour les tunisiens résidant à l'étranger mais passant plus de 3 mois en Tunisie;
- 18 juillet: le Ministère des affaires sociales annonce qu'à l'occasion de l'Eid al-Adha, une aide exceptionnelle au revenu de 60 TND (environ 19 EUR) sera versée aux familles à faible revenu.

- **Modifications de la politique fiscale et de cotisation**

- 13 avril: le gouvernement adopte une première série de décrets-lois pour faire face à la crise de la covid-19, tels que des mesures sociales pour soutenir les entreprises et leurs employés, ainsi que des mesures exceptionnelles pour les indépendants. Il s'agit notamment de: la déduction d'un jour de travail pour l'année 2020 au profit du budget de l'État. Cette contribution concerne les individus parmi les salariés et les retraités de nationalité tunisienne, à l'exclusion de ceux dont le revenu net annuel est inférieur à 5 000 TND (environ 1 580 EUR) et les salariés du secteur privé des entreprises affiliées à la cnss et dont l'activité est temporairement interrompue en raison du confinement total.

- **Subventions publiques aux entreprises**

- 21 mars: le gouvernement annonce les mesures de soutien économique et fiscal aux entreprises, notamment aux PME, suivantes: **i)** la création d'un fonds de soutien aux PME de 300 MDT. **ii)** la décision de prise en charge par l'État d'une partie du taux d'intérêt (jusqu'à 3 pour cent ) sur les crédits d'investissement.

- **Report des impôts et des cotisations de sécurité sociale et report des dépenses dans l'année fiscale en cours**

- 21 mars: le gouvernement annonce la série de mesures économiques et fiscales suivantes principalement destinées aux entreprises:

Les mesures de soutien aux entreprises, notamment aux PME, comprennent: **i)** Le report du dépôt des déclarations d'impôt sur les sociétés jusqu'à fin mai 2020 (initialement prévu le 25 mars), sauf pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés de 35 pour cent . La réduction des délais de remboursement des crédits d'impôt à un mois maximum. **ii)** Pour les entreprises les plus touchées, il est prévu de rééchelonner les dettes fiscales sur une période pouvant aller jusqu'à sept ans tout en annulant l'application des pénalités en cas de retard de paiement pour une période de trois mois; permettre le remboursement du crédit de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans un délai maximum d'un mois. Pour le secteur de la santé publique: **i)** Exonération de la TVA pour les entreprises de distribution de médicaments.

- 2 avril: le gouvernement annonce le lancement de portails web pour aider les artisans, commerçants, PME et autres entreprises touchées par la crise. Les entreprises concernées doivent être affiliées à la caisse nationale de sécurité sociale, ou le seront dans un délai maximum d'un mois à compter de la date de publication du gouvernement. Les conditions exigent que les employés de l'entreprise soient enregistrés et que leurs salaires soient déclarés à la caisse nationale de sécurité sociale pour le quatrième trimestre de 2019 ou le premier trimestre de 2020. Les entreprises concernées doivent également fournir les documents nécessaires prouvant les difficultés financières, la baisse d'activité et les difficultés de liquidité. Le maintien des salariés, à durée indéterminée ou déterminée, de l'ensemble de l'effectif de l'entreprise dont les contrats de travail sont en cours à la date d'entrée en vigueur du décret gouvernemental, est une des conditions.

- 3 Avril: le gouvernement annonce la mesure complémentaire de 100 MDT pour couvrir le chômage partiel au profit des artisans et des PME.

- 13 avril: le gouvernement adopte une première série de décrets-lois pour faire face à la crise covid-19, tels que des mesures sociales pour soutenir les entreprises et leurs salariés, ainsi que des mesures exceptionnelles pour les indépendants. Il s'agit notamment de:

- Les mesures sociales temporaires pour protéger les entreprises et leurs salariés touchés par le blocage total: des indemnités provisoires et exceptionnelles ainsi que le report du paiement des cotisations dues par les employeurs au régime légal de sécurité sociale pour 2020Q2, pendant trois mois sans pénalités de retard. Ce décret-loi définit les entreprises touchées comme étant les entreprises affiliées à la CNSS et dont l'activité est temporairement interrompue en raison du confinement total.

- 8 mai: le gouvernement publie 2 décrets pour préciser quelles entreprises peuvent bénéficier de mesures fiscales et financières pour atténuer l'impact de la crise de la covid-19. Ces mesures comprennent l'annulation provisoire des amendes pour retard de paiement des impôts et des lignes de crédit qui



seront utilisées pour le refinancement des crédits rééchelonnés au profit des PME. Le décret précise que les entreprises individuelles peuvent bénéficier de ces mesures, tandis que les entreprises soumises au régime forfaitaire, les entreprises productrices de pétrole et les entreprises soumises à un taux d'imposition sur le revenu de 35 pour cent en sont exclues.

- **Prêts ou dotations en capital du secteur public aux entreprises**

- 21 mars: le gouvernement annonce les mesures suivantes de soutien économique et fiscal aux entreprises, notamment aux PME:
  - La création d'un fonds d'investissement de 500 MDT pour renforcer le capital des entreprises et sauvegarder les emplois et un autre fonds de 100 MDT pour faciliter le rachat des actions.
- 17 avril: le gouvernement annonce un plan de réforme de la compagnie aérienne publique tunisair, incluant un soutien financier, pour la préparer à l'ère post-covid-19.
- 28 avril: Tunisair annonce une réduction exceptionnelle et temporaire de 50 pour cent des salaires de ses employés basés à l'étranger.
- 5 mai: le Ministère des finances a décidé, avec la Banque tunisienne de solidarité (BTS) et les Ministères des affaires sociales et du transport, de permettre aux propriétaires de taxis, tous types confondus (individuels, collectifs, transport rural et location), de bénéficier de prêts en cours à taux réduits via la BTS. Ces prêts seront affectés au paiement des frais d'assurance pour une année complète, avec deux mois de franchise et sans commissions ni frais supplémentaires.
- 6 mai: le gouvernement adopte plusieurs mesures économiques pour soutenir le secteur des médias, telles que: l'État s'engagera à payer 50 pour cent des coûts de diffusion de l'année 2020 pour toutes les chaînes de radio et de télévision privées; et une allocation budgétaire de 5 MDT pour le financement du processus de transition numérique du secteur.
- 8 mai: le ministre de la femme, de la famille, de l'enfance et des personnes âgées annonce qu'en collaboration avec la BTS et les associations professionnelles de microfinance, une ligne de financement, sera placée sous la tutelle du Ministère pour accorder des crédits aux aides ménagères afin de les aider à rembourser leurs dettes et leur offrir un soutien dans la situation de crise économique actuelle. Cet accord permet l'ouverture d'une ligne de crédit d'un montant maximum de 1 000 TND, remboursable sur 24 mois, avec une période de grâce de deux mois.
- 18 mai: le gouvernement annonce des mesures pour soutenir le secteur du transport non régulier, les sociétés de location de voitures et les écoles de conduite dans le but de préserver la pérennité de ces secteurs. Les professionnels de ces secteurs ont la possibilité d'obtenir des crédits jusqu'à 3 000 TND, et un second crédit ne dépassant pas 1 000 TND avec un taux fixe de 5 pour cent et une période de grâce de deux mois. Par ailleurs, les professionnels pourront bénéficier d'une nouvelle aide de 200 TND.

- **Garanties de prêts accordées par l'État à des entreprises privées**

- 21 mars: le gouvernement annonce la série de mesures économiques et fiscales suivantes, principalement destinées aux entreprises:

Les mesures de soutien aux entreprises, notamment aux PME, sont les suivantes: pour les hôtels, les agences de voyages, les restaurants touristiques, l'artisanat, les transports et les activités culturelles: mise en place de procédures exceptionnelles de crédit de gestion jusqu'au 31 décembre 2020, avec possibilité de remboursement sur sept ans. Un fonds de 500 MDT sera alloué à ces crédits.

- 18 avril: le gouvernement adopte un décret-loi pour lancer le mécanisme de garantie de 500 MDT (annoncé le 21 mars) pour les crédits de gestion et d'exploitation accordés par les banques aux entreprises touchées par la crise covid-19. Le fonds garantit les nouveaux crédits accordés durant la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre 2020.
- 31 décembre 2020, à condition que ces crédits soient remboursés pendant une période de sept ans avec une période de grâce de deux ans.
- 3 mai: le ministre des finances précise les conditions pour que les entreprises touchées par la crise puissent bénéficier du mécanisme de garantie des crédits. Une entreprise est considérée comme affectée si elle enregistre une baisse d'au moins -25 pour cent de son CA en mars 2020 (en glissement annuel), ou -40 pour cent en avril 2020 (en glissement annuel). La garantie de l'État s'élèvera à 70-90 pour cent du montant total du crédit, via la Société tunisienne de garantie (SOTUGAR). Les banques participantes doivent proposer un taux qui ne dépasse pas un taux égal au taux moyen mensuel du marché monétaire +1,75 pour cent .
- 20 mai: le directeur de la SOTUGAR précise les conditions d'application du mécanisme de garantie du crédit: le montant du crédit ne peut dépasser un million des TND par entreprise individuelle. Le montant du crédit ne doit pas dépasser 25 pour cent du CA hors TVA et l'équivalent de la masse salariale pendant six mois pour les entreprises créées après janvier 2019.

- 21 mai: le ministre du tourisme et de l'artisanat annonce la mise en place d'une ligne de crédit de 500 MDT pour les établissements hôteliers touchés par la crise de la covid-19 afin de payer les salaires de leurs employés. Cette ligne de crédit sera ouverte jusqu'en mars 2021, accordée à un taux d'intérêt de 2 pour cent, avec une période de remboursement de sept ans et une période de grâce de deux ans. En outre, une ligne de financement de 300 MDT est mise en place pour soutenir d'autres entreprises opérant dans le secteur du tourisme (par exemple, les agences de voyage).
- 27 mai: le gouvernement annonce officiellement l'augmentation du montant total du mécanisme de garantie des crédits de 500 MDT à 1 500 MDT. Cette augmentation inclut les nouvelles lignes de crédit pour le secteur du tourisme annoncées le 21 mai. Le gouvernement a également alloué 200 MDT de ressources du budget de l'État pour soutenir le mécanisme de garantie de crédit pour les secteurs et les entreprises touchés.
- 19 juin: première réunion du comité national chargé d'approuver la prise en charge par l'État de la différence entre le taux d'intérêt des prêts d'investissement et les taux moyens des comptes du marché monétaire (MMR) au profit des PME. La garantie maximale sera de 3 pour cent et vise à réduire les coûts d'intérêt des PME touchées par la crise. Elle s'appliquera aux prêts d'investissement dont la marge bénéficiaire ne dépasse pas 3,5 pour cent et qui sont accordés au cours de la période allant de janvier 2019 à la fin de 2020.
- 18 juillet: le Ministère du tourisme et de l'artisanat annonce que les entreprises du secteur touristique touchées par la crise qui ont soumis des demandes de crédit au fonds de 500 MDT de l'État auront accès à ce fonds à partir du 21 juillet. Ceci fait suite à la signature officielle de la convention avec la SOTUGAR.

## Politique monétaire et réglementation prudentielle

### • Politique monétaire

- 17 mars: la BCT abaisse son principal taux directeur de 100 points de base, à 6,75 pour cent.
- 17 avril: la BCT publie une circulaire dans laquelle il est indiqué que, dans des circonstances exceptionnelles, les banques sont autorisées à présenter des actifs en garantie des opérations de refinancement qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité habituels. Ceci afin de garantir des opérations de refinancement adéquates pour le système bancaire dans son ensemble. Un nouvel instrument de financement à un mois est accepté pour répondre aux besoins des banques et des institutions financières.
- Le 30 juin: la BCT publie une circulaire pour préciser les conditions de l'instrument de refinancement à un mois mis en place depuis le 17 avril. Les caractéristiques et les modalités de fonctionnement de cet instrument sont les suivantes:
  1. objectif: fournir aux banques et institutions financières les liquidités nécessaires pour les soutenir face aux effets de la crise covid-19 et assurer la continuité des activités pour financer leurs clients;
  2. le renouvellement des opérations s'effectuera sur une base mensuelle, jusqu'à l'amortissement complet des financements acceptés dans le cadre de cet instrument;
  3. le taux appliqué à ces opérations sera un taux d'intérêt fixe égal au taux moyen pondéré du dernier appel d'offres de sept jours plus une marge de dix points de base.

### • Réglementation prudentielle

- 19 mars: la BCT annonce des mesures pour fluidifier les systèmes de paiement: pas de commission pour les retraits d'espèces interbancaires aux distributeurs automatiques de billets; la suspension de toute commission appliquée aux paiements électroniques pour les transactions inférieures ou égales à 100 TND (environ 32 EUR); la mise à disposition gratuite de cartes bancaires prépayées par les banques. Il a également recommandé aux banques et institutions financières locales de rééchelonner au cas par cas les annuités des prêts aux entreprises dont l'échéance est comprise entre le 17 mars et le 30 septembre 2020. Enfin, les exigences en matière de ratio prêts/dépôts pour le secteur bancaire sont assouplies.
- 25 mars: la BCT annonce le report du remboursement des crédits bancaires (principal et intérêts) dus sur la période du 1er mars au 30 septembre 2020 pour les prêts non professionnels accordés aux clients dont le revenu mensuel est inférieur à 1 000 TND (317 EUR).
- 01 avril: la BCT annonce les mesures suivantes:
  - Les banques sont autorisées, pour une durée de trois mois, à prolonger le paiement du principal et des intérêts des prêts dus au cours de la période d'avril.
  - juin 2020, aux personnes dont le revenu net mensuel dépasse 1 000 dinars (initialement c'était seulement pour les personnes dont le revenu net < 1 000 dinars).
  - La BCT effectuera des transferts d'argent, par anticipation, aux étudiants poursuivant leurs études à l'étranger et aux professionnels suivant une formation à l'étranger pour couvrir les frais de subsistance

- pour la scolarité et la formation professionnelle pour les mois de mai-juin.
- La BCT autorise les banques et les institutions financières qui ne peuvent pas organiser leurs assemblées générales, à les reporter au-delà du délai légal fixé au 30 avril 2020.
  - La BCT appelle les banques et établissements financiers à suspendre toute mesure de distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019 et à s'abstenir de procéder à toute opération de rachat d'actions.
  - 13 avril: la BCT appelle à l'application d'une méthode standardisée uniforme et transparente pour toutes les banques pour le report de remboursement des crédits des clients. Il ne doit pas y avoir d'augmentation des frais de remboursement mensuels ni de frais supplémentaires.
  - 15 mai: la BCT publie une circulaire dont l'objectif est de promouvoir le développement des paiements numériques et de l'inclusion financière et de réduire l'utilisation de l'argent liquide. Elle vise à établir un cadre structuré et standardisé pour les services de paiement mobile, à normaliser les exigences minimales des acteurs du marché des services de paiement mobile, à promouvoir la sécurité et l'efficacité du paiement mobile et à renforcer la confiance des utilisateurs dans ces nouveaux moyens de paiement.
  - 28 mai: afin d'assurer la pérennité du tissu économique et de préserver la stabilité financière, la BCT publie une circulaire permettant aux banques d'accorder aux entreprises et aux professionnels de nouveaux financements exceptionnels couvrant exclusivement des besoins liés au cycle d'exploitation. Le montant du financement exceptionnel et la durée de remboursement seront fixés au cas par cas, en respectant les règles suivantes: le montant du financement ne doit pas dépasser le plafond de 25 pour cent du CA hors taxes de 2019, ou l'équivalent de la masse salariale pendant six mois pour les entreprises ayant démarré leur activité après janvier 2019; la durée de remboursement ne doit pas dépasser sept ans dont un différé de deux ans. Les financements exceptionnels accordés durant la période de mars à décembre 2020, seront acceptés en garantie des opérations de refinancement bancaire en tenant compte de la classification du risque du client.
  - 18 juin: la BCT publie la circulaire 2020-14 précisant les conditions et les modalités de gestion de la ligne de dotation destinée au rééchelonnement des prêts accordés par les banques au profit des PME touchées par la crise. Le montant total de la ligne de dotation est fixé à 300 MDT et le refinancement concernera le rééchelonnement des crédits accordés par les banques durant la période du 23 mars au 31 décembre 2020.
  - 31 décembre 2020. Autres conditions: le taux d'intérêt annuel fixe ne devrait pas dépasser le taux directeur de la BCT majoré de 2 pour cent. La durée de remboursement ne devrait pas dépasser dix ans dont une période de grâce maximale de deux ans.
  - Le 30 juin: la BCT publie une circulaire pour autoriser les transferts d'argent par des intermédiaires spéciaux aux étudiants qui étudient à l'étranger pour couvrir les frais de scolarité et les frais de subsistance pour les mois de juillet-août.

### **Mesures visant à faciliter le partage des charges au sein du secteur privé**

#### **• Soutien aux entreprises**

- 18 juillet: la Société tunisienne de banque (STB) a annoncé avoir mobilisé 300 MDT au profit des entreprises impactées par la crise covid-19. Il s'agit de la validation de crédits de trésorerie pour un montant de 124 MDT, en plus des reports d'échéances de crédit, conformément à la réglementation de crise de la BCT. En outre, la BCT a mobilisé un financement d'urgence supplémentaire de 180 MDT.

#### **Autres mesures, y compris les mesures de politique structurelle**

- 15 mars: lancement du fonds national de solidarité 1818 pour lutter contre la crise de la covid-19.
- 21 mars: le gouvernement annonce les mesures suivantes pour les entreprises exclusivement exportatrices: les entreprises opérant dans les secteurs de l'agroalimentaire et de la santé sont autorisées à fournir au marché local jusqu'à 100 pour cent de leur production (au lieu de 30 pour cent auparavant) en 2020. Dans les autres secteurs, cette part passe de 30 pour cent à 50 pour cent en 2020.
- 13 avril: le gouvernement adopte une première série de décrets-lois pour faire face à la crise de la covid-19, tels que des mesures sociales pour soutenir les entreprises et leurs employés, ainsi que des mesures exceptionnelles pour les indépendants. Il s'agit notamment de: la suspension temporaire de certaines dispositions du code du travail. Il ne peut donc plus y avoir de fin de contrat de travail (contrats à durée indéterminée et temporaires) suite à une circonstance exceptionnelle ou un cas de force majeure. Il devient également impossible de licencier ou de suspendre le travail sans avoir obtenu au préalable l'avis de la commission régionale ou de la commission centrale de contrôle des licenciements.
- 16 avril: le Ministère des finances annonce que le total des contributions au «Fonds national de solidarité 1818» a atteint 186,8 MDT.

- 23 avril: le gouvernement adopte une nouvelle série de décrets-lois pour faire face à la crise de la covid-19. Il s'agit notamment de: un décret-loi permettant d'assister à distance aux audiences et aux jugements pour les accusés dans les procès judiciaires. Un décret-loi autorisant, pendant la période d'enfermement, l'adoption de prescriptions médicales électroniques (pour la délivrance et le renouvellement). Un décret-loi pour suspendre les procédures et les délais concernant la sécurité sociale et les prestations fournies par la caisse nationale de sécurité sociale au profit des assurés et des entreprises.
- 6 mai: le Ministère des finances annonce que le total des contributions au «Fonds national de solidarité 1818» a atteint 198,3 MDT.
- 28 juin: le Ministère de la santé annonce que le total des contributions au «Fonds national de solidarité 1818» a atteint 250 MDT.

## ANNEXE 5. PRINCIPALES MESURES MISES EN ŒUVRE EN RÉPONSE À LA CRISE DE LA COVID-19 EN ALC

### Impact

#### Argentine

- Alors que la nouvelle administration Fernández avait espéré conclure les négociations de la dette avec les créanciers étrangers du pays d'ici la fin mars, la crise de la COVID-19 a compliqué ce processus en raison à la fois des marchés financiers instables et de l'activité économique en Argentine qui se sont arrêtés. Le non-respect de la date butoir du 31 mars pour la renégociation de la dette a obligé l'Argentine à payer 250 millions d'USD en raison du remboursement de la caution «bono par». Le prochain paiement de la dette extérieure est un remboursement de 500 millions d'USD dû le 22 avril. L'Agence de notation internationale Standard & Poor's (S&P) a abaissé la dette Argentine le 7 avril à SD (selective default). Cela en fait la troisième agence, après FITCH et MOODY'S, à le faire.
- La Banque mondiale a annoncé le 25 mars qu'elle prêterait à l'Argentine 300 millions d'USD de fonds d'urgence (165 millions d'USD en 2020 et 135 millions d'USD en 2021).
- Dans le contexte économique difficile actuel, l'impact commercial de la COVID-19 sur l'Argentine est important. La Chine est la deuxième destination d'exportation de l'Argentine. Par exemple, 75 % des exportations de bœuf de l'Argentine sont destinées à la Chine et la valeur de ces exportations a chuté de 33 % de décembre à janvier.

#### Brésil

- La Chine est le premier partenaire commercial du Brésil.
- Frappée par la crise COVID-19, la bourse brésilienne a chuté de plus de 40 % à ce jour en 2020. La bourse brésilienne Ibovespa a vu son cinquième disjoncteur en six séances le 16 mars. Le real est également tombé à son plus bas niveau face au dollar depuis 1994 (date de création de la monnaie).

### Mesures économiques

- Le programme d'aide d'urgence à l'emploi et à la production, qui comprend le report ou la réduction jusqu'à 95 % des paiements de l'employeur à l'agence Argentine de sécurité sociale. Ce programme a été élargi à la mi-avril pour verser aux travailleurs des entreprises confrontées à la crise financière 50 % de leurs salaires, ainsi que pour accorder des prêts à taux zéro aux travailleurs indépendants.
- Une ligne de financement de 43 millions d'EUR pour les PME de Banco Nación à des taux préférentiels, dont 36 millions d'EUR pour les entreprises qui produisent de la nourriture, des fournitures médicales, de l'hygiène personnelle et des biens essentiels, pour le fonds de roulement et/ou les investissements, et 7,2 EUR millions exclusivement pour le télétravail.
- Mesures fiscales flexibles telles que la réduction au minimum des impôts des particuliers et des sociétés.
- Prix de la nourriture, des soins personnels, des médicaments et des produits médicaux gelés pendant 30 jours les banques publiques soutiendront les entreprises privées avec un fonds de roulement jusqu'à 180 jours.
- Assouplissement de la politique monétaire.

- 15 mars: mesures visant à faciliter la renégociation de dettes pouvant aller jusqu'à 690 milliards d'USD pour les entreprises et les familles afin de stimuler l'économie.
- 16 mars: plan de relance de plus de 29 milliards d'USD pour accélérer les paiements d'aide sociale, reporter l'impôt sur les sociétés et faciliter l'accès des travailleurs à divers fonds.
- 27 mars: annonce du versement de l'équivalent de deux salaires mensuels pour les salariés des PME.
- 1er avril: nouveau programme de 6,1 milliards d'USD pour subventionner les salaires des personnes en suspension de contrat/horaires réduits.

### Mesures sociales

- Tous les bénéficiaires de l'allocation universelle pour enfant à charge (AUH) percevront un supplément d'un montant équivalent à la somme qu'ils percevoient chaque mois au titre de l'assistance sociale.
  - Versement d'un revenu familial d'urgence d'un montant de près de 157 d'USD au mois d'avril, susceptible d'être prorogé. Cette mesure s'adresse aux travailleurs indépendants et aux travailleurs informels âgés de 18 à 65 ans qui ont perdu toutes leurs sources de revenu depuis le déclenchement de l'épidémie de coronavirus.
  - Suspension jusqu'au 30 septembre des expulsions des personnes incapables de payer leur loyer.
  - Interdiction de licencier des salariés au cours des 60 prochains jours.
- 
- Plan de revenu universel d'urgence avec versement mensuel de 120 USD aux plus vulnérables («chèque corona»), comme les personnes âgées, les travailleurs informels, et les personnes handicapées (versement d'un montant double pour les mères célibataires chefs de famille). Une application mobile et un site internet ont été créés pour faciliter l'inscription des travailleurs informels et leur permettre de percevoir cette prestation.
  - Versement anticipé du 13e mois aux retraités et pensionnés.
  - Élargissement du programme de transfert en espèces conditionnel Bolsa Familia à 1.2 Million de familles en avril (après en avoir retiré 158 000 bénéficiaires en mars).
  - Distribution directe des repas scolaires aux familles des élèves d'établissements publics pendant la durée de fermeture des écoles.

## Impact

### Chili

- Le 1<sup>er</sup> avril, la Banque centrale a annoncé ses prévisions de contraction du PIB entre 1,5 et 2,5 % en 2020, contre une projection de 0,5 à 1,5 % en décembre 2019.
- La Chine, premier partenaire commercial du Chili, est la destination d'un tiers des exportations chiliennes. La Citibank a propulsé le Chili au sommet d'un indice de vulnérabilité en raison de la façon dont la covid-19 peut frapper les chaînes d'approvisionnement et les produits de base, ainsi que de la volatilité du marché.
- Compte tenu de la forte dépendance du Chili à l'égard de la Chine et du cuivre (dont les prix ont plongé), the economist s'attend à ce que le virus ait un impact économique dramatique.

## Mesures économiques

- Le 19 mars, le président Sebastian Piñera a dévoilé un plan économique de 11,75 milliards d'USD (4,7 % du PIB):
- Le retard pour les trois prochains mois des versements mensuels provisoires de l'impôt sur le revenu des sociétés et de la TVA pour les sociétés dont le CA est inférieur à 10 millions d'USD, ainsi que l'anticipation du retour de l'impôt sur le revenu.
- Report du paiement de l'impôt sur le revenu et d'une injection de capital de 500 millions d'USD pour financer des prêts aux PME et aux particuliers jusqu'en juillet 2020.
- Report du paiement des contributions en avril pour les entreprises dont le CA est inférieur à 10 millions d'USD et pour les personnes dont les propriétés sont soumises à un impôt inférieur à 155 000 d'USD.
- Annonce d'une nouvelle loi sur le travail réglementant et facilitant le travail à distance, y compris des exigences obligatoires qui stipulent travail contre le temps personnel.
- Ces mesures ont été complétées le 8 avril par un fonds de garantie de 3 milliards d'USD pour les PME de banco del estado, ainsi que par un fonds pouvant aller jusqu'à 2 milliards d'USD pour que les travailleurs aient accès aux prestations d'urgence.

## Mesures sociales

- Adoption d'une loi protégeant le revenu du travail: autrement dit, les travailleurs qui ne peuvent exercer en télétravail bénéficieront d'une suspension de leurs fonctions, du maintien d'une relation contractuelle et du versement de leur rémunération. Le gouvernement injecte à cette fin 2 milliards d'USD dans un fonds spécial d'assurance chômage.
- Création du bonus covid-19 dans le cadre d'un programme économique qui autorise les ménages à faible revenu à reporter le paiement de leurs factures sans subir de coupure des services d'utilité publique pour non-règlement, une somme de 60 USD étant versée à chacun d'eux.

### Colombie

- En mars, le peso colombien a atteint un niveau record à côté du dollar américain.
- Le 27 mars, S&P a abaissé la note de crédit de la Colombie de stable à négative, avertissant que le pays pourrait perdre son statut de catégorie investissement au cours des 12 à 18 prochains mois.
- Le 14 avril, la Banque mondiale prévoyait que l'économie colombienne se contracterait de 2,0 % en 2020, contre une projection de 3,6 % de croissance en octobre 2019.

- Distribution d'aides financières supplémentaires, au travers de programmes sociaux, à 2.5 Millions de ménages pauvres, 204 000 jeunes et 1.5 Million de personnes âgées.
- Reconnexion gratuite de plus d'un million de personnes au service de distribution d'eau, à qui l'accès au service avait été suspendu pour non-paiement.
- Versement annoncé d'environ 40 USD à 3 millions de ménages à faible revenu le 24 mars.
- Distribution de 23 tonnes de nourriture et de 96 millions

## Impact

## Mesures économiques

## Mesures sociales

### Costa Rica

- Le choc frappera fortement le secteur du tourisme puisque plus de 3,1 millions de personnes ont visité le Costa Rica en 2019 et 220 000 personnes sont employées dans l'industrie. Le tourisme représente 8,2 % du PIB du pays.
- Fin mars, l'Institut du tourisme du Costa Rica (TIC) a déclaré que le secteur du tourisme était dans un «état d'urgence et de calamité totale». Les préoccupations soulevées par les TIC s'appliquent de la même manière au reste de l'Amérique centrale, où les frontières ont également été fermées et où le tourisme contribue de la même manière à une part importante des revenus.
- Le 12 avril, la Banque mondiale a prédit que l'économie costaricienne se contracterait de 3,3 % en 2020.

- Un moratoire de trois mois sur le paiement de la TVA, de l'impôt sur le revenu et des droits de douane pour les entreprises, prolongeable jusqu'à un quatrième mois.
- Allègement fiscal qui impose effectivement un moratoire sur quatre types de taxes d'avril à juin: la taxe sur la valeur ajoutée; impôts sur les bénéfices; les taxes sélectives à la consommation; et les tarifs sur les marchandises importées.
- La commission nationale d'urgence du Costa Rica a reçu le 21 mars un dossier d'aide d'un million d'USD de la banque centraméricaine d'intégration économique (cabei) pour lutter contre le virus dans le pays.

- Le 9 avril, le gouvernement a lancé un programme de subventions aux travailleurs qui ont été licenciés, ont vu leurs heures de travail réduites ou leur revenu baisser en raison de la crise – ceux-ci peuvent déposer une demande en ligne pour bénéficier d'une prestation mensuelle d'un montant compris entre 110 et 218 USD, dans un premier temps pour une période de trois mois, éventuellement prorogeable.

### République Dominicaine

- Non seulement le secteur du tourisme est un important moteur du PIB en République Dominicaine, mais il fournit également un soutien crucial aux autres secteurs de l'économie. Par exemple, on estime que les hôtels dominicains achètent environ 800 millions d'USD de produits par an, ce qui équivaut à environ un quart de la production agricole nationale totale.
- Plus d'un quart de la main-d'œuvre dominicaine occupant un emploi formel a été temporairement licencié depuis la mi-mars en raison de la crise des coronavirus, selon le porte-parole présidentiel, roberto rodríguez marchena.
- Les projections du 12 avril de la Banque mondiale prévoient que l'économie dominicaine ne croîtra ni ne se contractera en 2020.

- Allègement de la charge fiscale pour le secteur hôtelier.
- Un plan de relance pour les habitations, les petites entreprises et les secteurs du tourisme et de l'exportation, en réduisant les taux d'intérêt de 4,5 % à 3,5 % et en injectant 1,5 milliard d'USD dans le système bancaire, 229 millions d'USD allant aux secteurs productifs, y compris le tourisme.
- Moratoire de trois mois sur le paiement minimum mensuel sur les cartes de crédit ainsi que la renonciation aux frais de retard.
- Approbation par la banque centrale d'environ 1,5 milliard d'USD des États-Unis d'Amérique pour les avoir à la disposition des clients, et 622,4 millions d'USD de crédits pour les industries d'exportation.
- Les travailleurs officiellement licenciés seront éligibles à une aide financière du fondo de asistencia solidaria para empleados (FASE), le gouvernement acceptant de payer entre rd\$ 5 000 (USD 9) et rd\$ 8 500 par mois en avril et mai pour les salaires.

- Annonce d'un programme économique d'un montant de 600 000 d'USD pour pallier les pertes de salaires et l'insécurité alimentaire. Du 1er avril au 31 mai, les 800 000 familles déjà inscrites au programme national d'assistance sociale tarjeta de solidaridad percevront une allocation mensuelle d'un montant compris entre 27 et 130 USD pour l'achat de produits alimentaires et de première nécessité. 700 000 familles non inscrites au programme en bénéficieront également.

### Équateur

- L'Équateur faisait déjà face à des défis dans ses efforts pour contenir le déficit budgétaire, qui sont maintenant aggravés par la chute des prix du pétrole. Le prix de référence du West Texas Intermediate (WTI) a baissé de 24 % pour atteindre seulement 20,37 USD le baril le 18 mars, son troisième pire jour de l'histoire et le prix le plus bas depuis février 2002.
- Le 25 mars, S&P a abaissé la cote de crédit à long et à court terme de l'Équateur, avec possibilité de défaut dans les prochains mois. Cependant, le gouvernement a effectué le 24 mars un paiement de 320 millions d'USD sur l'obligation 2020 du pays pour éviter de «perdre l'accès aux futures sources de financement».
- Le gouvernement calcule que les pertes pour le secteur du tourisme si la crise persiste pendant 90 jours s'élèveront à quelque 540 millions d'USD.
- Le 12 avril, la Banque mondiale prévoyait que l'économie équatorienne se contracterait de 6 % en 2020, contre une projection de croissance de 0,2 % en octobre 2019.

- Report des paiements de sécurité sociale de 90 jours et report des impôts pour les secteurs du tourisme et de l'exportation et des PME pour les trois prochains mois (avril-juin).
- Le pays recevra au total 2 milliards d'USD de fonds d'urgence de trois agences internationales au cours des prochaines semaines: 500 millions d'USD du FMI, 500 millions d'USD de la Banque mondiale et 1 milliard d'USD de la dette bilatérale, principalement de la Chine.

- Un nouveau paquet de politique budgétaire annoncé le 10 avril introduira de nouvelles taxes sur les hauts revenus (entreprises et particuliers) pour financer l'expansion d'un programme de subventions mensuelles temporaires pour les familles gagnant moins de 400 USD par mois.

### El Salvador

- Le président Bukele a agi relativement rapidement en ce qui concerne les voyages à l'étranger et les mesures d'éloignement social. Le pays est le seul sur les 15 inclus dans cette note à rester au niveau 2 de l'OMS (cas sporadiques).

- Suspension des factures d'électricité, de téléphone et d'internet pendant trois mois, à rembourser au cours des deux années suivantes.

- Gel des paiements sur des éléments tels que les hypothèques, les voitures, les motos et les cartes de crédit.

- Le 21 mars, les autorités ont annoncé le versement d'une subvention de 300 USD à 75 % environ des ménages salvadoriens, ainsi qu'un gel des prix des produits de base.

### Guatemala

- Le 9 mars, le chef de la banque du Guatemala a estimé une baisse comprise entre 0,1 % et 0,2 % du PIB pour 2020 du fait de la covid-19.

- Le gouvernement a annoncé la création d'un fonds d'urgence de 26 millions d'USD pour aider les familles dans le besoin pendant l'épidémie; 129 USD seront versés à ceux qui satisfont aux conditions requises pour couvrir les frais d'électricité, d'eau, et l'achat de produits alimentaires.



## Impact

### Honduras

- En tant que deuxième pays le plus pauvre d'Amérique centrale, le Honduras devrait faire face à des défis importants associés à la covid-19. Le FMI prévoit que la crise covid-19 aura un impact sur la croissance économique par la réduction de la demande extérieure, la baisse des envois de fonds, le resserrement des conditions financières extérieures et la contraction du tourisme.

- Les nouvelles projections du 12 avril de la Banque mondiale prévoient que l'économie du Honduras se contractera de 2,3 % en 2020.

## Mesures économiques

- Au milieu des besoins en matière de soins de santé et de protection sociale, le Honduras a accès à 143 millions d'USD du FMI, dans le cadre de ses accords existants.

- Le 16 mars, le gouvernement a annoncé des mesures telles que l'injection de fonds dans le secteur de la construction, l'extension des lignes de crédit pour garantir l'accès à la nourriture et un soutien financier aux propriétaires de petites entreprises (c'est-à-dire un gel de trois mois sur le remboursement des prêts et un financement spécial pour les entreprises de moins de 10 employés). Ces mesures ont été élargies le 2 avril pour inclure, entre autres, la création d'une fiducie pour garantir des prêts au secteur agricole et aux PME.

- Retard du paiement de l'impôt sur le revenu du 30 mars au 30 juin pour les salariés des PME, qui représentent 70 % des effectifs du pays.

- Réception d'un crédit de la Banque mondiale d'une valeur de 119 millions d'USD «pour renforcer le cadre financier et institutionnel du Honduras pour gérer les risques».

- La banque centrale hondurienne a approuvé un ensemble de politiques monétaires – y compris la réduction des investissements obligatoires dans la monnaie nationale et le taux d'intérêt du crédit – pour libérer 465,5 millions d'USD.

## Mesures sociales

- Un programme «panier de solidarité» a été annoncé, qui garantit la distribution de produits de base à 800 000 familles défavorisées (3,2 millions de personnes) pendant 30 jours à compter du 25 mars.

- Transfert de 14 millions d'USD aux maires pour l'achat de produits alimentaires et de produits de nettoyage à distribuer aux familles les plus éprouvées.

## Impact

### Mesures économiques

### Mesures sociales

#### Mexique

- Le peso a connu sa pire période de pertes en mars 2020 depuis que Donald Trump a remporté les élections américaines de 2016.
- Les principaux impacts économiques devraient résulter de l'interruption des chaînes d'approvisionnement, d'autant plus que l'impact du virus augmente aux États-Unis d'Amérique et diminue dans le tourisme.
- Le 26 mars, S&P a abaissé sa cote de crédit pour le Mexique et la Compagnie pétrolière d'État PEMEX; le 17 avril, Moody's a rétrogradé les obligations PEMEX au grade indésirable et FITCH a abaissé sa cote de crédit pour le Mexique à BBB (un cran au-dessus du grade indésirable) le 15 avril.
- Le 21 avril, la Cepalc des Nations Unies prévoyait une contraction de 6,5 % du PIB du Mexique en 2020.

- La banque centrale abaissera son taux d'intérêt de référence de 50 points de base à 6,5 %.
- Un plan (annoncé le 24 mars) visant à accorder 1 million de prêts à taux d'intérêt faible ou nul aux PME.
- Annulation et réorientation de tous les trusts publics de l'État le 3 avril au trésor fédéral. Les 281 fiduciaires publics annulés représentent plus de 10 milliards d'USD américains, qui seront utilisés pour les programmes sociaux, la reprise économique et les prêts, le soutien à la Société pétrolière d'État PEMEX et le paiement de la dette publique. Certaines fiduciaires utilisées à des fins d'urgence seront exemptées.

- Versement anticipé des prestations de retraite aux citoyens âgés (le 18 mars); ceux-ci percevront deux paiements au lieu d'un.
- Il a été annoncé le 30 mars que les entreprises qui ne paient pas leurs salariés ou ne respectent pas les règles risquent des sanctions.

#### Panama

- Étant donné que 6 % du commerce mondial transitent par le canal de Panama, les analystes financiers prévoient que le Panama ressentira l'impact du fait que le virus continue d'affecter le commerce.
- Les projections du 12 avril de la Banque mondiale prévoient que l'économie du Panama se contractera de 2 % en 2020.

- Le maire de Panama a annoncé que chacun des 23 conseils communautaires de la capitale recevra USD 25 000 de fonds d'urgence.

- Les autorités ont annoncé le 24 mars que le paiement des factures de services d'utilité publique serait suspendu pendant trois mois pour les personnes qui ont perdu leur emploi, et que leur connexion au réseau internet ne serait pas interrompue.

- Report de l'hypothèque et du prêt jusqu'au 31 décembre.

## Impact

- Les projections d'avril de la Banque mondiale prévoient que le PIB du Paraguay se contractera de 1,2 % en 2020, contre une estimation de croissance de 0 % en 2019.

## Paraguay

### Mesures économiques

- Réduction des taux d'intérêt de 4 % à 3,75 %.
- Loi sur les urgences sanitaires permettant d'allouer jusqu'à 1,6 milliard d'USD de prêts d'organisations internationales. Sur cette somme, le gouvernement consacrera 514 millions d'USD aux services de santé publique et 408 millions d'USD à la protection de l'emploi.
- Le programme annoncé le 15 avril comprend la distribution de 100 millions d'USD à 1,2 million de travailleurs informels, 100 millions d'USD pour aider à financer les subventions privées aux soins de santé, 20 millions d'USD pour les soins aux personnes âgées et 10 millions d'USD pour les secours économiques de 160 000 familles à faible revenu.

### Mesures sociales

- Le 25 mars, le gouvernement a annoncé le programme ñangareko, qui prévoit des transferts monétaires pour l'achat de produits alimentaires et d'hygiène à quelque 33 000 ménages dont le revenu a diminué par suite du confinement.
- Le 30 mars, le président benítez a annoncé une réduction des salaires de la fonction publique qui permettra d'économiser quelque 52 millions d'USD. La mesure établit qu'aucun salaire officiel mensuel ne doit être supérieur à 5 635 d'USD — montant du salaire présidentiel.

## Pérou

- La Chine est le premier partenaire commercial du Pérou, représentant 30 % de ses exportations. Goldman Sachs dit que le Pérou, avec le Chili, compte comme l'économie la plus exposée d'Amérique latine en raison du coronavirus.
- Le secteur du tourisme est également en plein essor; par exemple, le 15 mars, le machu picchu a été fermé en raison de la déclaration de la situation d'urgence nationale. Les administrateurs du site prévoient des pertes économiques pouvant atteindre 100 millions d'USD en raison de la fermeture de deux semaines.
- Le 12 avril, la Banque mondiale prévoyait que l'économie péruvienne se contracterait de 4,7 % en 2020, contre une projection de 3,2 % de croissance en octobre 2019.

- 8,73 milliards d'USD de prêts aux entreprises, bénéficiant principalement aux PME.
- Délai de grâce pour le paiement de l'impôt sur le revenu des PME et des particuliers jusqu'au début juin.
- Expansion de 90 % du fonds crecer pour permettre aux PME d'accéder au capital.
- Retraits de 300 USD sans pénalité en avril et mai pour les péruviens qui ont cotisé à des fonds de retraite privés.

- 3 millions de ménages vulnérables percevront une prime de 110 USD par mois, ce qui touchera au total 9 millions de personnes environ.
- Paiements anticipés dans le cadre des programmes contigo et pension 65, qui s'adressent aux personnes lourdement handicapées et aux personnes de plus de 65 ans en situation de pauvreté.

- À partir de la mi-avril, le gouvernement subventionnera les salaires de ceux dont les emplois sont complètement suspendus en raison de la pandémie, avec des paiements de 225 USD par mois.

## Impact

- La Chine est le principal marché d'exportation de l'Uruguay. Les exportations de l'Uruguay en mars ont diminué de 8,5 % en glissement annuel, selon Uruguay XXI, principalement en raison d'une baisse de 24 % des exportations vers la Chine de bœuf, de laine, de produits forestiers et de cuir.
- Les prévisions d'avril de la Banque mondiale prévoient que le PIB d'Uruguay se contractera de 2,7 % en 2020, contre une augmentation de 0,2 % en 2019.

## Uruguay

### Mesures économiques

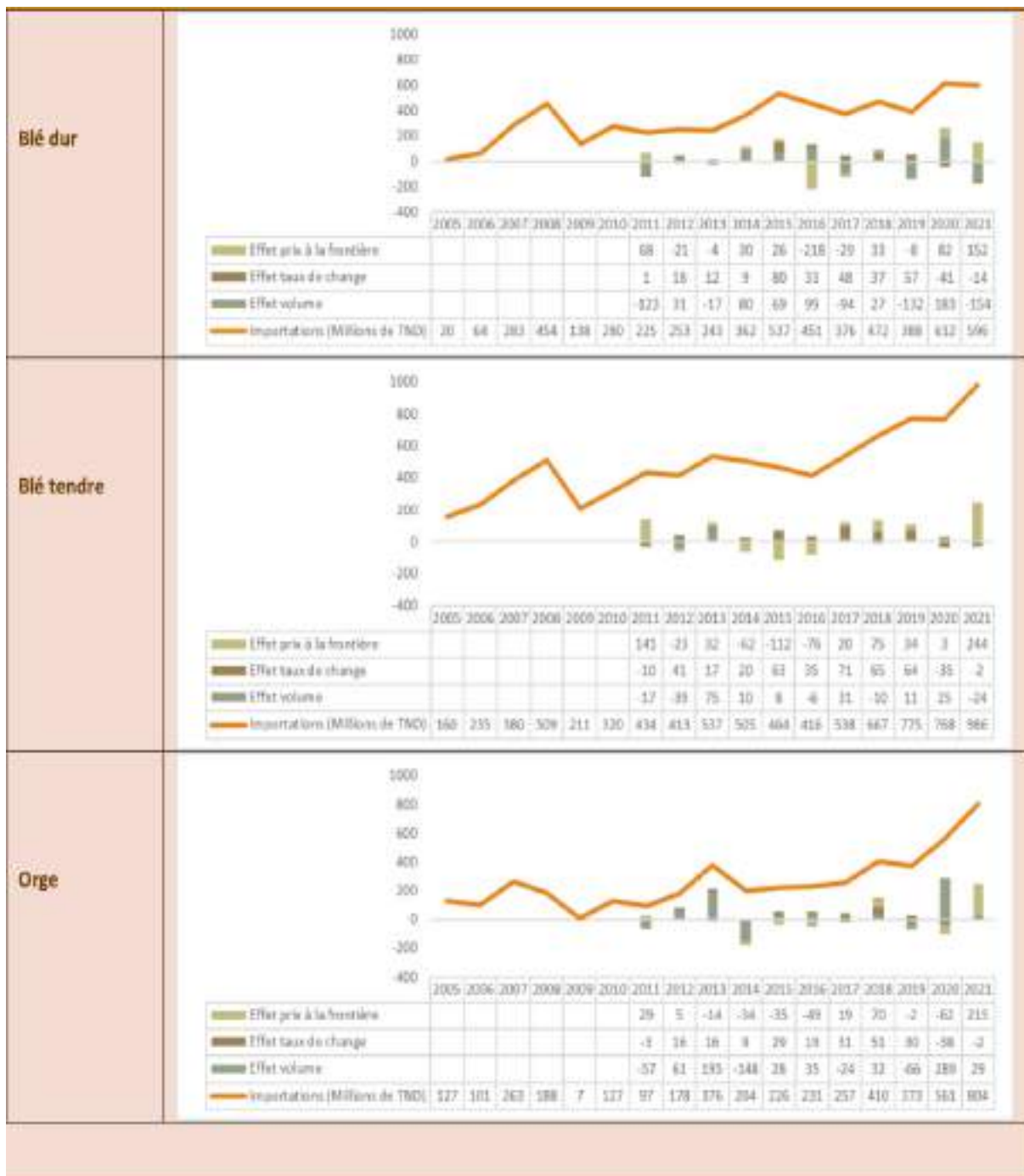
- Prolongation des délais de paiement des impôts aux agences uruguayennes de recettes et de sécurité sociale.
- Octroi par la banque centrale de lignes de crédit d'environ 50 millions d'USD aux entreprises et ajustements de la politique monétaire, y compris des extensions des échéances de crédit, des réductions temporaires des réserves bancaires pour stimuler les lignes de crédit et un assouplissement temporaire des réglementations boursières.
- Le 1ER avril, le sénat a approuvé le fonds de solidarité covid-19, composé de 75 millions d'USD de prêts des institutions financières nationales et internationales, pour couvrir les décaissements du gouvernement pendant l'urgence sanitaire.

### Mesures sociales

- Le Ministère du développement social va recevoir une enveloppe de 22 millions d'USD pour renforcer les programmes sociaux, comme la construction de centres de refuge et l'augmentation du montant versé sur la carte Uruguay social, une aide publique versée aux personnes les plus défavorisées pour l'achat de produits alimentaires et de première nécessité.
- Le gouvernement met en place un programme alimentaire, en coordination avec la compagnie de communications antel: une prime de 27 USD sera versée par l'intermédiaire d'une application mobile aux personnes les plus vulnérables sur le plan économique.
- Les autorités ont annoncé le 24 mars le versement prochain d'une subvention à 55 000 travailleurs des secteurs public et privé âgés de plus de 65 ans pour qu'ils restent chez eux.
- Aux fins d'économies, les salaires et pensions des agents du secteur public supérieurs à 80 000 uyu (1 800 USD) par mois vont être réduits dans une proportion comprise entre 5 % et 20 % à compter d'avril; les salaires du président, des ministres, des législateurs et des directeurs d'établissements publics seront diminués de 20 % pendant deux mois au moins. Les économies ainsi réalisées seront versées au fondo coronavirus destiné à couvrir les coûts liés à la lutte contre le virus.

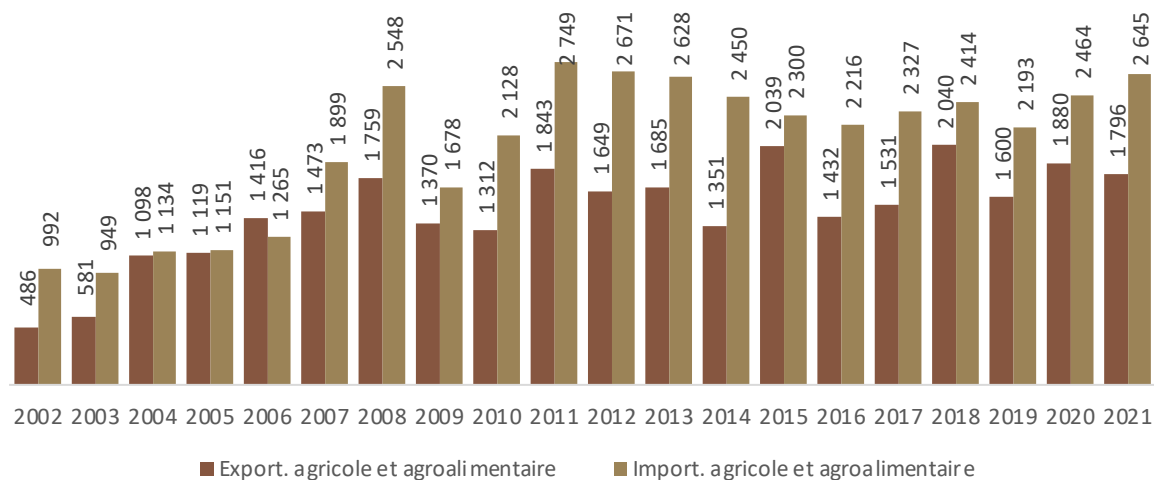
Source: OCDE (2020). Covid-19 en ALC: un aperçu des réponses gouvernementales à la crise. Avril 2020.

## ANNEXE 6. DÉCOMPOSITION DE LA VARIATION ANNUELLE DE LA FACTURE DES IMPORTATIONS DE CÉRÉALES SUBVENTIONNÉES (MDT)



Source: Estimation des auteurs.

## ANNEXE 7. COMMERCE EXTÉRIEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE DE LA TUNISIE, 2002-2021 (MILLIONS D'USD)



Source: Élaboration de l'auteur à partir des données Trade MAP.

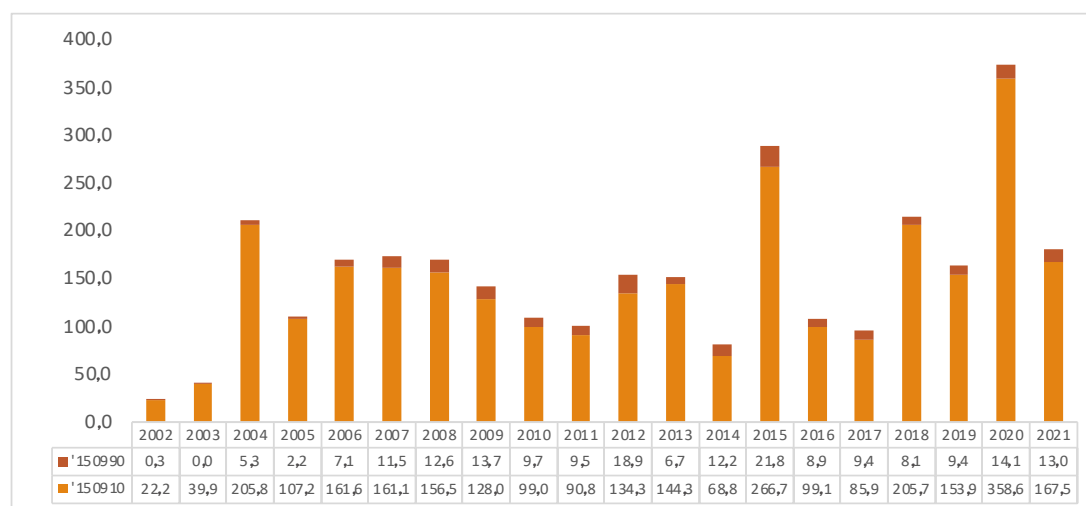
## ANNEXE 8. BALANCE COMMERCIALE AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE EN VALEUR PAR CHAPITRE DOUANIER, 2015-2021 (MILLIONS D'USD)

Code	Libellé produit	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Solde</b>	<b>Total (01 24)</b>	<b>-261</b>	<b>-784</b>	<b>-797</b>	<b>-374</b>	<b>-593</b>	<b>-583</b>	<b>-848</b>
'01	Animaux vivants	-25	-6	-7	-17	-25	-20	-13
'02	Viandes et abats comestibles	-14	-3	-6	-20	-21	-5	0
'03	Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques	78	68	88	84	50	58	119
'04	Lait et produits de la laiterie; œufs d'oiseaux; miel naturel; produits comestibles d'origine...	11	6	-8	-24	-37	-29	-12
'05	Autres produits d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs	27	11	8	4	-1	-1	-1
'06	Plantes vivantes et produits de la floriculture	-4	-4	-3	2	0	2	1
'07	Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires	20	25	19	32	39	37	42
'08	Fruits comestibles; écorces d'agrumes ou de melons	260	235	234	275	268	233	234
'09	Café, thé, maté et épices	-39	-38	-63	-55	-53	-52	-53
'10	Céréales	-937	-816	-734	-811	-692	-1002	-1173
'11	Produits de la minoterie; malt; amidons et féculés; inuline; gluten de froment	4	0	4	1	-5	-4	-4
'12	Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers; plantes industrielles ou...	-260	-288	-240	-318	-294	-287	-324
'13	Gommes, résines et autres sucres et extraits végétaux	-5	-4	-4	-5	-6	-6	-5
'14	Matières à tresser et autres produits d'origine végétale, non dénommés ni compris ailleurs	1	0	0	0	-1	-1	-1
'15	Graisses et huiles animales ou végétales; produits de leur dissociation; graisses alimentaires...	854	300	246	709	361	717	494
'16	Préparations de viande, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés...	19	13	11	21	27	26	31
'17	Sucres et sucreries	-158	-122	-156	-114	-111	-111	-72
'18	Cacao et ses préparations	-7	-10	-16	-10	-10	-15	-10
'19	Préparations à base de céréales, de farines, d'amidons, de féculés ou de lait; pâtisseries	74	52	48	50	71	65	61

Code	Libellé produit	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
'20	Préparations de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes	3	7	1	-5	-5	2	13
'21	Préparations alimentaires diverses	-42	-33	-32	-19	-19	-18	-12
'22	Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	29	19	13	11	16	19	11
'23	Résidus et déchets des industries alimentaires; aliments préparés pour animaux	-98	-118	-83	-47	-23	-58	-66
'24	Tabacs et succédanés de tabac fabriqués	-51	-80	-114	-116	-123	-132	-108

Source: Élaboration de l'auteur à partir des données Trade MAP.

## ANNEXE 9. ÉVOLUTION DES VOLUMES EXPORTÉS D'HUILE D'OLIVE, 2002-2021 (1 000 TONNES)



**N.B.:** code SH 150910 (huile d'olive vierge et ses fractions, obtenues, à partir des fruits de l'olivier, uniquement par des procédés mécaniques ou physiques, dans des conditions n'altérant pas l'huile) et code SH 150990 (huile d'olive et ses fractions, traitées mais non chimiquement modifiées, obtenues, à partir des fruits de l'olivier, uniquement par des procédés mécaniques ou physiques, dans des conditions n'altérant pas l'huile).

Source: Élaboration de l'auteur à partir des données Trade MAP.

## ANNEXE 10. PRINCIPALES DESTINATIONS POUR LES EXPORTATIONS TUNISIENNES D'HUILE D'OLIVE, 2015-2021 (MILLIONS D'USD)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Monde</b>	949	402	407	784	466	813	595	<b>Part (%)</b>						
<b>Espagne</b>	318	72	61	270	119	367	182	33,5 %	17,8 %	15,0 %	34,4 %	25,5 %	45,1 %	30,6 %
<b>Italie</b>	291	152	142	202	108	150	152	30,7 %	37,8 %	34,9 %	25,8 %	23,2 %	18,5 %	25,5 %
<b>États-Unis d'Amérique</b>	176	66	72	151	88	135	101	18,6 %	16,4 %	17,6 %	19,3 %	18,9 %	16,6 %	17,0 %
<b>Canada</b>	13	17	20	30	29	46	43	1,4 %	4,3 %	4,9 %	3,9 %	6,2 %	5,7 %	7,2 %
<b>France</b>	34	40	46	27	32	24	32	3,6 %	9,9 %	11,2 %	3,4 %	6,9 %	2,9 %	5,3 %
<b>Arabie saoudite</b>	11	6	4	21	18	8	11	1,1 %	1,4 %	1,1 %	2,7 %	3,9 %	0,9 %	1,8 %
<b>Belgique</b>	1	1	1	0	5	5	10	0,1 %	0,3 %	0,3 %	0,0 %	1,0 %	0,7 %	1,7 %
<b>Brésil</b>	0	2	2	5	5	5	8	0,0 %	0,4 %	0,6 %	0,6 %	1,2 %	0,7 %	1,4 %
<b>Portugal</b>	19	6	16	13	6	10	6	2,0 %	1,4 %	4,0 %	1,6 %	1,2 %	1,3 %	1,1 %
<b>Autres pays</b>	86	41	43	64	56	63	50	9,1 %	10,2 %	10,6 %	8,2 %	11,9 %	7,7 %	8,4 %

**N.B.:** code SH 1509 (huile d'olive et ses fractions-obtenues, à partir des fruits de l'olivier, uniquement par des procédés mécaniques ou physiques, dans des conditions n'altérant pas l'huile, même raffinées, mais non chimiquement modifiées).

Source: Élaboration de l'auteur à partir des données Trade MAP.

## ANNEXE 11. ÉVOLUTION DES EXPORTATIONS TUNISIENNES DE GRAISSES ET HUILES ANIMALES OU VÉGÉTALES, 2017-2021 (MDT)

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Monde</b>	25,8	30,0	32,3	21,2	41,4
<b>Sénégal</b>	11,5	16,6	15,1	10,0	14,1
<b>Algérie</b>	10,6	6,3	10,3	6,7	13,9
<b>Angola</b>	2,0	3,1	6,1	4,2	12,0
<b>Gabon</b>	1,6	3,6	0,6	0,3	1,4
<b>Guinée</b>	0,1	0,2	0,1	0,0	0,1

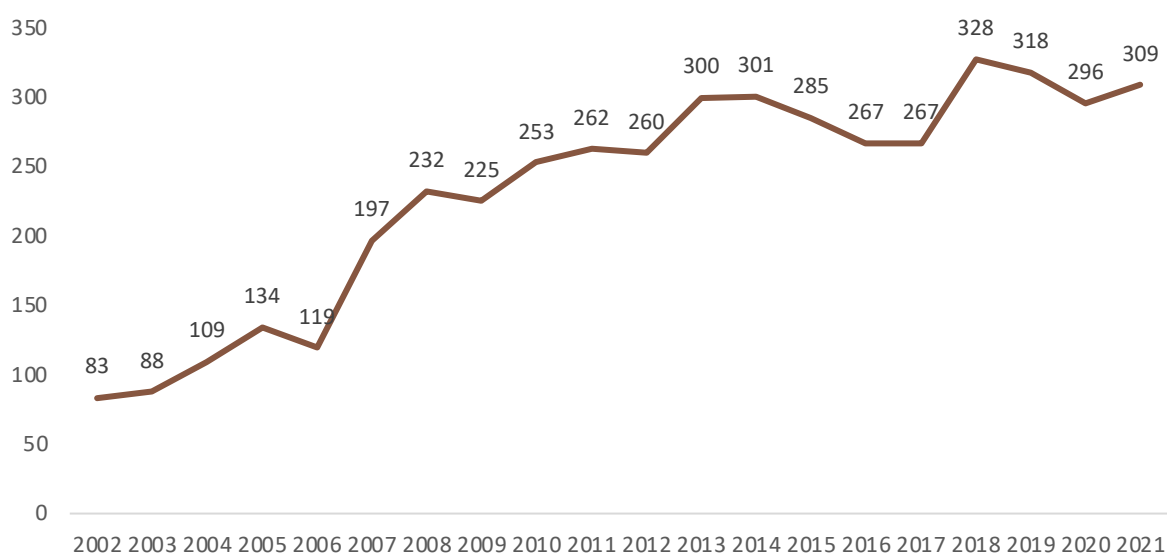
**N.B.:** code SH 1516 graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées  
**Source:** Élaboration de l'auteur à partir des données Trade MAP et BCT.

## ANNEXE 12. ÉVOLUTION DES EXPORTATIONS TUNISIENNES D'HUILE DE SOJA, 2017-2021 (MDT)

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Monde</b>	21,5	15,8	15,8	0,4	0,3
<b>Sénégal</b>	21,5	12,5	13,0	0,0	0,3
<b>Algérie</b>	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0
<b>Angola</b>	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
<b>Gabon</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Guinée</b>	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0
<b>Libye</b>	0,0	2,5	2,5	0,4	0,0
<b>Mauritanie</b>	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0

**N.B.:** code SH 1507 (huile de soja et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées).  
**Source:** Élaboration de l'auteur à partir des données Trade MAP et BCT.

## ANNEXE 13. ÉVOLUTION DES EXPORTATIONS TUNISIENNES DE FRUITS EN VALEUR (MILLIONS D'USD), 2002-2021



**N.B.:** code SH 08 (fruits comestibles; écorces d'agrumes ou de melons).  
**Source:** Élaboration de l'auteur à partir des données Trade MAP.



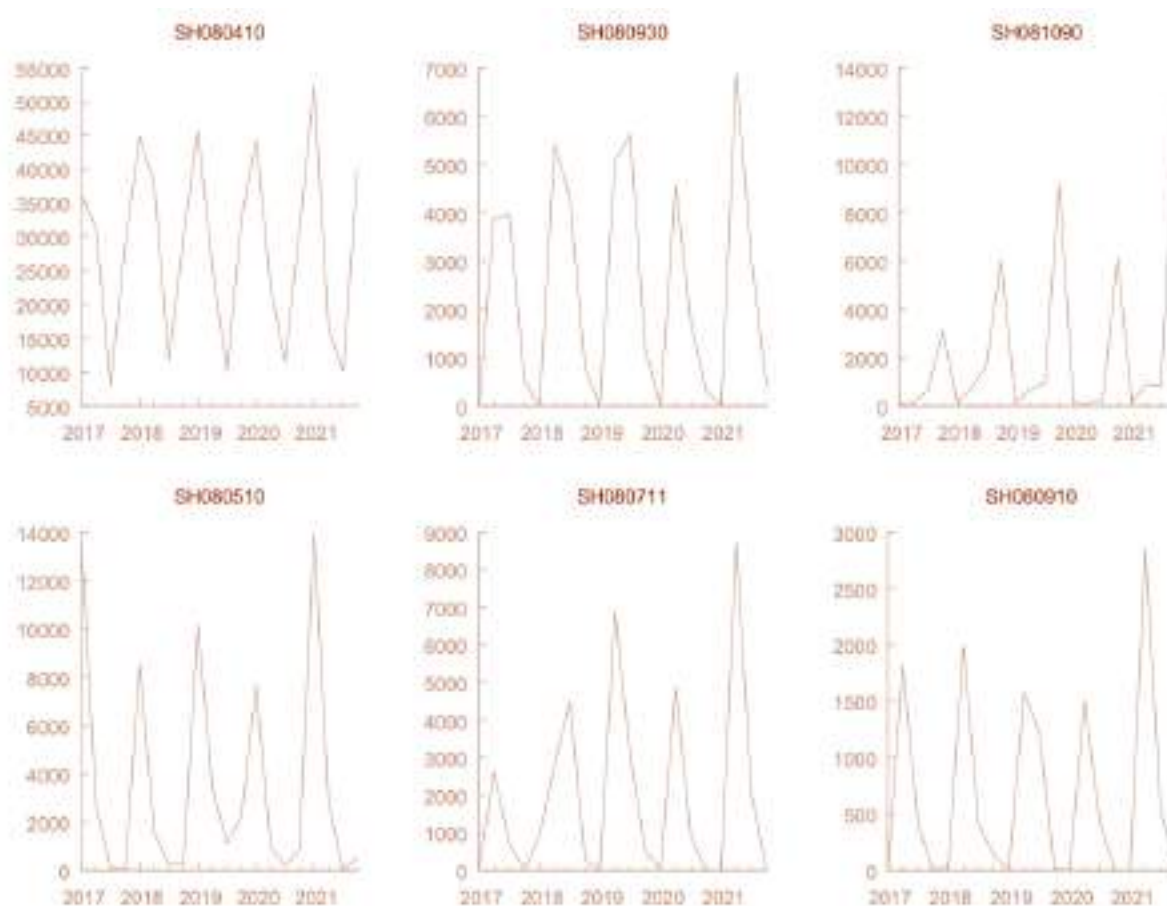
## ANNEXE 14. DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES EXPORTATIONS TUNISIENNES DE DATTES, 2017-2021

	Valeur exportée (millions d'USD)					Quantité exportée (1 000 tonnes)				
	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Monde</b>	230,0	281,8	265,9	261,7	255,9	104,4	124,0	114,0	109,3	118,7
<b>Maroc</b>	49,2	69,9	65,3	48,6	54,3	25,7	35,0	30,3	20,8	26,0
<b>Allemagne</b>	21,8	26,8	25,3	24,2	25,6	7,9	9,2	8,9	8,7	9,0
<b>Malaisie</b>	15,9	10,5	16,8	17,5	19,6	5,4	3,6	5,1	5,7	7,3
<b>France</b>	18,7	21,2	19,8	21,1	18,8	10,2	13,1	8,8	9,1	8,7
<b>Italie</b>	15,7	17,2	16,9	16,1	17,5	6,7	7,1	7,8	7,7	10,6
<b>Indonésie</b>	15,4	17,1	16,4	20,5	17,3	4,5	5,0	4,4	5,9	5,1
<b>Espagne</b>	15,9	19,1	18,6	18,3	14,6	6,0	7,1	9,9	9,2	6,7
<b>Türkiye</b>	5,6	6,1	5,1	8,3	9,2	3,0	2,5	2,2	3,7	4,1
<b>États-Unis d'Amérique</b>	14,6	30,6	17,6	11,9	8,4	5,3	11,2	6,1	3,9	3,1
<b>Pays-bas</b>	7,9	9,2	8,1	9,1	6,4	3,6	3,8	3,2	3,5	2,8
<b>Canada</b>	3,5	6,0	5,2	8,8	6,3	1,4	1,9	1,6	3,0	2,3
<b>Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord</b>	4,2	5,2	4,7	4,6	5,8	1,9	2,2	1,9	1,9	2,2
<b>Belgique</b>	4,9	6,2	6,4	7,6	5,6	3,2	3,6	4,1	5,3	4,0
<b>Émirats arabes unis</b>	1,9	2,2	2,1	4,2	4,0	1,1	1,3	1,2	2,4	2,2
<b>Suisse</b>	3,2	2,6	2,5	4,5	3,3	0,9	0,7	0,7	1,4	1,0
<b>Sénégal</b>	1,2	1,2	0,9	1,4	3,2	0,7	0,6	0,5	0,8	1,7
<b>Fédération de Russie</b>	7,3	5,3	5,7	3,6	3,1	3,8	2,8	3,0	2,0	1,7
<b>Inde</b>	1,4	1,2	1,2	2,5	2,7	0,7	0,7	0,5	1,2	1,2
<b>BangladeSH</b>	0,3	0,3	0,7	2,0	2,3	0,1	0,1	0,3	0,9	1,0
<b>Grèce</b>	1,2	1,4	1,6	1,8	2,3	0,6	0,6	0,7	0,8	1,1
<b>Autres pays</b>	20,4	22,3	25,3	25,2	25,5	11,8	11,6	12,8	11,6	16,8

N.B.: code SH 080410 (dattes, fraîches ou sèches).

Source: Élaboration de l'auteur à partir des données Trade MAP.

## ANNEXE 15. DÉTECTION DES VALEURS ABERRANTES DES EXPORTATIONS TRIMESTRIELLES DES 6 PREMIERS PRODUITS DU CHAPITRE DOUANIER SH 08 (TONNES)



SH080410	SH080930	SH081090	SH080510	SH'080711	SH080910
No outliers detected	No outliers detected	Outliers	No outliers detected	No outliers detected	Outliers
		14 Ao (2 2020)			6 Ao (2 2018)
					8 Ao (4 2018)
					11 Ao (3 2019)
					18 Ao (2 2021)

**N.B.:** valeur aberrante additive (AO); valeur aberrante d'innovation (IO); changement de niveau (LS); changement temporaire (TC) et changement de niveau saisonnier (SLS).

Source: Élaboration de l'auteur sur la base de TRAMO (Time series Regression with ARIMA noise, Missing values and Outliers, V. Gomez et A. Maravall, 1994-1996).

## ANNEXE 16. ÉVOLUTION INDICIAIRE DES PRINCIPALES EXPORTATIONS DE PRODUITS DE LA MER (CHAPITRE DOUANIER SH 03), BASE 2020

	Crevettes, même fumées, même décortiquées, y.C. Les crevettes non décortiquées préalablement...		Crabes, même fumés, même décortiqués, y.C. Les crabes non décortiqués préalablement cuits à...		Dorades de mer des espèces [sparidae], fraîches ou réfrigérées		Seiches et sépioles, calmars et encornets, même séparés de leur coquille, congelés		Thons rouges de l'atlantique et du pacifique (thunnus thynnus, thunnus orientalis), vivants		
	SH 030617	SH 030614	SH 030285	SH 030743	SH 030194	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
2002											
2003											
2004			0,2	0,2							
2005											
2006											
2007											
2008			0,0	0,0					17,1	10,8	
2009									12,3	6,5	
2010									5,1	10,3	
2011									4,1	7,2	
2012	71,5	57,7			11,2	15,6			11,5	33,7	
2013	117,3	107,6			13,3	14,1			17,1	39,3	
2014	132,1	119,1			9,0	9,5			6,3	14,1	
2015	148,4	130,1	0,1	0,0	4,7	4,3			27,1	58,6	
2016	145,1	138,3	2,6	1,6	32,2	30,2			36,8	66,4	
2017	115,6	107,1	19,1	15,1	78,4	78,1			56,7	100,9	
2018	108,1	106,5	68,4	54,5	191,7	187,2	211,7	219,0	47,2	97,6	
2019	106,1	105,4	106,6	97,8	117,6	103,4	168,6	161,3	55,2	90,4	
2020	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	
2021	136,9	143,1	186,1	189,0	203,9	177,5	122,5	139,2	89,5	97,1	

N.B.: code SH 03 (poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques).

Source: Élaboration de l'auteur à partir des données Trade MAP.

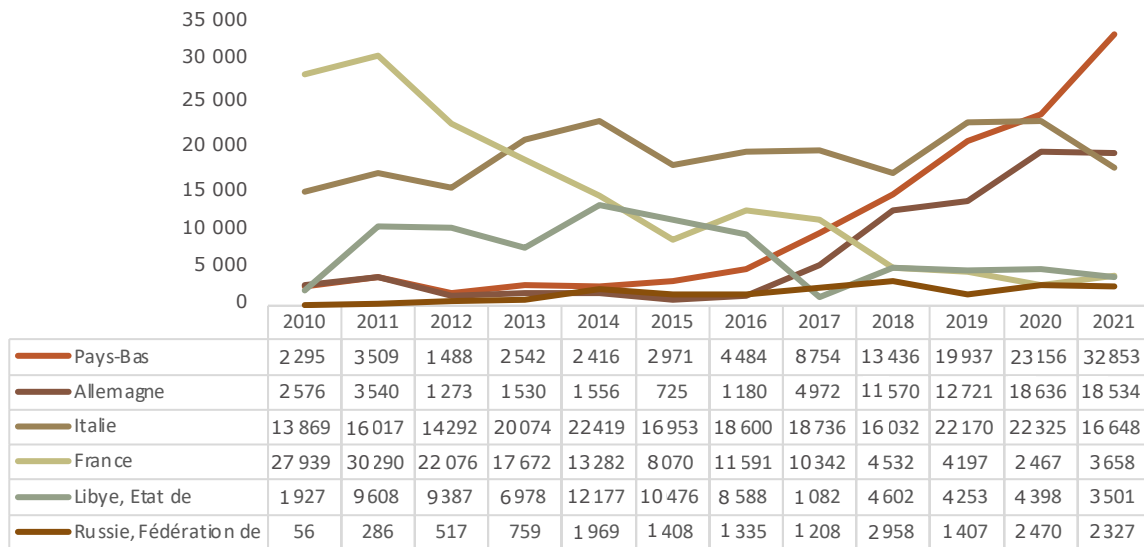
## ANNEXE 17. ÉVOLUTION DES EXPORTATIONS TUNISIENNES DE PÂTES ALIMENTAIRES (1 000 TONNES), 2012-2021

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Monde	79,116	89,004	60,744	69,053	62,485	80,275	73,888	73,802	86,692	57,857
Libye	34,8 %	12,7 %	2,3 %	37,0 %	48,0 %	38,4 %	28,9 %	40,0 %	32,8 %	22,3 %
Éthiopie	6,1 %	4,2 %	12,6 %	17,0 %	15,3 %	21,8 %	22,7 %	16,3 %	13,1 %	16,1 %
Madagascar	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	5,3 %	11,4 %
Niger	16,6 %	14,7 %	18,9 %	11,0 %	5,7 %	10,9 %	10,9 %	9,8 %	11,0 %	9,4 %
Bénin	0,5 %	0,4 %	0,6 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	0,8 %	2,3 %	2,9 %	6,0 %
Guinée	0,0 %	0,2 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	1,6 %	2,4 %	1,8 %	4,1 %
France	0,3 %	0,1 %	0,4 %	0,8 %	0,7 %	0,5 %	0,7 %	1,0 %	1,6 %	3,3 %
Autres pays	41,7 %	67,8 %	65,1 %	34,1 %	30,3 %	28,5 %	34,4 %	28,2 %	31,6 %	27,3 %
Zones non définies ailleurs	24,1 %	54,5 %	47,7 %	22,3 %	24,6 %	24,2 %	30,3 %	25,7 %	27,3 %	19,6 %

N.B.: 190 219 pâtes alimentaires non-cuites ni farcies ni autrement préparées, ne contenant pas d'œufs.

Source: Élaboration de l'auteur à partir des données Trade MAP.

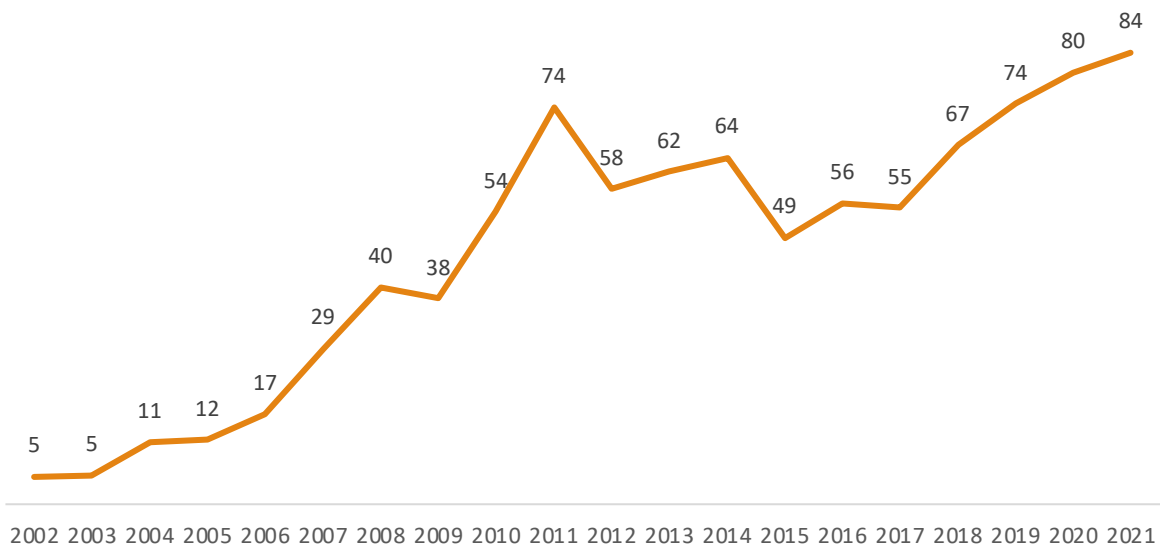
## ANNEXE 18. PRINCIPALES DESTINATIONS POUR LES EXPORTATIONS TUNISIENNES DE LÉGUMES, 2010-2021 (MILLIERS D'USD)



**N.B.:** code SH 07 légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires.

Source: Élaboration de l'auteur à partir des données Trade MAP.

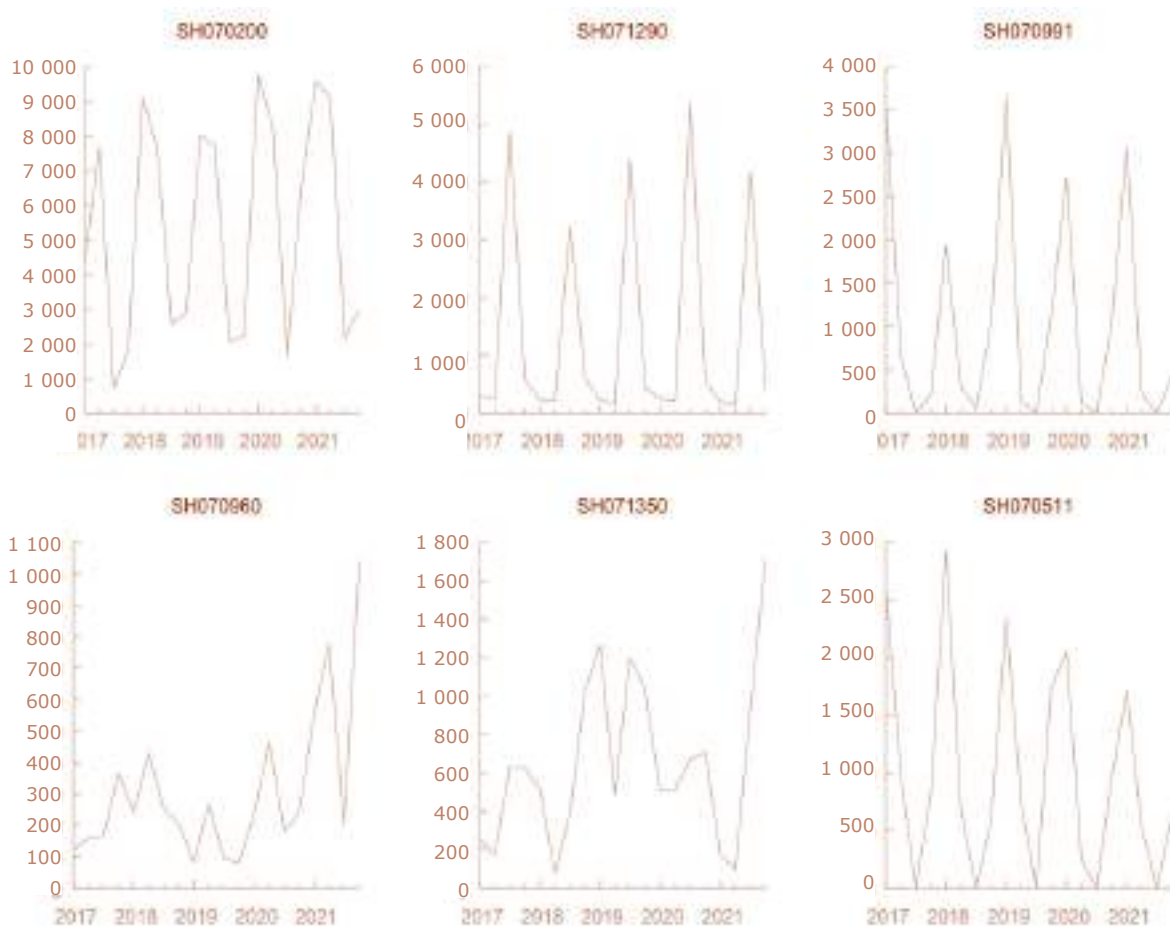
## ANNEXE 19. ÉVOLUTION DES EXPORTATIONS TUNISIENNES DE LÉGUMES (MILLIONS D'USD), 2002-2021



**N.B.:** code SH 07 légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires

Source: Élaboration de l'auteur à partir des données Trade MAP.

## ANNEXE 20. DÉTECTION DES VALEURS ABERRANTES DES EXPORTATIONS TRIMESTRIELLES EN VOLUME (EN TONNES) DES SIX PREMIERS PRODUITS DU CHAPITRE DOUANIER SH 07 (LÉGUMES, PLANTES, RACINES ET TUBERCULES ALIMENTAIRES)



**N.B.:** aucune valeur aberrante détectée.

Source: Élaboration de l'auteur sur la base de TRAMO (Time series Regression with ARIMA noise, Missing values and Outliers, V. Gomez et A. Maravall, 1994-1996).

## ANNEXE 21. DISTRIBUTION RÉGIONALE DE LA SUPERFICIE EMBLAVÉE EN BLÉ DUR (1 000 HA): PRINCIPAUX INDICATEURS STATISTIQUES

	Période 1980-1989			Période 1990-1999			Période 2000-2009			Période 2010-2019		
	Écart type	Moyenne	CV	Écart type	Moyenne	CV	Écart type	Moyenne	CV	Écart type	Moyenne	CV
<b>Total nord</b>	18,8	483,6	4 %	25,7	523,7	5 %	18,5	499,5	4 %	16,9	443,0	4 %
<b>Total centre</b>	82,0	253,8	32 %	72,7	272,7	27 %	60,2	227,0	27 %	35,5	121,7	29 %
<b>Total sud</b>	31,6	56,0	56 %	39,5	50,9	78 %	19,5	34,1	57 %	12,6	16,7	76 %
<b>Total national</b>	108,2	793,4	14 %	112,9	847,2	13 %	91,1	760,6	12 %	54,1	581,4	9 %

Source: Élaboration à partir des données de l'ONAGRI (MARHP).

## ANNEXE 22. DISTRIBUTION RÉGIONALE DE LA SUPERFICIE EMBLAVÉE EN BLÉ TENDRE (1 000 HA): PRINCIPAUX INDICATEURS STATISTIQUES

	Période 1980-1989			Période 1990-1999			Période 2000-2009			Période 2010-2019		
	Écart type	Moyenne	CV	Écart type	Moyenne	CV	Écart type	Moyenne	CV	Écart type	Moyenne	CV
<b>Total nord</b>	19,6	94,7	21 %	10,0	122,6	8 %	9,3	119,6	8 %	15,9	103,6	15 %
<b>Total centre</b>	14,1	23,1	61 %	12,5	24,1	52 %	2,8	10,2	28 %	2,7	4,0	66 %
<b>Total sud</b>	4,8	4,4	109 %	7,1	7,5	94 %	2,8	3,5	81 %	0,7	0,5	146 %
<b>Total national</b>	35,3	122,2	29 %	15,7	154,2	10 %	12,5	133,2	9 %	17,7	108,2	16 %

Source: Élaboration à partir des données de l'ONAGRI (MARHP).

## ANNEXE 23. DISTRIBUTION RÉGIONALE DE LA SUPERFICIE EMBLAVÉE EN ORGE (1 000 HA): PRINCIPAUX INDICATEURS STATISTIQUES

	Période 1980-1989			Période 1990-1999			Période 2000-2009			Période 2010-2019		
	Écart type	Moyenne	CV	Écart type	Moyenne	CV	Écart type	Moyenne	CV	Écart type	Moyenne	CV
<b>Total nord</b>	26,4	221,1	12 %	21,7	206,9	11 %	31,3	237,5	13 %	8,1	302,4	3 %
<b>Total centre</b>	83,9	269,6	31 %	67,8	241,0	28 %	46,5	227,8	20 %	38,3	204,0	19 %
<b>Total sud</b>	55,5	100,5	55 %	49,7	71,2	70 %	33,8	63,7	53 %	29,5	39,8	74 %
<b>Total national</b>	140,3	591,3	24 %	110,7	519,1	21 %	73,4	529,0	14 %	57,6	546,3	11 %

Source: Élaboration à partir des données de l'ONAGRI (MARHP).

## ANNEXE 24. DISTRIBUTION RÉGIONALE DE LA SUPERFICIE EMBLAVÉE EN TRITICALE (1 000 HA): PRINCIPAUX INDICATEURS STATISTIQUES

	Période 1980-1989			Période 1990-1999			Période 2000-2009			Période 2010-2019		
	Écart type	Moyenne	CV	Écart type	Moyenne	CV	Écart type	Moyenne	CV	Écart type	Moyenne	CV
<b>Total nord</b>	6,1	5,2	118 %	5,2	9,2	56 %	3,0	4,3	68 %	4,8	14,8	33 %
<b>Total centre</b>	0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0	
<b>Total sud</b>	0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0	211 %
<b>Total national</b>	6,1	5,2	118 %	5,2	9,2	56 %	3,0	4,3	68 %	4,8	14,8	33 %

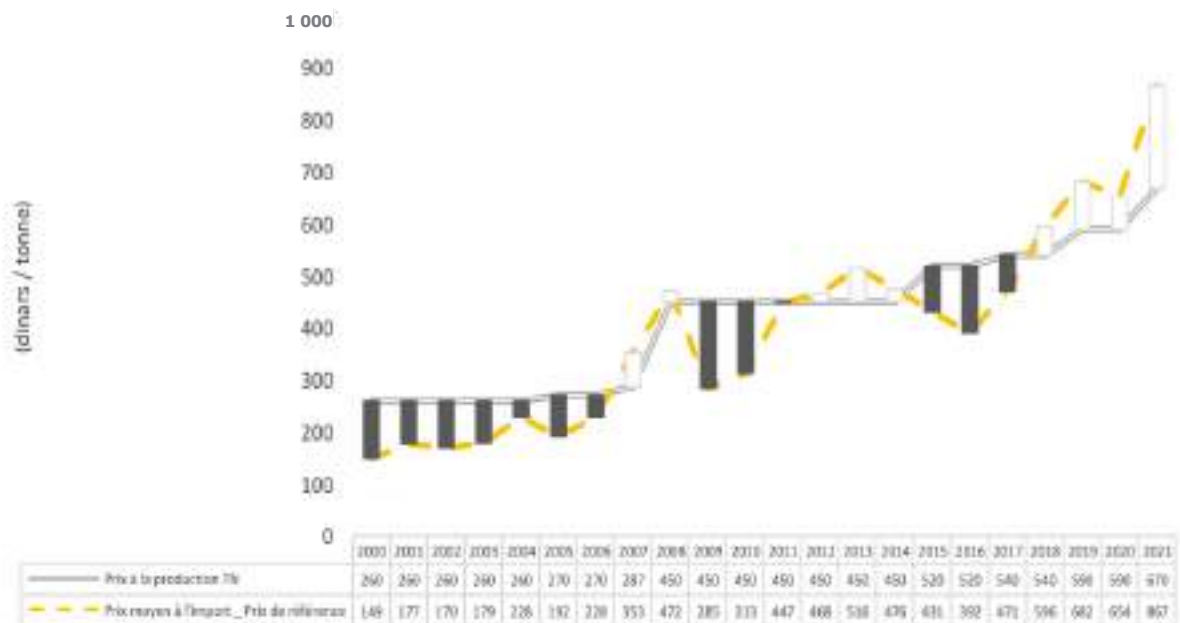
Source: Élaboration à partir des données de l'ONAGRI (MARHP).

## ANNEXE 25. ÉVOLUTION COMPARÉE DU DIFFÉRENTIEL DE PRIX NATIONAUX ET DES PRIX À L'IMPORT POUR LE BLÉ DUR (DINARS/TONNE)



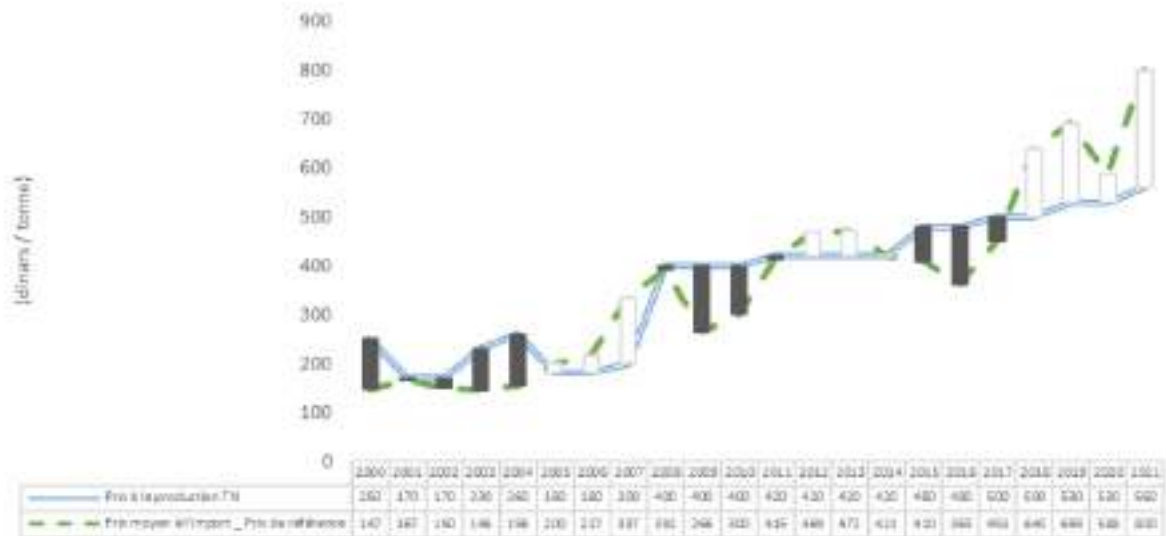
Source: Calcul des auteurs à partir des données de l'ONAGRI et la BCT.

## ANNEXE 26. ÉVOLUTION COMPARÉE DU DIFFÉRENTIEL DE PRIX NATIONAUX ET DES PRIX À L'IMPORT POUR LE BLÉ TENDRE (DINARS/TONNE)



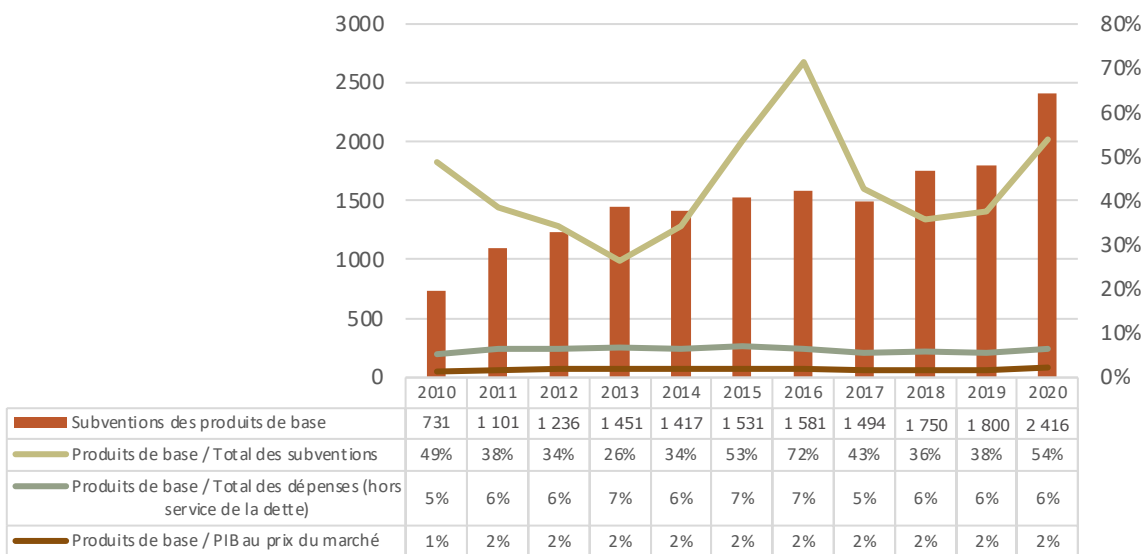
Source: Calcul des auteurs à partir des données de l'ONAGRI et la BCT.

## ANNEXE 27. ÉVOLUTION COMPARÉE DU DIFFÉRENTIEL DE PRIX NATIONAUX ET DES PRIX À L'IMPORT POUR L'ORGE (DINARS/TONNE)



Source: Calcul des auteurs à partir des données de l'ONAGRI.

## ANNEXE 28. ÉVOLUTION DES DÉPENSES GLOBALES DE COMPENSATION (MDT)



Source: Élaboration de l'auteur à partir des statistiques des ministères du commerce et des finances





Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique du Nord  
rue du Lac Winnipeg  
Les Berges du Lac 1 - Tunis  
FAO-SNEA@fao.org  
<https://www.fao.org>

**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture**  
Tunis, Tunisie

ISBN 978-92-5-137907-3



9 789251 579073

CC0217FR/1.08.23